Les jardins familiaux : 100 ans d'histoire en Europe



Fédération internationale des jardins familiaux 1926 – 2026

par Caterina Paetzelt

Publié par la Fédération Internationale
des Jardins Familiaux a.s.b.l. à l'occasion du 100e anniversaire de sa fondation
Luxembourg, 2026

Table des matières

Avant-propos 3

Introduction 5

Le jardinage en parcelles en Europe 7

La Fédération internationale 9

- Les congrès internationaux 13

Fédérations membres 41

Aperçus 49

- Congrès internationaux 49
- Composition du bureau 52
- Présidents 52
- Journée européenne/internationale des jardins 55
- Séminaires internationaux 56
- Sessions d'étude 57

Résolutions et positions communes 58

- Résolutions du 3 septembre 1959 / Dortmund (Allemagne) 58
- Résolution du 29 août 1992 / La Haye (NL) 59
- Résolution du 29 juin 1993 / Sandnes (NO) 61
- Résolution du 25 août 1996 / Dresde (DE) 64
- Résolution du 28 août 1998 / Bruxelles (BE) 66
- Résolution du 26 août 2000 / Lausanne (CH) 67
- Décision du 26 août 2000 / Lausanne (CH) 69
- Décision du 26 août 2000 / Lausanne (CH) 70
- Résolution du 30 août 2008 / Cracovie (PL) 71
- Déclaration de mission du 30 août 2014 / Utrecht (NL) 73
- Déclaration de mission 74

Collection d'images 78

Dans cet ouvrage, la forme masculine générique est utilisée pour faciliter la lecture. Les identités féminines et autres identités de genre sont expressément incluses chaque fois que cela est nécessaire pour la compréhension du texte.

Avant-propos



Sylvia Wohatschek
Secrétaire général
Fédération Internationale des Jardins Familiaux

100 ans d'engagement commun pour le mouvement des jardins familiaux

Lorsque les représentants des fédérations de jardins familiaux de plusieurs pays européens ont fondé l'Organisation internationale des jardiniers amateurs à Luxembourg le 3 octobre 1926, ils ne pouvaient pas savoir quels défis l'Europe allait devoir relever dans les décennies à venir. Ils ne pouvaient pas prévoir les bouleversements politiques, sociaux et économiques que l'Europe allait connaître dans les années qui ont suivi. Et pourtant, ils ont fait preuve d'une clairvoyance remarquable. Ils ont compris que bon nombre des défis auxquels étaient confrontés les citoyens de leurs pays respectifs étaient identiques, et qu'ensemble, ils étaient plus forts que seuls. Ils ont créé une plateforme d'échange, de coopération et de soutien mutuel, posant ainsi les fondements d'un mouvement international des jardins familiaux qui perdure encore aujourd'hui.

Ce qui a commencé il y a cent ans était bien plus que la création d'une organisation internationale. C'était un engagement en faveur d'une idée qui n'a rien perdu de sa pertinence jusqu'à aujourd'hui : chacun devrait avoir la possibilité de cultiver un lopin de terre, de produire sa propre nourriture et de faire partie d'une communauté.

L'émergence du mouvement des jardins familiaux est étroitement liée aux défis sociaux de son époque. L'industrialisation avait attiré d'innombrables personnes des zones rurales vers les villes. De nombreuses familles vivaient dans des conditions difficiles ; les espaces verts se faisaient rares et l'approvisionnement alimentaire était souvent précaire. Les jardins familiaux offraient une réponse à ces problèmes. Ils permettaient aux gens de cultiver leurs propres fruits et légumes et d'améliorer leurs conditions de vie par leurs propres efforts.

L'importance de cette évolution est apparue avec une acuité particulière au cours des décennies qui ont suivi. Pendant la guerre et l'après-guerre, les jardins familiaux sont devenus un élément indispensable de l'approvisionnement alimentaire dans de nombreux pays européens. Là où la nourriture se faisait rare, ces jardins fournissaient des fruits et légumes frais. Là où régnaient les difficultés, ils apportaient de l'espoir. Pour d'innombrables familles, les produits de leurs parcelles ne constituaient pas seulement un complément à leur alimentation, mais apportaient une contribution essentielle à leur vie quotidienne. L'histoire des jardins familiaux est donc aussi une histoire de résilience, de solidarité et de sécurité alimentaire.

À mesure que la prospérité s'est accrue, le rôle des jardins familiaux a évolué. Des espaces autrefois exclusivement dédiés à la production alimentaire sont devenus des lieux de détente et de loisirs. Cependant, ceux qui en concluraient que leur importance a diminué se trompent. Les défis de notre époque ont changé, mais l'importance des jardins familiaux demeure.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à des problèmes tels que le changement climatique, l'imperméabilisation des sols, la perte de biodiversité et l'urbanisation croissante. C'est précisément dans ces conditions que la valeur des jardins familiaux pour nos villes et nos communautés apparaît clairement. Véritables oasis de verdure au cœur de zones densément urbanisées, ils contribuent à lutter contre la surchauffe urbaine, à retenir l'eau et à offrir des habitats à une grande variété d'espèces animales et végétales. La grande biodiversité que l'on retrouve dans de nombreux jardins familiaux n'est pas le fruit du hasard. Elle résulte de pratiques culturales durables, responsables et respectueuses de la nature, transmises de génération en génération.

Nos jardins apportent non seulement une contribution importante à l'environnement et au climat, mais constituent également des lieux d'apprentissage. C'est là que les enfants et les jeunes découvrent d'où proviennent les aliments, comment ils sont cultivés et combien de travail nécessite une récolte. Posséder son propre jardin renforce la confiance dans l'origine et la qualité des aliments. Aujourd'hui, cette connaissance de la provenance de notre alimentation est une raison importante qui pousse de nombreuses personnes à cultiver leurs propres fruits et légumes. Dans un monde de plus en plus numérique, ce savoir, transmis de génération en génération, est plus important que jamais.

Mais avant tout, les jardins familiaux sont des lieux de vie communautaire. Les personnes ont toujours été au cœur de notre mouvement. Des conversations, des amitiés et des relations de voisinage se nouent par-delà la clôture du jardin. Les gens se soutiennent mutuellement, partagent leurs expériences et se prêtent main-forte partout où l'on en a besoin. À une époque où beaucoup de personnes souffrent de solitude et d'anonymat, les jardins familiaux créent des espaces où les gens peuvent se rencontrer et renforcer la cohésion sociale. Ils montrent que la communauté ne peut être imposée, mais qu'elle se développe là où les gens se rencontrent dans un esprit d'ouverture, de respect et de volonté d'entraide.

Ce qui se passe à petite échelle par-delà la clôture du jardin façonne également notre coopération internationale. Au-delà des frontières nationales et linguistiques, nous partageons nos expériences, apprenons les uns des autres et travaillons ensemble pour préserver et développer davantage le mouvement des jardins familiaux. Les cent dernières années ont montré que, malgré la diversité de nos jardins familiaux, ce qui nous unit est bien plus fort que ce qui nous divise.

En jetant aujourd'hui un regard rétrospectif sur les 100 ans du mouvement international des jardins familiaux, nous célébrons bien plus que l'histoire d'une organisation. Nous rendons avant tout hommage aux personnes qui ont écrit cette histoire : les fondateurs et leur clairvoyance, les générations de jardiniers amateurs, les responsables de nos fédérations et associations, ainsi que tous ceux qui ont défendu, et continuent de défendre, le mouvement des jardins familiaux avec conviction.

Ils méritent tous nos remerciements.

Ces cent dernières années ont montré à quel point le mouvement des jardins familiaux est capable de s'adapter et, en même temps, combien il est durable. Les défis ont changé, mais les valeurs sur lesquelles repose notre mouvement sont restées les mêmes : responsabilité, durabilité, solidarité et esprit communautaire.

Nous pouvons donc envisager l'avenir avec confiance. Car si l'histoire d'un siècle nous a appris quelque chose, c'est bien ceci : l'importance des jardins familiaux ne s'arrête pas à une génération. Elle continue d'évoluer parce que les gens sont prêts à prendre leurs responsabilités, à préserver ce qui a résisté à l'épreuve du temps et, en même temps, à rester ouverts aux nouvelles idées. Il nous appartient désormais de faire avancer le mouvement des jardins familiaux avec la même conviction, la même clairvoyance et la même force collective qui ont uni les fondateurs de notre mouvement international. Ainsi, les jardins familiaux continueront d'apporter une contribution importante à notre société et aux générations futures.

Introduction

Le jardinage associatif est un phénomène sociétal, social et écologique unique. En Europe notamment, aucune autre communauté d'intérêts ne relie à un tel degré les questions de développement urbain, de justice sociale, de santé, de sécurité alimentaire et de sensibilisation à l'environnement.

Le jardinage associatif est profondément ancré dans les évolutions sociales, économiques et culturelles des deux derniers siècles. Apparu à l'origine en réponse à l'industrialisation et aux problèmes de logement et d'alimentation qui en découlaient pour la classe ouvrière, il est devenu partie intégrante de la vie urbaine dans de nombreux pays européens. Outre leur rôle alimentaire, les jardins familiaux ont gagné en importance au cours du XXe siècle en tant que lieux de loisirs, d'intégration sociale et d'écologie urbaine.

L'évolution historique du jardinage associatif a été façonnée par des circonstances sociales et politiques. Elle reflète les grands défis de l'histoire européenne : les conséquences sociales de l'industrialisation, les crises alimentaires pendant les guerres mondiales, les débats sociopolitiques de l'après-guerre, les mouvements écologistes depuis les années 1970 et, enfin, les discussions actuelles sur le développement urbain durable au XXIe siècle. À chacune de ces étapes, les jardins familiaux ont élargi leur champ d'action et se sont adaptés aux conditions sociales du moment.

L'organisation faîtière européenne, la Fédération Internationale des Jardins Familiaux a.s.b.l., joue un rôle central dans l'organisation, le développement et la défense politique du mouvement des jardins familiaux.

Depuis sa fondation au Luxembourg en 1926, la fédération sert de plateforme pour les échanges transfrontaliers, la diffusion d'informations sur un jardinage contemporain, respectueux de l'environnement et adapté au changement climatique, ainsi que pour la représentation politique du mouvement des jardins familiaux au niveau européen.

Les structures européennes actuelles des jardins familiaux sont bien plus qu'un phénomène social chargé d'histoire. Leur importance dépasse les simples avantages écologiques et économiques. Ce ne sont pas seulement des espaces dédiés au jardinage individuel ; face au changement climatique, à l'urbanisation et aux migrations, ils constituent des espaces multifonctionnels qui remplissent plusieurs fonctions essentielles pour l'ensemble de la population.

Du point de vue de l'urbanisme : les jardins familiaux font partie intégrante des espaces verts urbains. Ils contribuent à améliorer le climat urbain en créant des couloirs d'air frais, en améliorant la qualité de l'air et en aidant à rafraîchir la ville pendant les mois chauds de l'été. De plus, les jardins familiaux favorisent la rétention d'eau et l'amélioration des sols, car les surfaces non imperméabilisées peuvent absorber l'eau de pluie, favorisant ainsi les cycles naturels des matières.

Sur le plan social : les jardins familiaux offrent à la population urbaine des espaces de loisirs locaux, abordables et accessibles. Ils servent également de lieux de rencontre et favorisent l'intégration sociale en facilitant les contacts entre différents groupes de population et entre les générations. Pour les enfants en particulier, ce sont des lieux importants pour jouer et découvrir la nature ; ils sensibilisent à la nécessité de traiter la flore et la faune avec respect, renforçant ainsi la compréhension des interdépendances écologiques.

Outre leurs avantages écologiques et économiques, les jardins familiaux apportent une contribution importante à l'éducation à l'environnement, à la réduction du stress et à la cohésion sociale. Ils renforcent le sentiment d'appartenance des habitants à leur ville ou à leur quartier et constituent donc un élément significatif de la culture locale.

Aspect écologique : l'aménagement naturel des parcelles de jardins familiaux offre des habitats essentiels à de nombreuses espèces animales et végétales. Les plantes à fleurs et les arbres fruitiers servent de source de nourriture aux insectes, en particulier aux abeilles et aux papillons, tandis que les haies et les tas de compost offrent un abri aux oiseaux, aux hérissons et à d'autres petits animaux. Les jardins familiaux apportent ainsi une contribution précieuse à la biodiversité.

Le recours à des méthodes de culture respectueuses de l'environnement, telles que l'abandon des engrais chimiques et des pesticides ou le compostage des déchets organiques, favorise également l'utilisation durable des ressources. En somme, les jardins familiaux ne sont pas seulement des oasis de détente vertes, mais aussi des éléments clés de la protection de l'environnement urbain.

La création de l'«Office International des Jardins Ouvriers» a constitué une étape pionnière dans la mise en place d'une organisation de jardins familiaux active à l'échelle internationale et reconnue au niveau politique. Il s'agissait d'une initiative délibérée visant à sensibiliser le public et à renforcer la visibilité des jardins familiaux dans toute l'Europe. Le concept de jardin familial a ainsi été élevé au rang international, dans le but de favoriser l'adoption de lois nationales visant à protéger les jardins familiaux et à garantir un soutien financier. Grâce à l'Office, un lien a été tissé entre les initiatives locales de la société civile et les structures internationales.

Le jardinage en parcelles en Europe

Les origines du mouvement européen des jardins familiaux remontent à la période de profonds bouleversements sociaux, économiques et urbains du XIXe siècle. Partant de la Grande-Bretagne, la transition décisive d'une société agraire vers une société industrielle s'est opérée dans tous les pays européens. Les inventions et les innovations techniques ont transformé les conditions de production et facilité la fabrication de biens en série. Le chemin de fer, en tant que nouveau moyen de transport, a accéléré les déplacements et la circulation des marchandises. L'industrie sidérurgique a connu un essor rapide.

L'industrialisation a entraîné une croissance urbaine rapide en Europe. Des millions de personnes ont quitté les campagnes pour s'installer dans les villes afin de travailler dans les usines nouvellement créées. Le paysage urbain et rural s'est considérablement modifié. Les villes se sont étendues en absorbant les villages et les paroisses environnants ; dans les grandes agglomérations, des quartiers résidentiels destinés à la classe ouvrière ont vu le jour, et les infrastructures, notamment les transports locaux ainsi que l'approvisionnement en gaz et en électricité, se sont rapidement développées. Les villes sont devenues des centres de production, de transport et de services, et ont connu une augmentation considérable de leur population. Cependant, cette croissance urbaine rapide a entraîné non seulement des opportunités, mais aussi des difficultés sociales, telles que la surpopulation, des conditions de logement précaires, un manque d'hygiène et une alimentation insuffisante.

Évolution démographique dans les grandes villes européennes

Ville/Pays	Année : Population	Année : Population	Année : Population	Année : Population
Berlin [1] / Allemagne	1846 : 408 502	1876 : 980 194	1900 : 1 888 848	1920 : ~ 3 900 000
Copenhague [2] / Danemark	1850 : 129 000	1880 : 235 000	1900 : 401 000	1920 : 561 000
Londres [3] / Grande-Bretagne	1841 : 1 949 277	1881 : 3 830 297	1901 : 4 536 267	1921 : 4 484 523
Paris [4] / France	1846 : ~ 1 000 000	1876 : ~ 2 000 000	1900 : 2 800 000	1920 : ~ 2 907 000
Stockholm [5] / Suède	1850 : 93 000	1880 : 169 000	1900 : 301 000	1920 : 419 000
Vienne [6] / Autriche	1840 : 469 400	1880 : 1 162 591	1900 : 1 769 137	1916 : 2 239 000

Partout en Europe, divers courants de développement des jardins familiaux ont vu le jour, principalement sous la forme de projets de réforme sociale et d'aide sociale. Issues de la classe moyenne supérieure et des structures religieuses, ces initiatives visaient à créer des possibilités d'autosuffisance, à compenser les mauvaises conditions de logement et à offrir des loisirs, un contact avec la nature et la promotion d'une bonne santé. Un autre objectif majeur consistait à proposer un accompagnement éducatif, une formation continue et un soutien aux familles, aux enfants et aux jeunes.

De plus, de nombreuses associations organisaient d'autres activités visant à renforcer la cohésion communautaire, telles que des fêtes de club, des chorales, des bibliothèques, des événements musicaux et des soirées-conférences.

Dès le début, les nouvelles associations de jardins familiaux se sont organisées de manière à pouvoir agir collectivement au niveau local, mettre en place des structures institutionnalisées et préserver les acquis. Les associations se sont regroupées pour former des fédérations régionales. Ces fédérations ont finalement donné naissance à des organisations faîtières au niveau national.

En particulier après la Première Guerre mondiale, l'Europe était marquée par la famine, la pénurie de logements et l'instabilité sociale. Dans de nombreuses villes, les jardins familiaux jouaient un rôle important dans l'autosuffisance. Parallèlement, des fédérations nationales se sont progressivement mises en place.

La nécessité d'une coopération internationale découlait de plusieurs facteurs :

- **Des objectifs sociaux communs :** sécurité alimentaire, santé et éducation des enfants.
- **Légitimité politique :** les mouvements de jardins familiaux cherchaient à obtenir la reconnaissance des autorités locales et des gouvernements.
- **L'échange d'expériences :** les connaissances en matière de méthodes de culture, d'administration et de questions juridiques devaient être partagées par-delà les frontières.

L'objectif était de créer une fédération internationale qui ferait office d'organe de coordination et défendrait les intérêts de tous les jardiniers amateurs d'Europe, au-delà des frontières nationales.

[1] https://de.wikipedia.org/wiki/Einwohnerentwicklung_von_Berlin [consulté le 2 octobre 2025]

[2] https://www.atlas-europa.de/t04/bevoelkerung/europ_staedte/pdf/BevStaedte-Tabelle_dt.pdf [consulté le 3 octobre 2025]

[3] https://www.demographia.com/dm-lon31.htm [consulté le 2 octobre 2025]

[4] https://de.wikipedia.org/wiki/Paris [au 2 octobre 2025]

[5] https://www.atlas-europa.de/t04/bevoelkerung/europ_staedte/pdf/BevStaedte-Tabelle_dt.pdf [au 3 octobre 2025]

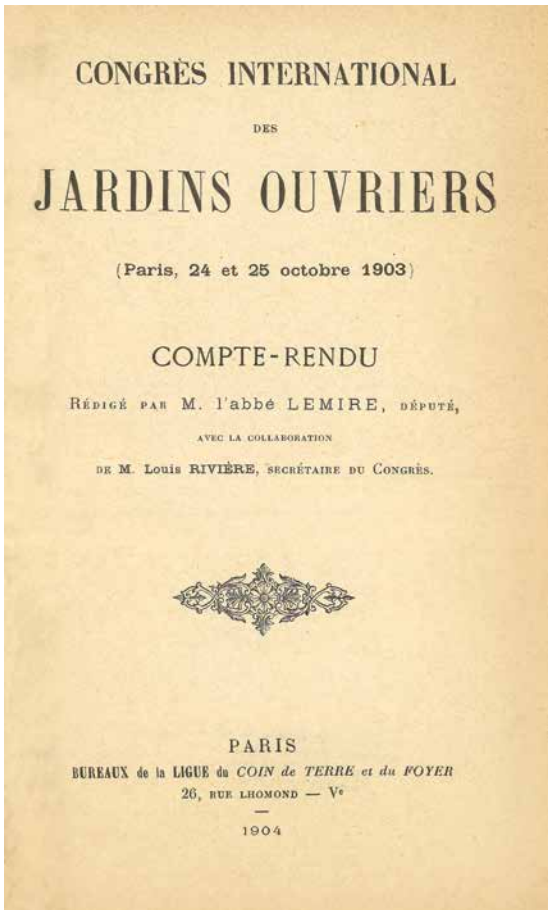
[6] https://de.wikipedia.org/wiki/Demografie_Wiens [consulté le 2 octobre 2025]

La Fédération internationale

Un engagement commun en faveur de la cause et l'échange d'idées sur les perspectives d'avenir ont été les moteurs qui ont poussé les organisations européennes de jardins familiaux à nouer des contacts, à entretenir leurs liens et à échanger leurs points de vue sur des questions clés. L'objectif visé était la création d'une alliance internationale.

Congrès international de 1903

À cet égard, la première réunion officielle eut lieu lors du 1er Congrès international des jardins ouvriers, les 24 et 25 octobre 1903 à Paris. Des délégués des fédérations de Belgique, d'Allemagne et de Suisse y participèrent. Outre la possibilité de faire connaissance et de présenter le potentiel de développement du concept de jardin familial dans les différents pays, l'accent fut particulièrement mis sur la sensibilisation du public par le biais de la presse.


CONGRÈS INTERNATIONAL

DES

JARDINS OUVRIERS

(Paris, 24 et 25 octobre 1903)

COMPTE-RENDU

RÉDIGÉ PAR M. l'abbé LEMIRE, DÉPUTÉ,

AVEC LA COLLABORATION

DE M. Louis RIVIÈRE, SECRÉTAIRE DU CONGRÈS.

PARIS

BUREAUX de la LIGUE du *COIN de TERRE et du FOYER*

26, RUE LHOMOND — Ve

1904

Congrès international de 1906

Une nouvelle réunion eut lieu lors du 2e Congrès international des jardins ouvriers, qui se tint à Paris du 9 au 11 novembre 1906. Outre les délégués de Belgique, d'Allemagne et de Suisse, des représentants des Pays-Bas et d'Italie[1] étaient présents pour la première fois. À l'issue de la réunion, il fut convenu que le prochain congrès se tiendrait à Bruxelles.



Délégation de la « Ligue française du Coin de Terre et du Foyer » en visite à l'administration berlinoise des jardins ouvriers de la Croix-Rouge, septembre 1907. De gauche à droite : le Dr Lancy (Dunkerque), Mme Lejeune (Genève), l'abbé Lemire (Hazebrouck), J. Ladeu (Saint-Omer), le révérend Looten (Lille), Mme Fraeckel (Berlin), le professeur Hazard (Reims)

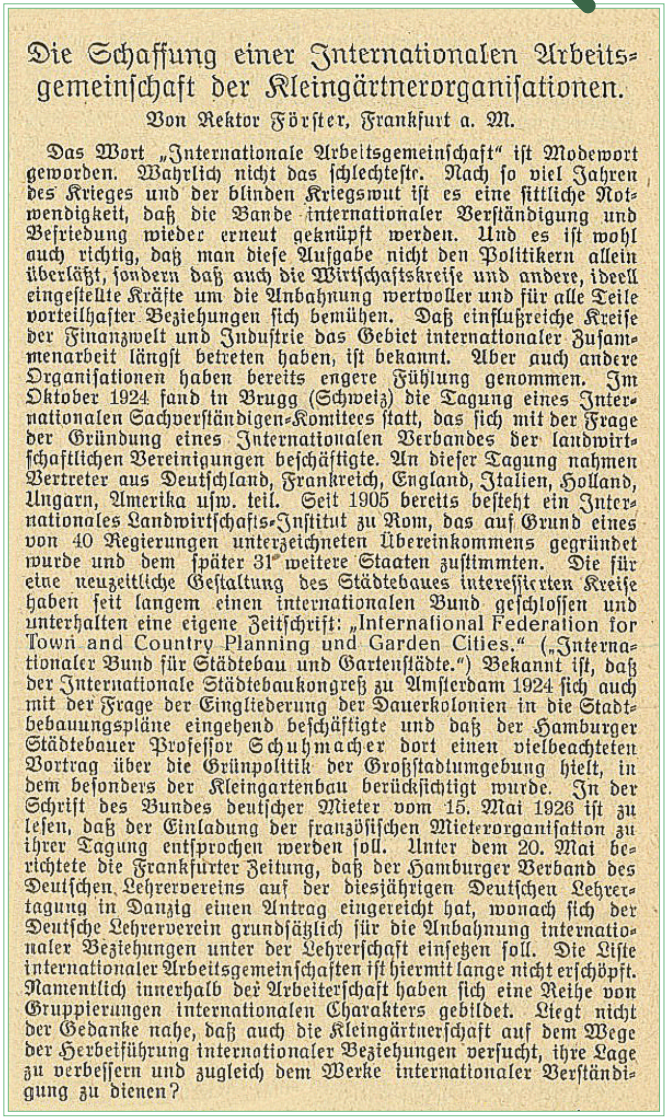
Référence DKM F 42-2010

Congrès international de 1910

Lors du congrès de 1910 à Bruxelles, des rapports ont été présentés sur le jardinage en parcelles en Allemagne, aux Pays-Bas, en Belgique et en France.[2] Le congrès prévu à cette occasion à Berlin fin août 1914 a été annulé en raison du déclenchement de la Première Guerre mondiale.

Après la Première Guerre mondiale

À partir du milieu des années 1920, le souhait de créer une fédération internationale a recommencé à émerger, indépendamment les unes des autres, au sein des différentes fédérations européennes.



Die Schaffung einer Internationalen Arbeitsgemeinschaft der Kleingärtnerorganisationen.

Von Rektor Förster, Frankfurt a. M.

Das Wort „Internationale Arbeitsgemeinschaft" ist Modewort geworden. Wahrlich nicht das schlechteste. Nach so viel Jahren des Krieges und der blinden Kriegswut ist es eine sittliche Notwendigkeit, daß die Bande internationaler Verständigung und Befriedung wieder erneut geknüpft werden. Und es ist wohl auch richtig, daß man diese Aufgabe nicht den Politikern allein überläßt, sondern daß auch die Wirtschaftskreise und andere, ideell eingestellte Kräfte um die Anbahnung wertvoller und für alle Teile vorteilhafter Beziehungen sich bemühen. Daß einflußreiche Kreise der Finanzwelt und Industrie das Gebiet internationaler Zusammenarbeit längst betreten haben, ist bekannt. Aber auch andere Organisationen haben bereits engere Fühlung genommen. Im Oktober 1924 fand in Brugg (Schweiz) die Tagung eines Internationalen Sachverständigen-Komitees statt, das sich mit der Frage der Gründung eines Internationalen Verbandes der landwirtschaftlichen Vereinigungen beschäftigte. An dieser Tagung nahmen Vertreter aus Deutschland, Frankreich, England, Italien, Holland, Ungarn, Amerika usw. teil. Seit 1905 bereits besteht ein Internationales Landwirtschafts-Institut zu Rom, das auf Grund eines von 40 Regierungen unterzeichneten Übereinkommens gegründet wurde und dem später 31 weitere Staaten zustimmten. Die für eine neuzeitliche Gestaltung des Städtebaues interessierten Kreise haben seit langem einen internationalen Bund geschlossen und unterhalten eine eigene Zeitschrift: „International Federation for Town and Country Planning und Garden Cities." („Internationaler Bund für Städtebau und Gartenstädte.") Bekannt ist, daß der Internationale Städtebaukongreß zu Amsterdam 1924 sich auch mit der Frage der Eingliederung der Dauerkolonien in die Stadtbebauungspläne eingehend beschäftigte und daß der Hamburger Städtebauer Professor Schuhmacher dort einen vielbeachteten Vortrag über die Grünpolitik der Großstadtumgebung hielt, in dem besonders der Kleingartenbau berücksichtigt wurde. In der Schrift des Bundes deutscher Mieter vom 15. Mai 1926 ist zu lesen, daß der Einladung der französischen Mieterorganisation zu ihrer Tagung entsprochen werden soll. Unter dem 20. Mai berichtete die Frankfurter Zeitung, daß der Hamburger Verband des Deutschen Lehrervereins auf der diesjährigen Deutschen Lehrertagung in Danzig einen Antrag eingereicht hat, wonach sich der Deutsche Lehrerverein grundsätzlich für die Anbahnung internationaler Beziehungen unter der Lehrerschaft einsetzen soll. Die Liste internationaler Arbeitsgemeinschaften ist hiermit lange nicht erschöpft. Namentlich innerhalb der Arbeiterschaft haben sich eine Reihe von Gruppierungen internationalen Charakters gebildet. Liegt nicht der Gedanke nahe, daß auch die Kleingärtnerschaft auf dem Wege der Herbeiführung internationaler Beziehungen versucht, ihre Lage zu verbessern und zugleich dem Werke internationaler Verständigung zu dienen?

Kleingartenwacht, vol. 3, n° 8, 1926, p. 87 – Förster, Heinrich – La création d'un groupe de travail international des organisations de jardins familiaux

En 1925, le président de la fédération anglaise, Thomas Shaw, s'est prononcé en faveur de cette mesure lors du congrès anglais à Birmingham. Parmi les autres partisans figuraient Joseph Reissberger, de la fédération autrichienne, A. Dalskow, du Danemark – qui avait participé au congrès belge de 1925 – et Jean Bouquet, du Luxembourg.

Le 27 avril 1926, le président de la fédération anglaise, P. Collins, de Londres, envoya une circulaire à ce sujet aux fédérations de Belgique, d'Angleterre, de France et du Luxembourg. De même, Heinrich Förster, de la fédération allemande, envoya d'autres circulaires aux fédérations du Danemark, de Finlande, des Pays-Bas, de Norvège, d'Autriche, de Suède et de Suisse concernant le projet de fédération internationale[3].

Afin de préparer la création de la fédération internationale, une réunion fut prévue le 3 octobre 1926 à Luxembourg. Les préparatifs furent pris en charge par la fédération luxembourgeoise. Des invitations en allemand, en français et en anglais furent envoyées à l'Allemagne, aux États-Unis, en Angleterre, en Belgique, au Canada, au Danemark, en Écosse, en Finlande, en France, aux Pays-Bas, en Irlande, en Italie, au Luxembourg, en Norvège, en Pologne, en Suède et en Suisse[4]. Dix fédérations manifestèrent par la suite clairement leur intérêt pour une coopération internationale.

Réunion fondatrice

La réunion fondatrice s'est tenue au Cercle social de Luxembourg. Sept fédérations étaient représentées lors de la création de l'«Office International des Jardins-Ouvriers», le 3 octobre 1926 à Luxembourg [5].

Allemagne, « Reichsverband der Kleingartenvereine Deutschlands », Francfort-sur-le-Main

- Heinrich Förster, président de la fédération
- G. Reinhold
- Kurt Poenicke

Angleterre, « National Union of Allotment and Garden Holders », Yorkshire

- John Robson, président de la fédération
- D. P. Collins

Autriche, « Fédération autrichienne des jardins familiaux, des lotissements et de l'élevage de petits animaux », Vienne

- Joseph Reissberger, président de la Fédération

Belgique, « Ligue nationale du Coin de Terre et du Foyer », Bruxelles

- Joseph Goemaere
- Nicolas Crutzen
- Émilie Lemineur
- Paul Wéry
- Eugène De Witte

France, « Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer », Hazebrouck

- Abbé Lemire : président de la Fédération
- Paul Bacquet
- Gabriel Hanra
- Georges Hecker
- G. Godeluck

Luxembourg, « Ligue Luxembourgeoise du Coin de Terre et du Foyer », Esch-sur-Alzette

- Charles Roger, président de la Fédération
- François Flick
- Jean Bouquet
- Camille Libar
- Ed. Leick

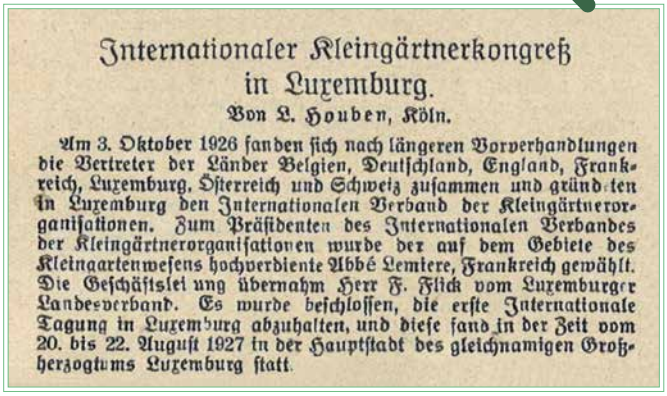
Suisse, « Jardins ouvriers », Bâle

- Guill. Meier, président de la Fédération
- Ludwig Ziegler

« L'union internationale des jardiniers amateurs est désormais une réalité. Le 3 octobre, à Luxembourg, les représentants d'un grand nombre d'associations de jardins familiaux ont fondé la Fédération internationale des associations de jardins familiaux. Bien que plusieurs associations ne fassent pas encore partie de cette fédération nouvellement créée, on peut certainement supposer que, petit à petit, toutes les associations rejoindront la Fédération internationale[6]. »

Chiffres relatifs aux effectifs des fédérations membres en 1926

Allemagne	420 000
Danemark	156 000
Angleterre	100 000
Belgique	63 000
France	52 400
Autriche	19 700
Écosse	8 000
Suisse	7 193
Luxembourg	3 600



Internationaler Kleingärtnerkongreß
in Luxemburg.
Von L. Houben, Köln.

Am 3. Oktober 1926 fanden sich nach längeren Vorverhandlungen die Vertreter der Länder Belgien, Deutschland, England, Frankreich, Luxemburg, Österreich und Schweiz zusammen und gründeten in Luxemburg den Internationalen Verband der Kleingärtnerorganisationen. Zum Präsidenten des Internationalen Verbandes der Kleingärtnerorganisationen wurde der auf dem Gebiete des Kleingartenwesens hochverdiente Abbé Lemiere, Frankreich gewählt. Die Geschäftsleitung übernahm Herr F. Flick vom Luxemburger Landesverband. Es wurde beschlossen, die erste Internationale Tagung in Luxemburg abzuhalten, und diese fand in der Zeit vom 20. bis 22. August 1927 in der Hauptstadt des gleichnamigen Großherzogtums Luxemburg statt.

Kleingartenwacht, vol. 4, n° 11, 1927, p. 123 – Houben, L. – Congrès international des jardiniers amateurs au Luxembourg

« La création du groupe de travail a alors été approuvée à l'unanimité. Il portera **le** nom **d'Office International des Fédérations des Jardins Ouvriers**, la Fédération internationale des organisations de jardins familiaux. Son siège permanent sera situé à Luxembourg, avec François Flick, d'Esch, comme secrétaire. Il sera assisté au secrétariat par un Suisse et un Autrichien. Le Comité exécutif sera composé d'un représentant de la France, de l'Allemagne, de la Belgique et de l'Angleterre. Il se réunira à Luxembourg selon les besoins, au moins une fois par an. Le Secrétariat international n'est pas habilité à s'immiscer dans les affaires des différentes organisations nationales. Il recevra leurs rapports annuels, aussi complets que possible, et les diffusera à tous sous la forme d'un annuaire. Il collectera les documents juridiques, administratifs, statistiques et autres relatifs au jardinage en parcelles dans tous les pays et les mettra à la disposition des organisations affiliées ; il préparera avec soin les congrès internationaux, qui se tiendront tous les deux ans, à compter de 1927.[7] »

Ont été élus au Comité exécutif :

- **Président :** l'abbé Lemire (F)
- **Vice-présidents :** Heinrich Förster (D), Joseph Goemaere (B), John Robson (Angleterre)
- **Secrétaire :** François Flick (L)
- **Membres :** Joseph Reissberger (Autriche), Meier (Suisse)


Les Participants
à
la Conférence préparatoire
de l'office International des Jardins ouvriers
à Luxembourg, le 3 octobre 1926.

L'abbé Lemire, France (1), Færster, Allemagne (2), Robson, Angleterre (3), Gœmære, Belgique (4), Flick, Luxembourg (5), Reissberger, Autriche (6), Meier, Suisse (7).

Archives DK I.4 – Brochure : La Fondation de l'Office international des jardins ouvriers. Luxembourg 1927, p. 31

Les participants à la cérémonie de fondation en 1926 devant l'hôtel de ville de Luxembourg, lors de la réception officielle organisée par le maire Diederich[8] : 1. Abbé Lemire (France), 2. Heinrich Förster (Allemagne), 3. John Robson (Angleterre), 4. Joseph Goemaere (Belgique), 5. François Flick (Luxembourg), 6. Joseph Reissberger (Autriche), 7. Meier (Suisse)

Résolutions :

- La Fédération internationale se fixe pour objectif la promotion du jardinage familial.
- La dénomination officielle est « Office International des Jardins ouvriers » (O.I.J.O.) / « International Bureau of Allotment Garden Organisations ».
- Le Luxembourg est désigné comme siège de l'Office, car sa situation géographique le place au cœur de l'Europe et le rend facilement accessible à tous les partenaires.
- Les statuts adoptés stipulent qu'un représentant de chaque fédération membre sera admis au comité de l'Office.
- Une réunion du comité exécutif doit avoir lieu au moins une fois par an.
- Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 500 francs pour les grandes organisations et à 250 francs pour les plus petites.
- Afin de constituer un fonds de fonctionnement, les membres doivent verser une contribution unique équivalente à la cotisation annuelle.
- Il est proposé de constituer, au secrétariat du Bureau, un fonds documentaire consacré au mouvement international des jardins familiaux.
- Des rapports annuels seront établis à partir des documents fournis par les fédérations membres.
- Des congrès internationaux doivent se tenir tous les deux ans. La fédération hôte est à chaque fois responsable de la préparation et de l'organisation.

Le soir du 3 octobre, un banquet commun a eu lieu à l'hôtel Central Molitor.

Le lendemain, les délégués ont effectué une excursion dans la ville d'Esch. Ils y ont visité les usines sidérurgiques et les lotissements ouvriers associés, y compris les équipements collectifs tels que les maisons de convalescence et les sanatoriums pour les patients atteints de tuberculose, ainsi que l'école forestière.[9]


3. Jahrgang — 10 Heft — Oktober 1927

Le Coin de Terre et le Foyer

GARTEN und HEIM

Illustrierte Zeitschrift zur Förderung der Arbeitergärten und der Eigenwohnungen

Telefon 639 — Organ des Landesverbandes «Garten und Heim» — Telefon 639

Erscheint am 1. jeden Monats. Jeder Einsender ist für seine Artikel verantwortlich. Nachdruck verboten

Abonnement: 10 Fr. pro Jahr. Vereine haben Vorzugspreise. Einzelnummer 1 Fr. Postscheckkonto 3334

I^er Congrès International du Coin de Terre et des Jardins ouvrier s

LUXEMBOURG, 20—22 AOUT 1927.

*Archive : 26-K-II – Journal *Garten und Heim*, vol. 3, n°10, octobre 1927 – Premier congrès de 1927,1*

Les congrès internationaux

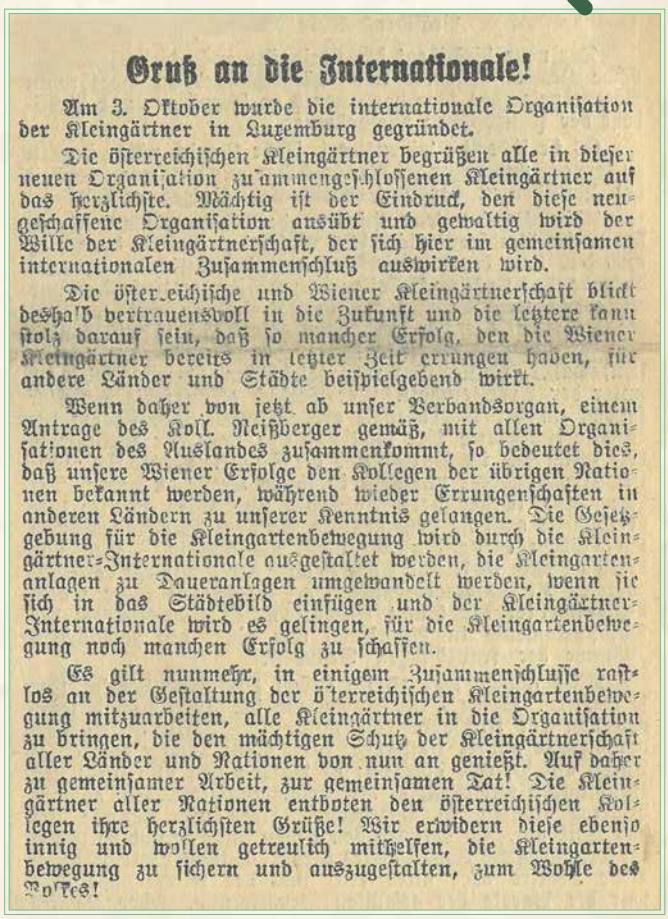
1er congrès international de l'Office international des fédérations des jardins ouvriers, 1927



Le premier congrès de l'Office s'est tenu au Luxembourg du 20 au 22 août 1927. Ce premier événement officiel organisé par l'Office avait pour but de sensibiliser le public au rôle de la nouvelle fédération internationale.

L'Office s'est concentré sur les thèmes suivants[10] et les a abordés lors des congrès :

- Garantir l'accès aux parcelles de jardins familiaux
- Financement du jardinage en parcelles
- L'aménagement esthétique des jardins
- Mise en place d'un cadre juridique
- Implication des jeunes dans les activités de jardinage
- Mise à disposition de parcelles pour les chômeurs
- Élevage de petits animaux



Gruß an die Internationale!

Am 3. Oktober wurde die internationale Organisation der Kleingärtner in Luxemburg gegründet.

Die österreichischen Kleingärtner begrüßen alle in dieser neuen Organisation zusammengeschlossenen Kleingärtner auf das herzlichste. Mächtig ist der Eindruck, den diese neugeschaffene Organisation ausübt und gewaltig wird der Wille der Kleingärtnerschaft, der sich hier im gemeinsamen internationalen Zusammenschluß auswirken wird.

Die österreichische und Wiener Kleingärtnerschaft blickt deshalb vertrauensvoll in die Zukunft und die letztere kann stolz darauf sein, daß so mancher Erfolg, den die Wiener Kleingärtner bereits in letzter Zeit errungen haben, für andere Länder und Städte beispielgebend wirkt.

Wenn daher von jetzt ab unser Verbandsorgan, einem Antrage des Koll. Reißberger gemäß, mit allen Organisationen des Auslandes zusammenkommt, so bedeutet dies, daß unsere Wiener Erfolge den Kollegen der übrigen Nationen bekannt werden, während wieder Errungenschaften in anderen Ländern zu unserer Kenntnis gelangen. Die Gesetzgebung für die Kleingartenbewegung wird durch die Kleingärtner-Internationale ausgestaltet werden, die Kleingartenanlagen zu Daueranlagen umgewandelt werden, wenn sie sich in das Städtebild einfügen und der Kleingärtner-Internationale wird es gelingen, für die Kleingartenbewegung noch manchen Erfolg zu schaffen.

Es gilt nunmehr, in einigem Zusammenschlusse rastlos an der Gestaltung der österreichischen Kleingartenbewegung mitzuarbeiten, alle Kleingärtner in die Organisation zu bringen, die den mächtigen Schutz der Kleingärtnerschaft aller Länder und Nationen von nun an genießt. Auf daher zu gemeinsamer Arbeit, zur gemeinsamen Tat! Die Kleingärtner aller Nationen entboten den österreichischen Kollegen ihre herzlichsten Grüße! Wir erwidern diese ebenso innig und wollen getreulich mithelfen, die Kleingartenbewegung zu sichern und auszugestalten, zum Wohle des Volkes!



Internationaler Arbeitergärtenkongreß in Luxemburg.

Luxemburgs Ruf als internationale Kongreßstadt lockt zum zweiten Mal die Führer der europäischen Arbeitergärtenorganisationen herbei. Waren vor 10 Monaten — am 3. Oktober 1926 — zur Gründung des Internationalen Verbandes der Arbeitergärtner etwa 20 Vertreter der 7 Länder: Belgien, Deutschland, England, Frankreich, Luxemburg, Österreich u. Schweiz in der Hauptstadt unsers Landes erschienen, so steht nunmehr fest, daß zum diesjährigen Internationalen Kongreß, den die junge Organisation mit aller Energie durchzuführen bemüht ist, eine zehnfach stärkere Vertretung aus insgesamt 14 verschiedenen Staaten — neu hinzukommen: Finnland, Holland, Italien, Polen, Schottland, Schweden und Tscheko-Slowakei — sich in Luxemburgs Mauern zusammenfinden werden. Frankreich (Elsaß) dann auch England und Belgien werden besonders stark vertreten sein.

Référence : 26-K-II – Luxemburger Zeitung, 4 août 1927, édition du soir

Internationaler Verband der Kleingärtnerorganisationen in Luxemburg
Geschäftsstelle : 100, Viktor-Hugostrasse, Esch-Alzette.

Tagung des Internationalen Verbandes der Kleingärtnerorganisationen,

veranstaltet vom Internationalen Verband der Kleingärtnerorganisationen unter dem hohen Protektorat I. K. H. Großherzogin von Luxemburg und dem Protektorat der Großherz. Regierung und der Stadtverwaltung von Luxemburg am 20, 21. und 22. August 1927.

Gegenstand der Tagung : Die Gesamtfragen der Kleingärtenbewegung im allgemeinen und die auf der Tagesordnung stehenden Fragen im besonderen.

Zeitpunkt der Tagung : Samstag, 20., Sonntag, 21. und Montag, 22. August 1927 in Luxemburg-Stadt.

Ort der Sitzungen : Der grosse Festsaal des städtischen „Cercle", Waffenplatz in Luxemburg-Stadt.

Zeiteinteilung : Der Kongress umfasst sechs Sitzungen. Sämtliche Sitzungen sind öffentlich. Sie finden statt von 9 Uhr bis 11 Uhr vormittags, von 2 Uhr bis 4 Uhr und von 5 Uhr bis 7 Uhr nachmittags. Abends finden keine Sitzungen statt.

Eröffnung : Die Eröffnungssitzung findet Samstag, den 20. August, um 9 Uhr morgens statt.

Schlussitzung : Sonntag, den 22. August, um 5 Uhr abends.

Vorsitzende und Redner : Die Sitzungen finden unter dem Vorsitz ausländischer und luxemburgischer Persönlichkeiten statt. Die Schlussitzung wird unter dem Vorsitz eines Mitgliedes der Luxemburger Regierung abgehalten. Die Schlussrede wird Herr abbé Lemire, 1. Vorsitzender des Internationalen Verbandes der Kleingärtnerorganisationen, halten.

Arbeitsprogramm.

SAMSTAG, den 20. August.

Eröffnungssitzung von 9 bis 11 Uhr vormittags.

Vorsitz : Frankreich.

TAGESORDNUNG :

1. Begrüssungsansprache des Präsidenten des Organisationsausschusses, Herrn Arthur KIPGEN, Luxemburg.

2. Bericht des Geschäftsführers des Internationalen Verbandes der Kleingärtnerorganisationen.

Berichterstatter : François FLICK, Geschäftsführer des Internationalen Verbandes der Kleingärtnerorganisationen.

1. Die Lage des Kleingartenwesens in den dem Internationalen Verband angeschlossenen Ländern.

Berichterstatter : Heinrich FÖRSTER, 1. Vorsitzender des „Reichsverbandes der Kleingärtenvereine Deutschlands."

2. Sitzung von 2 bis 4 Uhr.

Vorsitz : Belgien.

TAGESORDNUNG :

Die Lage der Kleingärtnerorganisationen in den verschiedenen Ländern. Aussprache über die Entschliessungen.

3. Sitzung von 5 bis 7 Uhr.

Vorsitz : Deutschland.

TAGESORDNUNG :

Vorschläge des Kongresses betr. Entwickelung und Förderung des Kleingartenwesens. Studium der wirksamsten Mittel zur Schaffung von Daueranlagen.

Berichterstatter : Joseph GŒMÆRE, lebenslänglicher Schriftführer des Nationalen Garten- und Heimverbandes, Bruxelles.

SONNTAG, den 21. August.

4. Sitzung von 9 bis 11 Uhr.

Vorsitz : England.

TAGESORDNUNG :

Die Gesetzgebung auf dem Gebiete des Kleingärtenwesens und die Aufgaben der staatlichen und gemeindlichen Behörden auf dem Gebiete des Kleingärtenwesens in den verschiedenen Ländern.

Berichterstatter : Joseph REISSBERGER, 1. Vorsitzender des Österreichischen Verbandes für Kleingarten- Siedlungs- und Kleintierzuchtwesen, Wien.

5. Sitzung von 2 bis 4 Uhr.

Vorsitz : Oesterreich.

TAGESORDNUNG :

1. Stellungnahme zu den Anträgen, die dem Kongress unterbreitet worden sind.

Berichterstatter : John Robson, 1. Vorsitzender der National - Union der Kleingärtner Englands.

2. Anträge und Entschliessungen betreffend die nächstfolgende Internationale Tagung des Internationalen Verbandes der Kleingärtnerorganisationen.

Berichterstatter : Wilh. MEIER, 1. Vorsitzender des Schweizerischen Kleingärtnerverbandes, Basel.

Schlussitzung, um 5 Uhr.

Vorsitz : Ein Mitglied der Grossherzoglichen Luxemburgischen Regierung.

TAGESORDNUNG :

Zusammenfassung der Arbeiten des Kongresses, Schlussrede des Herrn abbé LEMIRE, 1. Vorsitzender des Internationalen Verbandes der Kleingärtnerorganisationen.

MONTAG, den 22. August.

Für diesen Tag sind Ausflüge im Auto vorgesehen.

Arbeiten der Tagung.

Rundschreiben : Ein Rundschreiben, das die Gegenstände des Kongresses bezeichnet, wird verfasst und an diejenigen Teilnehmer versandt werden, welche es verlangen.

Berichte und Aufzeichnungen : Die Teilnehmer werden gebeten, Berichte und Aufzeichnungen auszuarbeiten und einzusenden. Die Antworten auf das Frageschreiben und die nicht darin vorgesehenen Mitteilungen, die aber dennoch als wissenswert erachtet werden, sollen bis spätestens 1. Juli an die Geschäftsstelle des Internationalen Verbandes, 100 Viktor-Hugostrasse, Esch a. d. Alz. (Luxbg.) eingeschickt werden.

Gesamtbericht : Die Berichte der verschiedenen Berichterstatter werden zu einem Gesamtbericht zusammengefasst.

Aussprache und Entschliessungen : Die Anträge zum Gesamtbericht werden Gegenstand der Verhandlungen und der Entschliessungen der Tagung bilden gemäss Anordnung des Frageschreibens.

Internationale Ausstellung von Urkunden : Sie wird gleichzeitig mit der Tagung veranstaltet werden. Alle Tafeln, Tabellen, graphische Darstellungen, Ansichten und Photos von Kleingärten, sowie Bücher, Zeitschriften, Werbeschriften, Brochüren, usw. betr. das Kleingärtenwesen, werden in dem Ausstellungssaal ausgestellt werden. Diese Ausstellung kann zwischen den Sitzungen von den Teilnehmern besichtigt werden. Sie werden eingeladen, sich am Samstag, den 20. August, um 11 Uhr vormittags dorthin zu begeben. Die Ausstellungsgegenstände sind bis spätestens 10. August an den Ausstellungsleiter, Hrn. Mathias Stranen, Assistent der Gewerbeinspektion, Luxemburg-Stadt, zu senden.

Mithilfe : Die Mithilfe der Organisationen wird erbeten :

1. *Für die Ausarbeitung der Berichte.* Um den Berichterstattern eine sichere und wertvolle Grundlage zur Ausarbeitung ihrer Berichte zu bieten, wird ein Fragebogen, welcher die von dem Kongress zu bearbeitenden Verhandlungsgegenstände umfasst, an die Leiter der uns bekannten Kleingärtnerorganisationen gesandt werden. Diese werden höflichst gebeten, darauf eine möglichst vollständige Antwort vor dem 1. Juli zu geben.

2. *Für das Einsenden von Ausstellungsmaterial.* Ansichten, Aufnahmen, Planen, graphischen Darstellungen u.s.w., die in dem Ausstellungsraum ausgestellt werden und die ein ebenso wechselvolles wie lebendiges Bild des gesamten Kleingärtenwesens abgeben sollen.

3. *Für das Anwerben von Teilnehmern.* Die Namen und Anschriften aller Freunde des Kleingärtenwesens, insofern sie Interesse an dem Kongress und seinen Arbeiten haben, werden mit Dank von der Geschäftsstelle des Internationalen Verbandes der Kleingärtnerorganisationen entgegengenommen.

Auskünfte : Mit Bezug auf alles, was den Kongress und die Ausstellung betrifft, beliebe man sich an die Geschäftsstelle des Internationalen Verbandes der Kleingärtnerorganisationen : 100, Viktor-Hugostrasse in Esch a. d. Alz. (Luxbg.) zu wenden.

Organisatorische Massnahmen.

Unterkunft : Der vorbereitende Ausschuss wird für Unterkunft der Teilnehmer Sorge tragen.

Beitrag : Er beträgt 25 belgische Franken (5 Belga) für alle Teilnehmer an der Tagung und gewährt Anspruch auf den Bericht über die Arbeiten des Kongresses.

Ein reduzierter Beitrag von 10 belg. Franken wird gewährt für die über die Zahl 1 hinausgehende Teilnehmer einer und derselben Familie (Gatte, Gattin, Sohn, Tochter). Der reduzierte Beitrag gibt keinen Anspruch auf den Kongressbericht.

Die Nichtmitglieder erhalten gegen Einzahlung von 10 belg. Franken (2 Belga), eine Eintrittskarte, welche für alle Sitzungen, die Schlusssitzung einbegriffen, Gültigkeit hat.

Anmeldungen werden unter : 100, Viktor-Hugostrasse, Esch a. d. Alz., (Grossherzogtum Luxemb.) entgegengenommen. Es genügt dazu, den einliegenden Anmeldeschein auszufüllen und an die angegebene Adresse zu senden. Die Teilnehmer werden gebeten, den Betrag der Anmeldung beizufügen. Die Mitgliedskarte dient als Quittung.

Unterstützungen und Geschenke : Die öffentlichen und privaten Verwaltungen wie auch die Persönlichkeiten, die der Tagung ihre Sympathie bezeugen möchten, können als fördernde Mitglieder zeichnen. Die Liste dieser Spender wird zu Anfang der Urkunden über den Kongress veröffentlicht.

Offizielle Empfänge : Während der Tagung werden Vertretungen der Kongressteilnehmerschaft seitens der Grossherzog. Luxbg. Regierung und seitens der Stadtverwaltung offiziell empfangen werden.

Festbankett : Am Abend des 2. Kongresstages wird ein gemeinsames Festessen durch Suskription die Teilnehmer an der Tagung und die Freunde der Kleingärtenbewegung vereinigen.

Ausflüge : Im Anschluss an die Tagung finden am Montag, den 22. August interessante und erholende Ausflüge statt. Besichtigung wichtiger sozialer Unternehmen und der schönsten Punkte des Landes bilden das Ziel.

Mitteilungen : Der Organisationsausschuss wird allen Kongressteilnehmern rechtzeitig nähere, zweckdienliche Mitteilungen zugehen lassen betr. Empfänge, Unterkunft, Festessen, Ausflüge, u.s.w., u.s.w.

Luxemburg, den 30. April 1927.

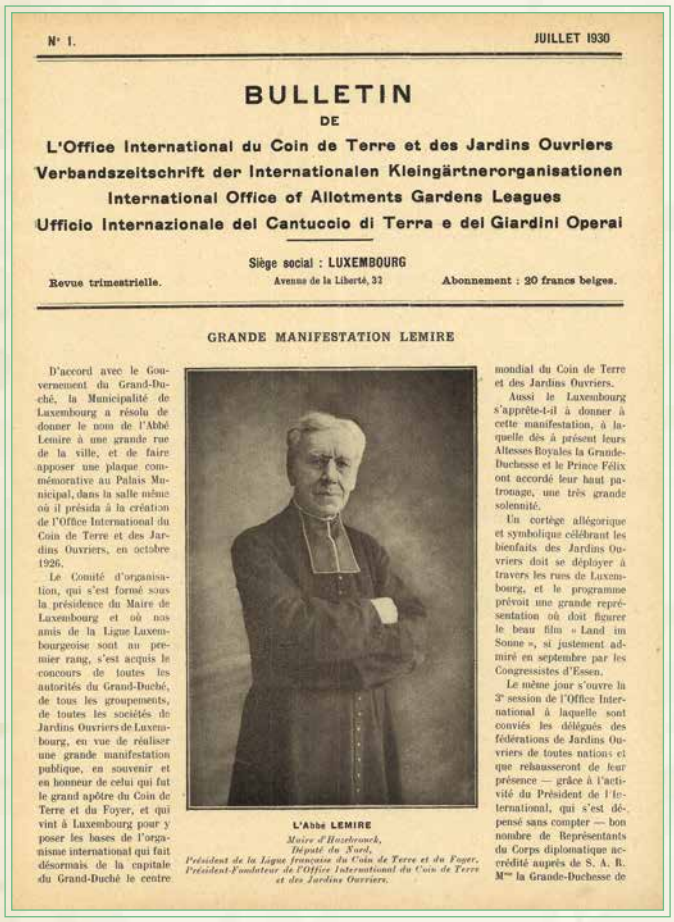
Der vorbereitende Ausschuss des Internationalen Verbandes der Kleingärtnerorganisationen:
1. Vorsitzender : Abbé Lemire, Frankreich ;
Stellvertretende Vorsitzende : J. Gœmære, Belgien ; Heinrich Förster, Deutschland und John Robson, England ;
Geschäftsführer : Fr. Flick, Luxemburg ;
Mitglieder : Jos. Reissberger, Oesterreich ; W. Meier, Schweiz ; G. Dalskow, Dänemark ; E. J. Reinilä, Finnland ; Thomas Shaw, Irland und A. C. Kubiest, Tschecho-Slowakei.

Der Organisationsausschuss :
Präsident : Arth. Kipgen, Generaldirektor „Arbed", Luxemburg ;
Stellvertretende Vorsitzende : René Wagner, Notar, Esch-Alz. ; Ch. Roger, Ing.-Professor, Esch-Alz. ; Gustav Hentgen, Büreauvorsteher, Luxemburg ;
Geschäftsführer : Fr. Flick, Esch-Alzette ;
Sekretär für Ausland : J. Bouquet, Esch-Alzette ;
Sekretär für Inland : J.-P. Muller, Petingen ;
Rechner des Kongresses : Franz Nitschké, Luxemburg-Neudorf.
Beisitzende : Jos. Hess, Esch-Alz., Ed. Leick, Bonneweg ; M. Stranen, Hollerich ; Cam. Libar, Differdingen ; Em. Ludwig, Düdelingen ; H. Hoffmann, Oberkorn ; N. Kerschen, Niederkorn ; J.-P. Weiler, Rodingen ; Paul Pemmers, Diekirch ; Em. Gaasch, Schifflingen und Léon Laux, Bettemburg.

2e congrès international de l'Office international des fédérations des jardins ouvriers, 1929

En 1929, le 2e congrès s'est tenu à Essen. Il s'est déroulé en marge de la 7e Journée des jardiniers amateurs du Reich, organisée par la Fédération allemande. Au total, 40 délégués de la Fédération internationale étaient présents, représentant la Belgique, l'Allemagne, l'Angleterre, la Finlande, la France, les Pays-Bas, l'Italie, le Luxembourg, l'Autriche, la Pologne, la Suède, la Suisse et la Tchécoslovaquie.[11]

À partir de juillet 1930, la revue de la fédération, *Bulletin*, fut publiée trimestriellement.



N° 1. JUILLET 1930

BULLETIN
DE
L'Office International du Coin de Terre et des Jardins Ouvriers
Verbandszeitschrift der Internationalen Kleingärtnerorganisationen
International Office of Allotments Gardens Leagues
Ufficio Internazionale del Cantuccio di Terra e dei Giardini Operai

Siège social : LUXEMBOURG
Revue trimestrielle. Avenue de la Liberté, 32 Abonnement : 20 francs belges.

GRANDE MANIFESTATION LEMIRE

D'accord avec le Gouvernement du Grand-Duché, la Municipalité de Luxembourg a résolu de donner le nom de l'Abbé Lemire à une grande rue de la ville, et de faire apposer une plaque commémorative au Palais Municipal, dans la salle même où il présida à la création de l'Office International du Coin de Terre et des Jardins Ouvriers, en octobre 1926.

Le Comité d'organisation, qui s'est formé sous la présidence du Maire de Luxembourg et où nos amis de la Ligue Luxembourgeoise sont au premier rang, s'est acquis le concours de toutes les autorités du Grand-Duché, de tous les groupements, de toutes les sociétés de Jardins Ouvriers de Luxembourg, en vue de réaliser une grande manifestation publique, en souvenir et en honneur de celui qui fut le grand apôtre du Coin de Terre et du Foyer, et qui vint à Luxembourg pour y poser les bases de l'organisme international qui fait désormais de la capitale du Grand-Duché le centre mondial du Coin de Terre et des Jardins Ouvriers.

Aussi le Luxembourg s'apprête-t-il à donner à cette manifestation, à laquelle dès à présent leurs Altesses Royales la Grande-Duchesse et le Prince Félix ont accordé leur haut patronage, une très grande solennité.

Un cortège allégorique et symbolique célébrant les bienfaits des Jardins Ouvriers doit se déployer à travers les rues de Luxembourg, et le programme prévoit une grande représentation où doit figurer le beau film « Land im Sonne », si justement admiré en septembre par les Congressistes d'Essen.

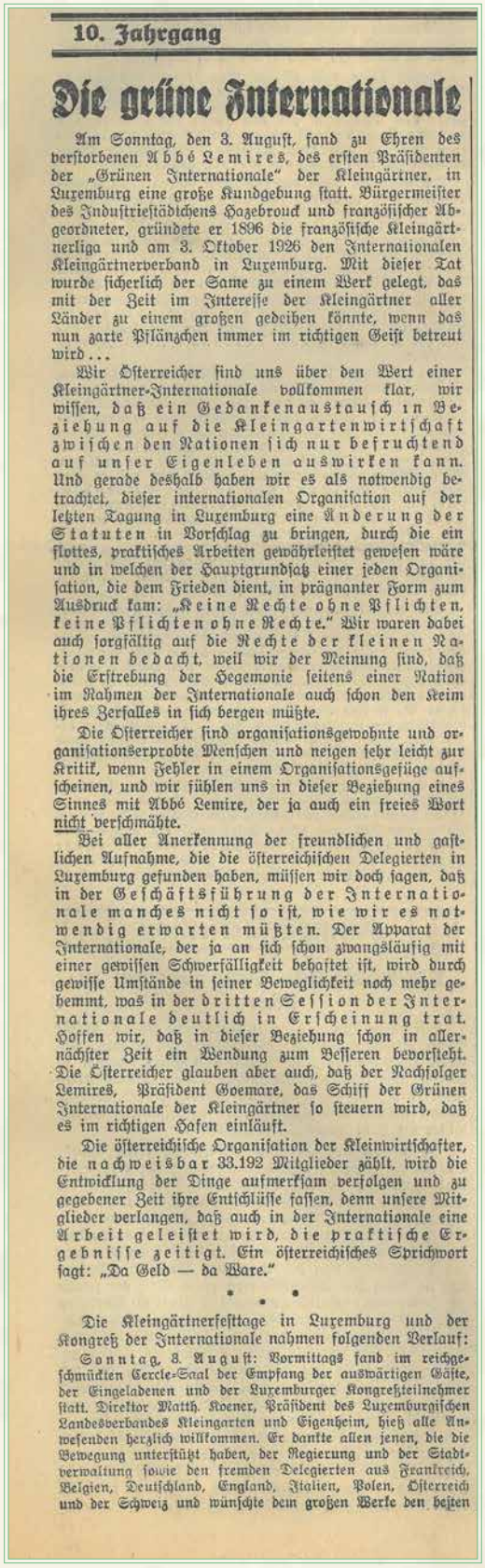
Le même jour s'ouvre la 3e session de l'Office International à laquelle sont conviés les délégués des fédérations de Jardins Ouvriers de toutes nations et que rehausseront de leur présence — grâce à l'activité du Président de l'International, qui s'est dépensé sans compter — bon nombre de Représentants du Corps diplomatique accrédité auprès de S. A. R. Mme la Grande-Duchesse de

L'Abbé LEMIRE
Maire d'Hazebrouck, Député du Nord, Président de la Ligue française du Coin de Terre et du Foyer, Président-Fondateur de l'Office International du Coin de Terre et des Jardins Ouvriers.

Premier numéro de la revue de la fédération, juillet 1930
Collection du musée : DK-A I n° 16

Abbé Lemire

Lors de la troisième réunion des organisations internationales de jardins familiaux, les 3 et 4 août 1930 à Luxembourg, une cérémonie commémorative a été organisée en l'honneur du fondateur de « L'Office International du Coin de Terre et des Jardins Ouvriers ». Une plaque commémorative a été dévoilée au Cercle social de Luxembourg en l'honneur de l'abbé Lemire, décédé le 7 mars 1928.



10. Jahrgang

Die grüne Internationale

Am Sonntag, den 3. August, fand zu Ehren des verstorbenen Abbé Lemires, des ersten Präsidenten der „Grünen Internationale" der Kleingärtner, in Luxemburg eine große Kundgebung statt. Bürgermeister des Industriestädtchens Hazebrouck und französischer Abgeordneter, gründete er 1896 die französische Kleingärtnerliga und am 3. Oktober 1926 den Internationalen Kleingärtnerverband in Luxemburg. Mit dieser Tat wurde sicherlich der Same zu einem Werk gelegt, das mit der Zeit im Interesse der Kleingärtner aller Länder zu einem großen gedeihen könnte, wenn das nun zarte Pflänzchen immer im richtigen Geist betreut wird ...

Wir Österreicher sind uns über den Wert einer Kleingärtner-Internationale vollkommen klar, wir wissen, daß ein Gedankenaustausch in Beziehung auf die Kleingartenwirtschaft zwischen den Nationen sich nur befruchtend auf unser Eigenleben auswirken kann. Und gerade deshalb haben wir es als notwendig betrachtet, dieser internationalen Organisation auf der letzten Tagung in Luxemburg eine Änderung der Statuten in Vorschlag zu bringen, durch die ein flottes, praktisches Arbeiten gewährleistet gewesen wäre und in welchen der Hauptgrundsatz einer jeden Organisation, die dem Frieden dient, in prägnanter Form zum Ausdruck kam: „Keine Rechte ohne Pflichten, keine Pflichten ohne Rechte." Wir waren dabei auch sorgfältig auf die Rechte der kleinen Nationen bedacht, weil wir der Meinung sind, daß die Erstrebung der Hegemonie seitens einer Nation im Rahmen der Internationale auch schon den Keim ihres Zerfalles in sich bergen müßte.

Die Österreicher sind organisationsgewohnte und organisationserprobte Menschen und neigen sehr leicht zur Kritik, wenn Fehler in einem Organisationsgefüge aufscheinen, und wir fühlen uns in dieser Beziehung eines Sinnes mit Abbé Lemire, der ja auch ein freies Wort nicht verschmähte.

Bei aller Anerkennung der freundlichen und gastlichen Aufnahme, die die österreichischen Delegierten in Luxemburg gefunden haben, müssen wir doch sagen, daß in der Geschäftsführung der Internationale manches nicht so ist, wie wir es notwendig erwarten müßten. Der Apparat der Internationale, der ja an sich schon zwangsläufig mit einer gewissen Schwerfälligkeit behaftet ist, wird durch gewisse Umstände in seiner Beweglichkeit noch mehr gehemmt, was in der dritten Session der Internationale deutlich in Erscheinung trat. Hoffen wir, daß in dieser Beziehung schon in allernächster Zeit ein Wendung zum Besseren bevorsteht. Die Österreicher glauben aber auch, daß der Nachfolger Lemires, Präsident Goemare, das Schiff der Grünen Internationale der Kleingärtner so steuern wird, daß es im richtigen Hafen einläuft.

Die österreichische Organisation der Kleinwirtschafter, die nachweisbar 33.192 Mitglieder zählt, wird die Entwicklung der Dinge aufmerksam verfolgen und zu gegebener Zeit ihre Entschlüsse fassen, denn unsere Mitglieder verlangen, daß auch in der Internationale eine Arbeit geleistet wird, die praktische Ergebnisse zeitigt. Ein österreichisches Sprichwort sagt: „Da Geld — da Ware."

* * *

Die Kleingärtnerfesttage in Luxemburg und der Kongreß der Internationale nahmen folgenden Verlauf:

Sonntag, 3. August: Vormittags fand im reichgeschmückten Cercle-Saal der Empfang der auswärtigen Gäste, der Eingeladenen und der Luxemburger Kongreßteilnehmer statt. Direktor Matth. Koener, Präsident des Luxemburgischen Landesverbandes Kleingarten und Eigenheim, hieß alle Anwesenden herzlich willkommen. Er dankte allen jenen, die die Bewegung unterstützt haben, der Regierung und der Stadtverwaltung sowie den fremden Delegierten aus Frankreich, Belgien, Deutschland, England, Italien, Polen, Österreich und der Schweiz und wünschte dem großen Werke den besten

*Texte tiré de *Kleingarten und Eigenheim*. Vol. 3, n° 7, p. 119, concernant le dévoilement de la plaque commémorative en 1930*



La plaque commémorative portant l'inscription à la mairie de Luxembourg, datant de 1930, se trouve encore aujourd'hui sur la colonne de gauche, à côté de l'escalier principal.



Participants à la cérémonie de dévoilement de l'inscription à la mairie de Luxembourg en l'honneur de la fondation de l'Office, le 3 août 1930.

Collection du musée : Source : Bulletin de l'Office International du Coin de Terre et des Jardins Ouvriers. N° 2, Luxembourg, janvier 1931, p. 5.

3e Congrès international de l'Office international des fédérations des jardins ouvriers, 1931

Le 3e Congrès international des jardiniers amateurs s'est tenu du 7 au 9 novembre 1931 au Palais de l'Académie à Bruxelles. Le thème principal, « Les jardins ouvriers et l'accession à la propriété », a été abordé et débattu à travers une série de conférences et de débats.



Discours d'ouverture du troisième des jardiniers amateurs par le président Joseph Goemaere, le 7 novembre 1931 au Palais de l'Académie à Bruxelles

Collection du musée : Source : Bulletin de l'Office international du Coin de Terre et des Jardins ouvriers. Édition française, n° 2, Luxembourg, décembre 1931, p. 2.

4e Congrès international de l'Office international des fédérations des jardins ouvriers, 1933

Ce congrès fut suivi du 4e Congrès international, qui s'est tenu du 8 au 10 septembre 1933 à Vienne. Il s'est déroulé à la Chambre de commerce et d'industrie.

Internationaler Kongress der Kleingärtner.

Nachfolgend das Programm des vom 8. bis 10. September in Wien stattfindenden IV. Kongress des Internationalen Verbandes der Kleingärtner. (Sitz: Luxemburg).

1. *Tag: Donnerstag,* 7. *September:* Ankunft der Kongressteilnehmer. Auskünfte erhältlich bis 7. September im Sekretariat des österr. Verbandes, Wien XV, Moeringgasse 7, später am Kongressort, Wien I, Stubenring 8—10.

2. *Tag: Freitag,* 8. *September:* 9 Uhr: Eröffnung im Festsaale der Wiener Handels- und Gewerbekammer: 1. Ansprache des Intern. Präsidenten; 2. Wahl und Ansprache des Kongresspräsidenten; 3. Ansprachen der fremden Delegierten. — 11,30 Uhr: Empfang seitens der Regierung. — 13 Uhr: gem. Mittagessen. — 14 Uhr: Gesetzl. Massnahmen zum Schutze der Kleingarten- und Eigenheimbewegung. (Referenten: Hr. *Fernand Loesch,* Advokat, Intern. Sekretär, Luxemburg und Dr. *Léon Scheibel,* Syndikus, Mühlhausen). — 15 Uhr: Finanzielle Sicherungen der Kleingarten- und Eigenheimbewegung. (Referenten: Präsident Dr. *Roth,* Basel und Präsident *N. Crutzen,* Industriel, Verviers. — 16 Uhr: Besuch der Ausstellung.

3. *Tag: Samstag,* 9. *September:* 9 Uhr: Jugendpflege im Kleingarten. — 10 Uhr: Internationaler Verband: a) Gliederung, b) Finanzen, c) Gartenbau, d) Presse. (Referenten: Ausländ. Delegierte). — 13 Uhr: Mittagessen. — 15 Uhr: Sitzung des Internationalen Vorstandes, Neuwahlen. — 16 Uhr: Massenversammlung und Ansprachen.

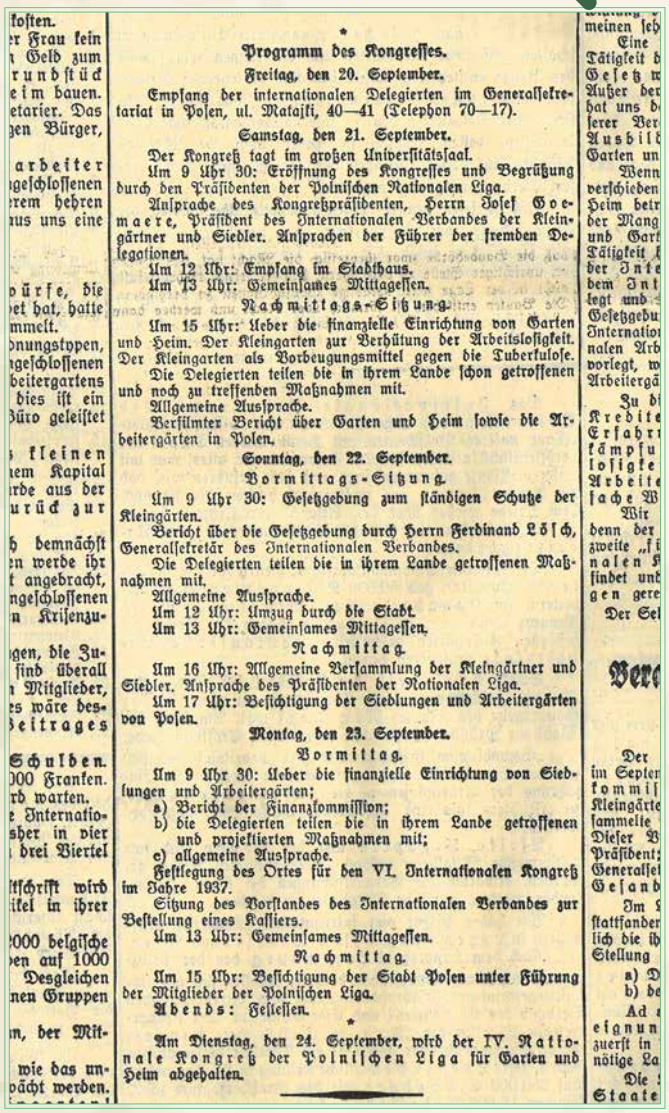
4. *Tag: Sonntag,* 10 *September:* 10 Uhr: Eröffnung der Daueranlage Wolfersberg. — 14 Uhr: Rundfahrt durch Wiener Kleingärten. Am Montag, 11. September, Alpenfahrt mit Sonderwagen.

NB. — Während der Kongressdauer finden für die Damen u. Begleitpersonen der Kongressteilnehmer Führungen durch das alte und neue Wien statt.

Programme tiré du magazine « Kleingarten und Eigenheim »

5e Congrès international de l'Office international des fédérations des jardins ouvriers, 1935

Le 5e congrès s'est tenu à Poznań, en Pologne, du 21 au 24 septembre 1935.



kosten.
er Frau kein
n Geld zum
rundstück
eim bauen.
etarier. Das
gen Bürger,

arbeiter
geschlossenen
rem hebren
us uns eine

ürfe, die
et hat, hatte
mmelt.
dnungstypen,
geschlossenen
beitergartens
dies ist ein
Büro geleistet

kleinen
em Kapital
rde aus der
rück zur

h demnächst
n werde ihr
t angebracht,
geschlossenen
n Krisenzu-

gen, die Zu-
sind überall
n Mitglieder,
es wäre des-
Beitrages

Schulden.
000 Franken.
rd warten.
e Internatio-
sher in vier
drei Viertel

ftschrift wird
ikel in ihrer

000 belgische
en auf 1000
Desgleichen
nen Gruppen

n, der Mit-

wie das un-
pächt werden.

Programm des Kongresses.

Freitag, den 20. September.

Empfang der internationalen Delegierten im Generalsekretariat in Posen, ul. Matajki, 40—41 (Telephon 70—17).

Samstag, den 21. September.

Der Kongreß tagt im großen Universitätssaal.
Um 9 Uhr 30: Eröffnung des Kongresses und Begrüßung durch den Präsidenten der Polnischen Nationalen Liga.
Ansprache des Kongreßpräsidenten, Herrn Josef Goemaere, Präsident des Internationalen Verbandes der Kleingärtner und Siedler. Ansprachen der Führer der fremden Delegationen.
Um 12 Uhr: Empfang im Stadthaus.
Um 13 Uhr: Gemeinsames Mittagessen.

Nachmittags-Sitzung.

Um 15 Uhr: Ueber die finanzielle Einrichtung von Garten und Heim. Der Kleingarten zur Verhütung der Arbeitslosigkeit. Der Kleingarten als Vorbeugungsmittel gegen die Tuberkulose.
Die Delegierten teilen die in ihrem Lande schon getroffenen und noch zu treffenden Maßnahmen mit.
Allgemeine Aussprache.
Verfilmter Bericht über Garten und Heim sowie die Arbeitergärten in Polen.

Sonntag, den 22. September.

Vormittags-Sitzung.

Um 9 Uhr 30: Gesetzgebung zum ständigen Schutze der Kleingärten.
Bericht über die Gesetzgebung durch Herrn Ferdinand Lösch, Generalsekretär des Internationalen Verbandes.
Die Delegierten teilen die in ihrem Lande getroffenen Maßnahmen mit.
Allgemeine Aussprache.
Um 12 Uhr: Umzug durch die Stadt.
Um 13 Uhr: Gemeinsames Mittagessen.

Nachmittag.

Um 16 Uhr: Allgemeine Versammlung der Kleingärtner und Siedler. Ansprache des Präsidenten der Nationalen Liga.
Um 17 Uhr: Besichtigung der Siedlungen und Arbeitergärten von Posen.

Montag, den 23. September.

Vormittag.

Um 9 Uhr 30: Ueber die finanzielle Einrichtung von Siedlungen und Arbeitergärten;
a) Bericht der Finanzkommission;
b) die Delegierten teilen die in ihrem Lande getroffenen und projektierten Maßnahmen mit;
c) allgemeine Aussprache.
Festlegung des Ortes für den VI. Internationalen Kongreß im Jahre 1937.
Sitzung des Vorstandes des Internationalen Verbandes zur Bestellung eines Kassiers.
Um 13 Uhr: Gemeinsames Mittagessen.

Nachmittag.

Um 15 Uhr: Besichtigung der Stadt Posen unter Führung der Mitglieder der Polnischen Liga.
Abends: Festessen.

Am Dienstag, den 24. September, wird der IV. Nationale Kongreß der Polnischen Liga für Garten und Heim abgehalten.

meinen seh
Eine
Tätigkeit d
Gesetz w
Außer der
hat uns b
serer Ver
Ausbild
Garten un
Wenn
verschieden
Heim betr
der Mang
und Gart
Tätigkeit
der Inte
dem Int
legt und
Gesetzgebu
Internatio
nalen Arb
vorlegt, w
Arbeitergä
Zu di
Kredite
Erfahr
kämpfu
losigke
Arbeite
sache W
Wir
denn der
zweite „I
nalen F
findet unt
gen gere
Der Sel

Verc

Der
im Septer
kommis
Kleingärte
sammelte
Dieser V
Präsident;
Generalsel
Gesand

Im
stattfander
lich die ih
Stellung
a) D
b) de
Ad
eignun
zuerst in
nötige La
Die
Staate

6e Congrès international de l'Office international des fédérations des jardins ouvriers, 1937

Le 6e Congrès international s'est tenu à Paris du 8 au 11 juillet 1937. Les interventions ont porté sur les loisirs des travailleurs en tant que contrepoids au travail. « *L'industrialisation et la mécanisation croissantes offrent généralement aux travailleurs un temps libre de plus en plus important, qu'il convient de mettre à profit. Cela soulève un nouveau problème social qui exige une solution urgente pour la protection de la famille. Tous ceux qui ont l'habitude de côtoyer les classes ouvrières s'accordent à dire que la solution la meilleure, la plus saine, la plus bénéfique et la plus populaire est le jardin familial. Parmi toutes les activités censées occuper le temps libre des travailleurs, c'est en effet celle qui convient le mieux aux ouvriers et aux fonctionnaires ; c'est la seule qui profite à toute la famille, tout en rassemblant tous ses membres et en leur apportant de la joie*[12] *[...].* »



Vue de la salle de réunion

Jardins familiaux et accession à la propriété, numéro inconnu, p. 153



Présidium du Congrès de 1937 / Discours de Léo Lagrange, sous-secrétaire d'État aux Sports et aux Loisirs

Jardins familiaux et accession à la propriété, n° inconnu, p. 154

Début de la Seconde Guerre mondiale

La pratique consistant à organiser des congrès tous les deux ans a été interrompue par le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale. L'événement prévu à Diekirch à partir du 3 septembre 1939 a dû être annulé. L›Office a cessé ses activités en 1940 en raison de la guerre.[13]

Warum der Internationale Kleingärtnerkongress vom 3. September 1939 in Diekirch nicht stattfinden konnte.

Es ist unsern Kleingärtnern bekannt, daß der Internationale Kongreß in letzter Minute abbestellt wurde. Derselbe war bis in alle Einzelheiten vorzüglich organisiert worden und hatte den vorhergehenden Kongressen dies voraus, daß die auf der Tagesordnung stehenden Themata endlich eine Basis für zukünftiges Schaffen darstellten. Leider erlaubte es die drohende Wolke am europäischen Himmel nicht, daß die ausländischen Delegierten ihre Mitarbeit aufrechthielten und die luxemburgische Regierung, im Einverständnis mit Hrn.Goemaere, Präsident des Internationalen Büros, fand es angebracht, folgenden Beschluß zu fassen :

Luxembourg, le 28 août 1939.

Monsieur P. J. Muller, Secrétaire général
du Bureau International du Coin de Terre et du Foyer, Luxembourg.

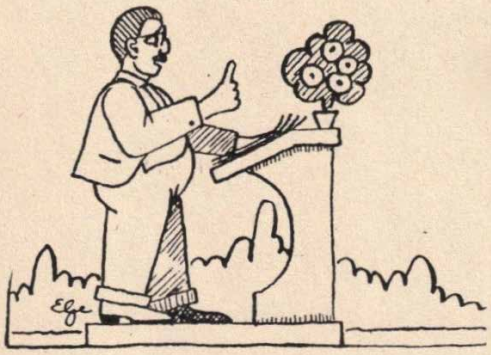
Monsieur le Secrétaire Général,

Déférant au désir exprimé par Monsieur le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que le Congrès International

Après la Seconde Guerre mondiale, 1947

Après la Seconde Guerre mondiale, il a fallu rétablir la coopération internationale. En 1947, elle fut relancée à l'initiative de Joseph Olinger, président de la Fédération luxembourgeoise. Les 20 et 21 septembre 1947, une réunion eut lieu à Luxembourg avec des délégués venus de Belgique, d'Angleterre, de France, des Pays-Bas, d'Autriche et de Pologne[14]. Outre l'importance particulière que revêtait à l'époque l'approvisionnement alimentaire issu des récoltes, l'accent fut également mis sur les loisirs et la détente à la campagne.

Outre les résolutions concernant l'élargissement envisagé de la coopération entre les fédérations internationales, il fut décidé que le Dr Aloyse Weirich, avocat à Luxembourg, assumerait la fonction de secrétaire international[15].



Office international du Coin de terre et des Jardins ouvriers

Tagungen vom 20. und 21. September 1947 in Luxemburg

Nachdem Besprechungen zwischen denVertretern der Landesverbände Frankreich, Belgien, England u. Luxemburg im Laufe des Sommers stattgefunden hatten, erhielt Luxemburg den Auftrag, die früheren Mitglieder des Office International einzuladen, sich wieder zu einer Grünen Internationalen zusammenzuschließen und sich am 20. und 21. September in Luxemburg einzufinden, zwecks Kontaktnahme und Aussprache. — Die erste Sitzung fand am Samstag, den 20. September um 5 Uhr nachmittags im Rathaus der Stadt Luxemburg statt.

Office international du Coin de terre et des Jardins-Ouvriers.
Réunions des 20 et 21 septembre 1947 à Luxembourg.

PARTICIPATION:

Pays :	Délégués:	Adresse à Luxembourg:
ANGLETERRE:	MM.Giles,secr.	Hôtel Molitor
	Farnsworth	"
AUTRICHE:	MM.Köhl,président	"
	Staudinger,secr.	"
BELGIQUE:	MM.le baron Moyersoen,prés.	Hôtel Brasseur
	Straps,vice-prés.	"
	Hopchet,secr.gén.	"
	Basijn,dir.gén.	"
	de Witte,insp.gén.	"
FRANCE:	MM.Boissard,président	Hôtel Molitor
	Thoumyre	
	Mme.Thoumyre	
	MM.Le Moal,secr.gén.	Hôtel Molitor
	Pulby,secr.	"
	Mlle.Arbelet	"
HOLLANDE:	MM.Visser,président	"
	den Drijver,secr.	"
SUISSE:	MM.Kohler,président	"
	Padrutt,secr.	"
LUXEMBOURG:	MM.Kipgen,président d'honneur	
	Olinger,président	
	Mme Olinger	
	Mlle Fournelle,interpr.	
	MM.Weirich,secr.gén.Off.Intern.	
	Beck,secr.gén.	
	Jager,vice-président	
	Hirtziger, "	
	Meintz,trésorier	
	Krier,rédacteur	
	Hack,comité central	

PROGRAMME: Samedi,20 septembre:à 17 heures I.réunion dans une salle de l'hôtel-de-ville.
le soir dîner en commun à l'Hôtel Brasseur.

Dimanche,21septembre:à 9 heures= II.réunion dans la même salle.
à 11 heures:Réception officielle par Monsieur le maire de la ville de Luxembourg.
à 11½ heures:Excursion en autocar par Mondorf-les-Bains,Remerschen vers Ehnen,où il sera servi un repas en commun.Dans l'après-midi visite du marché aux vins de Grevenmacher.Retour à Luxembourg.

Pour la Ligue organisatrice,
le secrétaire général, le président,
Paul Beck Joseph Olinger

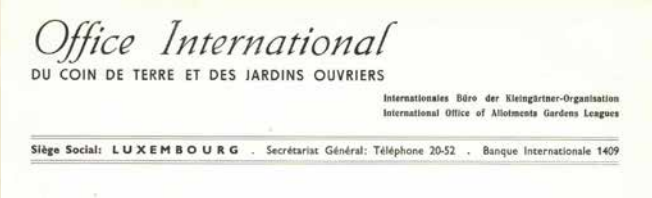
Liste des participants à la réunion du Bureau des 20 et 21 septembre 1947 à Luxembourg

Fonds du Bureau : 1-C-I BUREAU I – A 1947–1959, 3 -- 20–21 septembre 1947, Luxembourg

Réunions de 1948 et 1949

D'autres réunions du comité du Bureau ont eu lieu le 23 octobre 1948[16] à Luxembourg et le 30 avril 1949[17] à Bruxelles. Lors de ces réunions, les fédérations se sont retrouvées après les bouleversements de la Seconde Guerre mondiale, et des dispositions ont été prises pour reprendre les congrès internationaux.

Par ailleurs, il fut convenu d'instaurer un système de présidence tournante. Il fut ainsi décidé que le président international serait le représentant de la ligue nationale chargée d'organiser le prochain congrès.[18]


Office International
DU COIN DE TERRE ET DES JARDINS OUVRIERS
Internationales Büro der Kleingärtner-Organisation
International Office of Allotments Gardens Leagues
Siège Social: LUXEMBOURG . Secrétariat Général: Téléphone 20-52 . Banque Internationale 1409

En-tête de l'Office, 1949

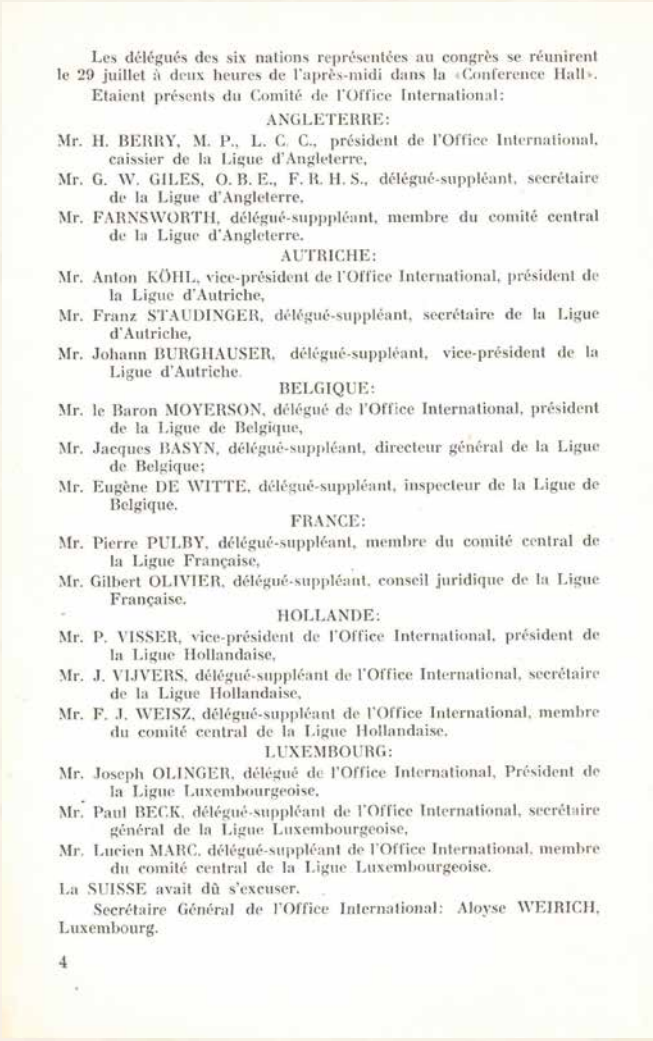
7e Congrès international de l'Office international des fédérations des jardins ouvriers, 1949

Pour la première fois depuis les années de guerre, le 7e Congrès international s'est tenu à Londres les 29 et 30 juillet 1949[19]. Ce premier congrès visait « à atteindre les nouveaux objectifs en mettant l'accent non seulement sur les avantages économiques, mais surtout sur l'importance sociale et humaine du jardin familial qui, par le contact direct avec la terre, contribue de manière significative à rétablir l'équilibre physique, moral et mental de l'homme moderne, souvent perturbé par des conditions de travail artificielles »[20].


Le VII^me
Congrès International
du COIN DE TERRE
et des
JARDINS OUVRIERS
à Londres


RAPPORT
du
VII^me CONGRÈS INTERNATIONAL
du COIN DE TERRE
ET DES
JARDINS OUVRIERS
à LONDRES
DU 28 au 30 JUILLET 1949
par
ALOYSE WEIRICH,

Référence d'archive : 25-K-1 – I, 1 – Brochure du congrès, Londres 1949, Titre / p. 1


Les délégués des six nations représentées au congrès se réunirent le 29 juillet à deux heures de l'après-midi dans la «Conference Hall».
Etaient présents du Comité de l'Office International:

ANGLETERRE:
Mr. H. BERRY, M. P., L. C. C., président de l'Office International, caissier de la Ligue d'Angleterre,
Mr. G. W. GILES, O. B. E., F. R. H. S., délégué-suppléant, secrétaire de la Ligue d'Angleterre,
Mr. FARNSWORTH, délégué-suppléant, membre du comité central de la Ligue d'Angleterre.

AUTRICHE:
Mr. Anton KÖHL, vice-président de l'Office International, président de la Ligue d'Autriche,
Mr. Franz STAUDINGER, délégué-suppléant, secrétaire de la Ligue d'Autriche,
Mr. Johann BURGHAUSER, délégué-suppléant, vice-président de la Ligue d'Autriche.

BELGIQUE:
Mr. le Baron MOYERSON, délégué de l'Office International, président de la Ligue de Belgique,
Mr. Jacques BASYN, délégué-suppléant, directeur général de la Ligue de Belgique;
Mr. Eugène DE WITTE, délégué-suppléant, inspecteur de la Ligue de Belgique.

FRANCE:
Mr. Pierre PULBY, délégué-suppléant, membre du comité central de la Ligue Française,
Mr. Gilbert OLIVIER, délégué-suppléant, conseil juridique de la Ligue Française.

HOLLANDE:
Mr. P. VISSER, vice-président de l'Office International, président de la Ligue Hollandaise,
Mr. J. VIJVERS, délégué-suppléant de l'Office International, secrétaire de la Ligue Hollandaise,
Mr. F. J. WEISZ, délégué-suppléant de l'Office International, membre du comité central de la Ligue Hollandaise.

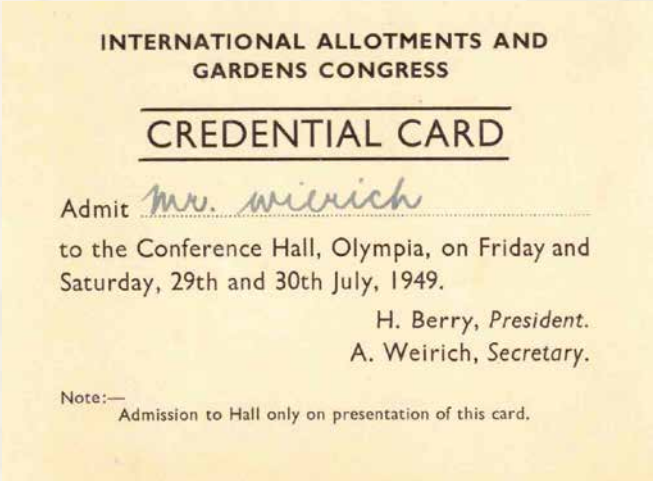
LUXEMBOURG:
Mr. Joseph OLINGER, délégué de l'Office International, Président de la Ligue Luxembourgeoise,
Mr. Paul BECK, délégué-suppléant de l'Office International, secrétaire général de la Ligue Luxembourgeoise,
Mr. Lucien MARC, délégué-suppléant de l'Office International, membre du comité central de la Ligue Luxembourgeoise.

La SUISSE avait dû s'excuser.
Secrétaire Général de l'Office International: Aloyse WEIRICH, Luxembourg.

4

Liste des participants au congrès de Londres de 1949

Référence : 25-K-1 – I, 1 – Brochure du congrès, Londres 1949, p. 4


INTERNATIONAL ALLOTMENTS AND GARDENS CONGRESS

CREDENTIAL CARD

Admit Mr. Weirich

to the Conference Hall, Olympia, on Friday and Saturday, 29th and 30th July, 1949.

H. Berry, *President.*
A. Weirich, *Secretary.*

Note:—
Admission to Hall only on presentation of this card.

Carte d'accréditation d'Aloyse Weirich, congrès de 1949, Londres

Référence : Bureau : 26-K-II

Le Congrès de Londres s'est conclu par la résolution commune suivante : « *Le présent Congrès*

international des fédérations de jardins familiaux et d'allotissements, réuni à Londres, lance un appel à tous les gouvernements afin qu'ils prennent toutes les mesures possibles pour mettre à disposition des jardins familiaux et des allotissements dans l'intérêt de la production alimentaire, du bien-être social et du bien-être général. »[21]

*

Après une discussion très animée où prirent une part active Messieurs: Pulby, Basyn, Scott (Angleterre), Kohl, Weisz (Hollande), Monsieur le Président Berry proposa la résolution suivante, qui fut unanimement approuvée:

«That this International Congress of Allotment and Garden Societies assembled in London presses upon all Governments the necessity for taking every possible step to provide allotments and gardens in the interests of food production, social welfare and general well-being.»

Numéro de référence : 25-K-1 – I, 1 – Brochure du congrès, Londres 1949, p. 6

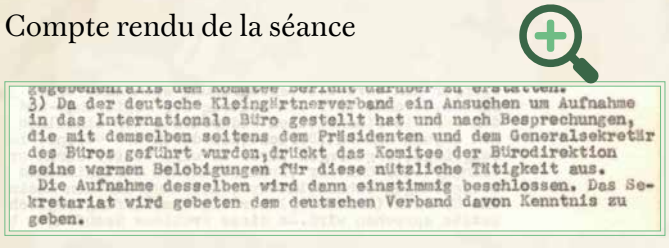
Réadmission de l'Allemagne au sein de la Fédération

À l'issue des délibérations du Comité exécutif, la Fédération allemande a été, sur sa demande, réadmise à l'unanimité en tant que membre de la Fédération internationale avec effet à compter de 1950.

3) La Fédération allemande des jardiniers amateurs ayant déposé une demande d'adhésion auprès du Bureau international, et à l'issue des discussions menées avec la Fédération par le président et le secrétaire général du Bureau, le Comité du Conseil d'administration du Bureau salue chaleureusement cette initiative utile.

Son admission a ensuite été approuvée à l'unanimité. Le Secrétariat est prié d'informer la Fédération allemande de cette décision.

Compte rendu de la séance



zugehörigkeits des Komitee berufe darüber zu erstatten.
3) Da der deutsche Kleingärtnerverband ein Ansuchen um Aufnahme in das Internationale Büro gestellt hat und nach Besprechungen, die mit demselben seitens dem Präsidenten und dem Generalsekretär des Büros geführt wurden,drückt das Komitee der Bürodirektion seine warmen Belobigungen für diese nützliche Tätigkeit aus.
Die Aufnahme desselben wird dann einstimmig beschlossen. Das Sekretariat wird gebeten dem deutschen Verband davon Kenntnis zu geben.

Réadmission de l'Allemagne au sein de la Fédération en 1950

Source : 1-C-I OFFICE I – A 1947–1959,2

8e Congrès international de l'Office international des fédérations des jardins ouvriers, 1951

Le 8e Congrès des jardiniers amateurs s'est tenu du 3 au 5 août 1951 à Luxembourg.



DER Kleingärtner

V. b. b.

Offizielles Organ des Zentralverbandes der Kleingärtner, Siedler und Kleintierzüchter Österreichs

Redaktion: Verbandskanzlei, Wien, VI., Getreidemarkt 12. Telephon B 23-4-74

Alleinige Inseratenannahme: Wiener Werbegesellschaft, Forupka & Zecha, Wien, I., Seitzerg. 4 (Turkenhof), Tel. U 22-5-54

Nummer 9 — Wien, 1. September 1951 — 4. Jahrgang

Vom 8. Internat. Kongreß in Luxemburg

Wiener Bezirks-Ausstellungen

der Kleingärtner, Siedler und Kleintierzüchter in

Simmering

Stadlau

Article « À propos du 8e Congrès international à Luxembourg »

Der Kleingärtner. Journal officiel de la Fédération autrichienne des jardiniers amateurs, des colons et des éleveurs de petits animaux. Vol. 4, n° 9, 1er septembre 1951, p. 1

9e Congrès international de l'Office international des fédérations des jardins ouvriers, 1953

Le 9e Congrès des jardiniers amateurs s'est tenu à Amsterdam du 4 au 6 septembre 1953. Les trois principaux axes de réflexion[22] ont été résumés sous le thème « Les jardins familiaux et leurs fonctions dans les sphères sociale, physique et psychologique ». Il a été reconnu qu'il fallait encourager les jeunes à s'intéresser au jardinage et à s'y impliquer en tant qu'individus autonomes. L'acquisition continue de terrains de jardins familiaux pour la création de jardins permanents revêtait une importance tout aussi grande.

La publication d'une revue propre à la fédération a été discutée, mais rejetée pour l'instant pour des raisons de coût.

10e Congrès international de l'Office international des fédérations des jardins ouvriers, 1955

Le 10e Congrès international s'est tenu du 26 au 28 août 1955 sous la devise « L'importance du jardin familial dans l'économie nationale et dans la civilisation moderne » à Vienne, dans la salle de réunion de l'ancien hôtel de ville.[23]

IV. Wiener Kongress 1955.

Der oesterreichische Verband schlägt als Datum des Kongresses Anfang September 1955 vor. Die Delegierten sind im Prinzip damit einverstanden. Als Vortragsthema schlägt Hr. Präsident Fürstenhofer vor: „Die Bedeutung des Kleingartens innerhalb der Volkswirtschaft". Einige Delegierte (Pulby, Basyn, Olinger) sind der Ansicht, das so gestellte Thema entbehre einerseits der Gegenwartsnähe und vernachlässige anderseits den sozialen Aspekt des Kleingartens. Den genannten Herren zufolge hat der Kleingarten nicht in erster Linie einen wirtschaftlichen Zweck zu erfüllen: Kartoffeln und Gemüse zu liefern, sondern soll die Gartenarbeit eine Entspannung bieten, ein Gegenmittel zu den Berufsgewohnheiten sein, dem Industriearbeiter seine menschliche Natur erhalten und ein menschenwürdiges Dasein verschaffen. Hr. Basyn fasst das zu behandelnde Thema in folgende Worte: Der Mensch wird durch das Leben in der modernen Wirtschaft dahin gebracht, dass er seinen Menschencharakter verliert. Die Gartenarbeit als Amateurbetätigung stellt das beste Mittel dar, das erforderliche Gleichgewicht im Menschen wiederherzustellen. Nachdem die Herren Müller und Geering noch nutzbringend in die Debatte eingegriffen und bei der Erörterung des Themas geholfen hatten, kamen die Delegierten überein auf nachstehenden Titel: „Die soziale und wirtschaftliche Notwendigkeit des Kleingartens im modernen Zeitalter". Selbstverständlich soll der Titel dem Berichter nur als Rahmen und Richtschnur dienen und ihm im übrigen volle Freiheit in der Behandlung des Themas lassen. Die französische Liga wird beauftragt diesen Vortrag zu besorgen. Hr. Geering schlägt ein zweites Thema vor: „Aufgaben der Planung". Die Delegierten nehmen den Vorschlag an und bezeichnen den Schweizer Verband mit der Abhaltung der zweiten Konferenz.

À l'occasion de ce congrès, la Fédération autrichienne a offert à l'Office un drapeau en soie verte brodé par des jardiniers amateurs viennois. Les drapeaux nationaux des fédérations membres portaient l'inscription « Vienne 1955 ». Au cours des années suivantes, cette inscription a été complétée par le nom de la ville et l'année de chaque congrès suivant.

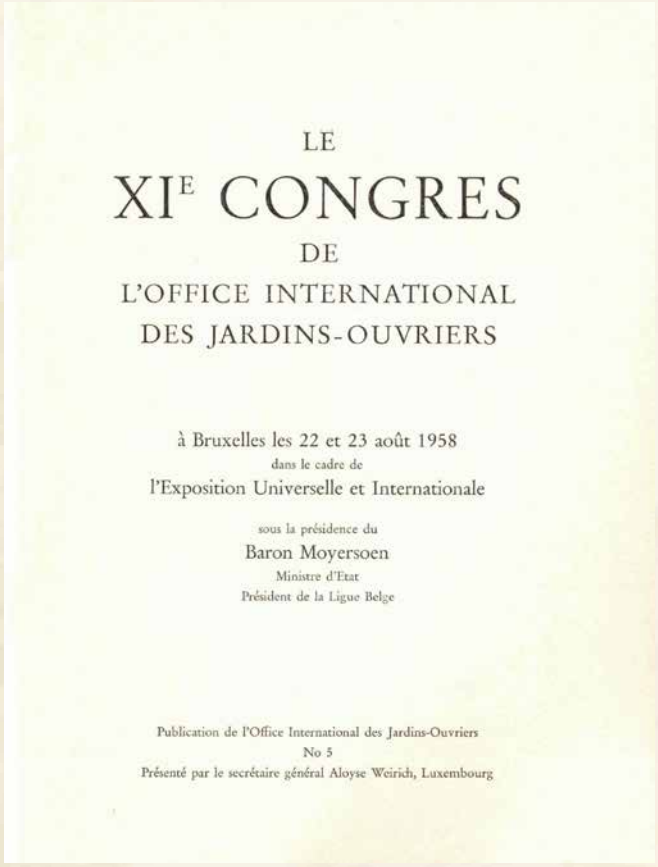


Mappe 1955, 26-K-II



11e congrès international de l'Office International des Fédérations des Jardins Ouvriers, 1958

En raison de l'Exposition universelle, le 11e congrès s'est tenu à Bruxelles en 1958 plutôt qu'en 1957. Le thème du congrès était « Urbanisme et jardins familiaux ».



LE

XI[E] CONGRES

DE

L'OFFICE INTERNATIONAL

DES JARDINS-OUVRIERS

à Bruxelles les 22 et 23 août 1958

dans le cadre de

l'Exposition Universelle et Internationale

sous la présidence du

Baron Moyersoen

Ministre d'Etat

Président de la Ligue Belge

Publication de l'Office International des Jardins-Ouvriers

No 5

Présenté par le secrétaire général Aloyse Weirich, Luxembourg

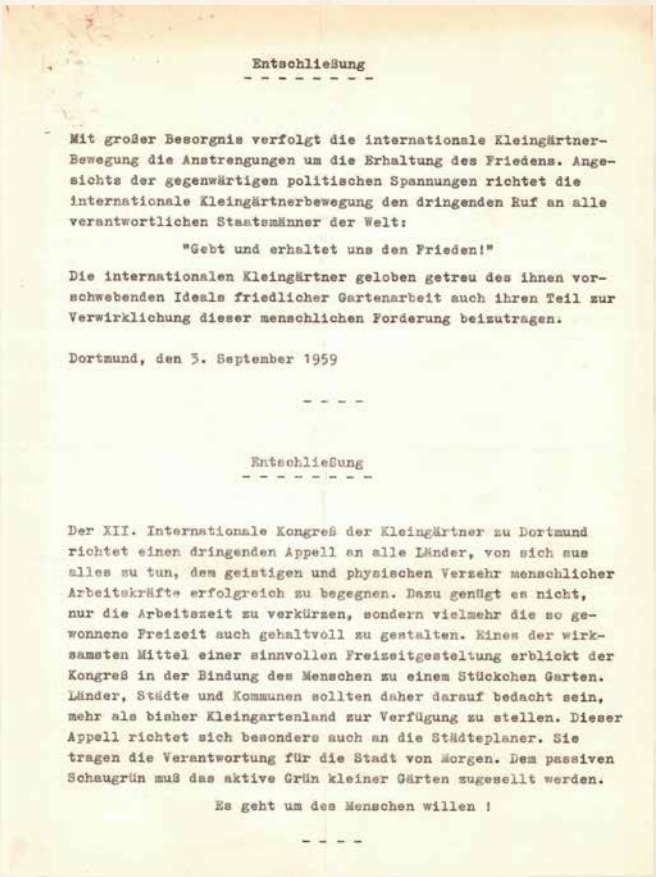
Source : 25-K-1 – I, 1 – Brochure du congrès, Bruxelles 1958, 2 (3)



Remise de la bannière de l'« Internationale verte » au président de la Fédération suisse, le Dr Ebi.

12e Congrès international de l'Office international des fédérations des jardins ouvriers, 1959

Le 12e congrès s'est tenu à Dortmund du 4 au 6 septembre 1959. Le titre du congrès était : « L'importance des jardins familiaux dans le monde moderne ».



Entschließung

Mit großer Besorgnis verfolgt die internationale Kleingärtner-Bewegung die Anstrengungen um die Erhaltung des Friedens. Angesichts der gegenwärtigen politischen Spannungen richtet die internationale Kleingärtnerbewegung den dringenden Ruf an alle verantwortlichen Staatsmänner der Welt:

"Gebt und erhaltet uns den Frieden!"

Die internationalen Kleingärtner geloben getreu des ihnen vorschwebenden Ideals friedlicher Gartenarbeit auch ihren Teil zur Verwirklichung dieser menschlichen Forderung beizutragen.

Dortmund, den 3. September 1959

- - - -

Entschließung

Der XII. Internationale Kongreß der Kleingärtner zu Dortmund richtet einen dringenden Appell an alle Länder, von sich aus alles zu tun, dem geistigen und physischen Verzehr menschlicher Arbeitskräfte erfolgreich zu begegnen. Dazu genügt es nicht, nur die Arbeitszeit zu verkürzen, sondern vielmehr die so gewonnene Freizeit auch gehaltvoll zu gestalten. Eines der wirksamsten Mittel einer sinnvollen Freizeitgestaltung erblickt der Kongreß in der Bindung des Menschen zu einem Stückchen Garten. Länder, Städte und Kommunen sollten daher darauf bedacht sein, mehr als bisher Kleingartenland zur Verfügung zu stellen. Dieser Appell richtet sich besonders auch an die Städteplaner. Sie tragen die Verantwortung für die Stadt von Morgen. Dem passiven Schaugrün muß das aktive Grün kleiner Gärten zugesellt werden.

Es geht um des Menschen willen !

- - - -

Résolution

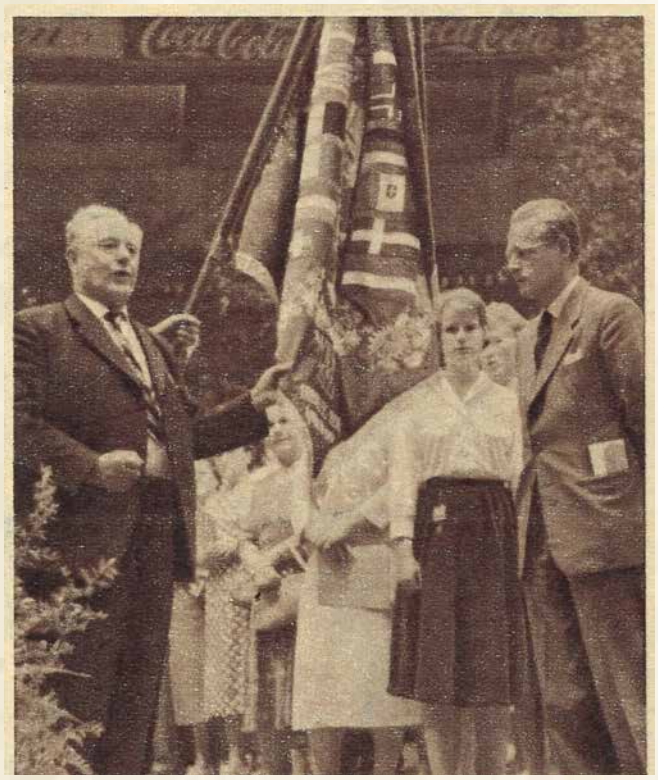
Source : 26-K-II. II

Pour plus d'informations, consultez le chapitre « Résolutions et positions communes ».



Le président de la Fédération, Paul Brando, accueille les invités d'honneur au congrès de Dortmund

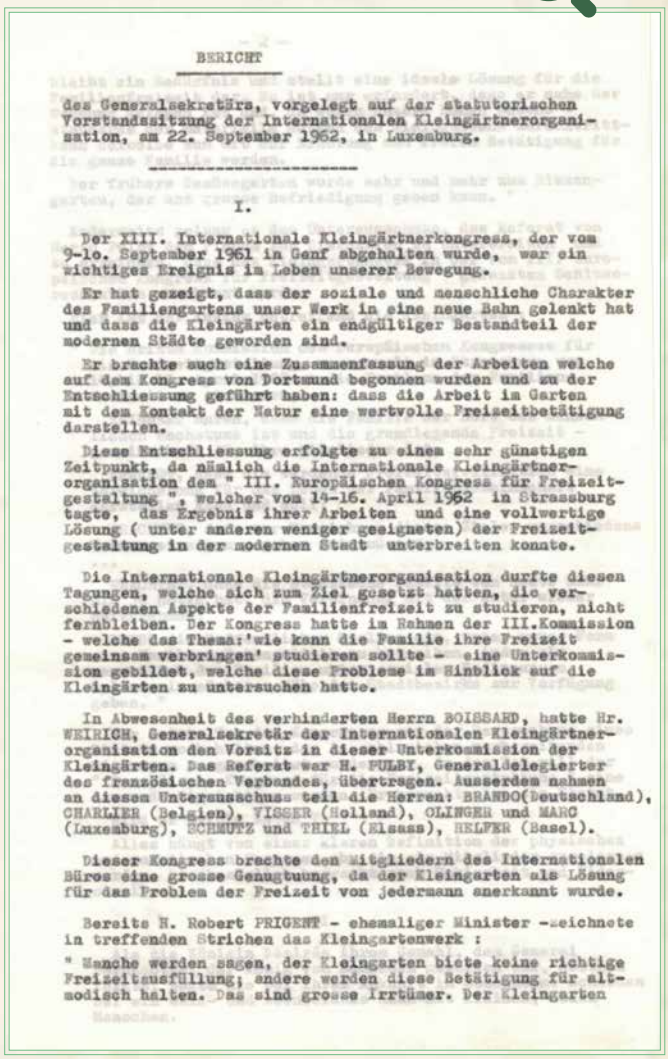
Source : Brando, Paul – Les jardins familiaux – Hier et aujourd'hui. Hambourg 1965, p. 151 -- Congrès international des jardiniers amateurs de 1959 à Dortmund



Le président Brando remet le drapeau au président de la Fédération suisse des jardins familiaux, le Dr Ebi.

13e congrès international de l'Office international des fédérations des jardins ouvriers, 1961

Sous le titre « Le temps libre est-il synonyme de liberté ? », le 13e congrès s'est tenu à Genève en 1961.



BERICHT

des Generalsekretärs, vorgelegt auf der statutarischen Vorstandssitzung der Internationalen Kleingärtnerorganisation, am 22. September 1962, in Luxemburg.

I.

Der XIII. Internationale Kleingärtnerkongress, der vom 9-lo. September 1961 in Genf abgehalten wurde, war ein wichtiges Ereignis im Leben unserer Bewegung.

Er hat gezeigt, dass der soziale und menschliche Charakter des Familiengartens unser Werk in eine neue Bahn gelenkt hat und dass die Kleingärten ein endgültiger Bestandteil der modernen Städte geworden sind.

Er brachte auch eine Zusammenfassung der Arbeiten welche auf dem Kongress von Dortmund begonnen wurden und zu der Entschliessung geführt haben: dass die Arbeit im Garten mit dem Kontakt der Natur eine wertvolle Freizeitbetätigung darstellen.

Diese Entschliessung erfolgte zu einem sehr günstigen Zeitpunkt, da nämlich die Internationale Kleingärtnerorganisation dem " III. Europäischen Kongress für Freizeitgestaltung ", welcher vom 14-16. April 1962 in Strassburg tagte, das Ergebnis ihrer Arbeiten und eine vollwertige Lösung (unter anderen weniger geeigneten) der Freizeitgestaltung in der modernen Stadt unterbreiten konnte.

Die Internationale Kleingärtnerorganisation durfte diesen Tagungen, welche sich zum Ziel gesetzt hatten, die verschiedenen Aspekte der Familienfreizeit zu studieren, nicht fernbleiben. Der Kongress hatte im Rahmen der III.Kommission - welche das Thema:'wie kann die Familie ihre Freizeit gemeinsam verbringen' studieren sollte - eine Unterkommission gebildet, welche diese Probleme im Hinblick auf die Kleingärten zu untersuchen hatte.

In Abwesenheit des verhinderten Herrn BOISSARD, hatte Hr. WEIRICH, Generalsekretär der Internationalen Kleingärtnerorganisation den Vorsitz in dieser Unterkommission der Kleingärten. Das Referat war H. PULBI, Generaldelegierter des französischen Verbandes, übertragen. Ausserdem nahmen an diesem Untersausschuss teil die Herren: BRANDO(Deutschland), CHARLIER (Belgien), VISSER (Holland), OLINGER und MARC (Luxemburg), SCHMUTZ und THIEL (Elsass), HELFER (Basel).

Dieser Kongress brachte den Mitgliedern des Internationalen Büros eine grosse Genugtuung, da der Kleingarten als Lösung für das Problem der Freizeit von jedermann anerkannt wurde.

Bereits H. Robert PRIGENT - ehemaliger Minister -zeichnete in treffenden Strichen das Kleingartenwerk :

" Manche werden sagen, der Kleingarten biete keine richtige Freizeitausfüllung; andere werden diese Betätigung für altmodisch halten. Das sind grosse Irrtümer. Der Kleingarten

Source 18-C-XVIII Suisse I – Rapport de Genève

14e Congrès international de l'Office international des fédérations des jardins ouvriers, 1963

Le 14e congrès, qui s'est tenu à Paris en 1963, avait pour thème « La création de sites de jardins familiaux ».



LIGUE FRANÇAISE DU COIN DE TERRE ET DU FOYER

XIII[e] Congrès National - XIV[e] Congrès International des Jardins Ouvriers

PARIS, 22 - 23 JUIN 1963

Centre de Conférences Internationales, 19, avenue Kléber, PARIS-16[e], Métro : Kléber

PROGRAMME DU CONGRÈS

Samedi 22 Juin

9 h. 30. — **OUVERTURE DU CONGRES, sous la présidence de M. Edgard PISANI,** Ministre de l'Agriculture.

Le Jardin Familial et l'Aménagement du Territoire

Rapport de M. Jacques BASYN, Président de la Ligue Nationale Belge du Coin de Terre, ancien Ministre.

11 h. 30. — **RECEPTION DES CONGRESSISTES A L'HOTEL DE VILLE DE PARIS.**

14 h. — **DEUXIEME SEANCE, sous la présidence de M. RAYMOND-LAURENT,** ancien Ministre, Membre du Conseil de la Ligue.

Le Jardin Familial en France. Problèmes actuels et perspectives d'avenir.

Exposé de M. Pierre PULBY, Délégué général de la Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer.

Interventions des Dirigeants d'œuvres françaises.

17 h. — **TROISIEME SEANCE, sous la présidence de M. Pierre PFLIMLIN,** Député Maire de Strasbourg, ancien Président du Conseil des Ministres, Président de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe.

L'Urbanisme moderne et les Jardins familiaux.

Rapport de M. BUCH, Ministre de la Construction du Gouvernement de la Ville Libre de Hambourg.

19 h. 30. — **DINER** - Maison des Journalistes, 35, rue du Louvre, Paris (2[e]) - Métro : Sentier ou Louvre.

Dimanche 23 Juin

9 h. 15. — **VISITE DES GROUPES DE JARDINS DE DUGNY.**

Départ des autocars : place de la Concorde, côté Jardins des Tuileries.

13 h. — **BANQUET DE CLOTURE DU CONGRES,** Hôtel Lutétia, 43, boulevard Raspail, Paris (6[e]) - Métro : Sèvres-Babylone.

Au cours du Banquet :

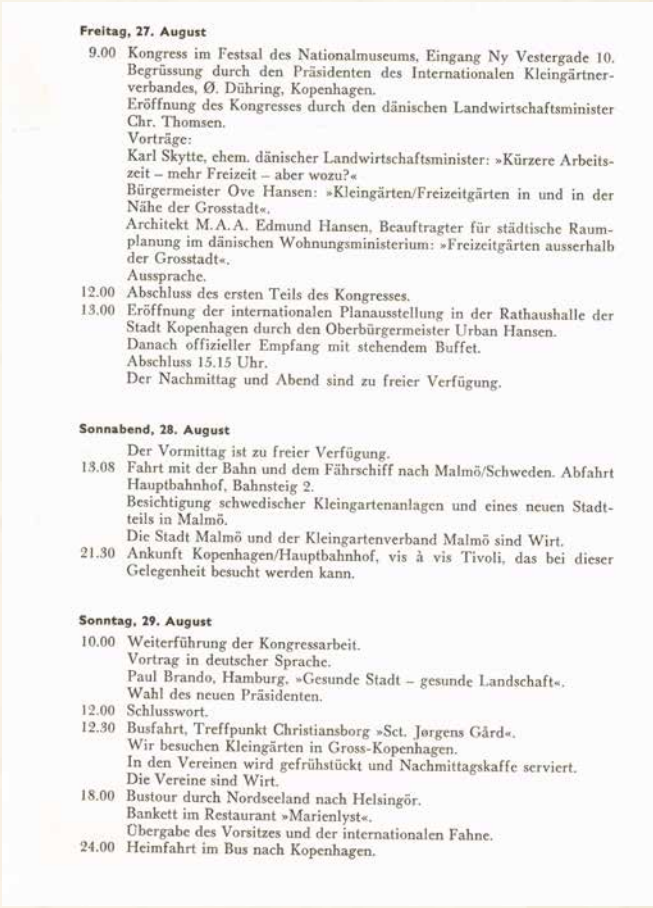
Proclamation des vœux.

Remise du Drapeau International et passation des pouvoirs au nouveau Président de l'Office International.

Programme 1963

15e Congrès international de l'Office international des fédérations des jardins ouvriers, 1965

En 1965, le 15e Congrès s'est tenu à Copenhague sous le titre « Les jardins familiaux : un espace de loisirs en ville et à la périphérie ».



Freitag, 27. August

9.00 Kongress im Festsal des Nationalmuseums, Eingang Ny Vestergade 10. Begrüssung durch den Präsidenten des Internationalen Kleingärtnerverbandes, Ø. Dühring, Kopenhagen.
Eröffnung des Kongresses durch den dänischen Landwirtschaftsminister Chr. Thomsen.
Vorträge:
Karl Skytte, chem. dänischer Landwirtschaftsminister: »Kürzere Arbeitszeit – mehr Freizeit – aber wozu?«
Bürgermeister Ove Hansen: »Kleingärten/Freizeitgärten in und in der Nähe der Grosstadt«.
Architekt M.A.A. Edmund Hansen, Beauftragter für städtische Raumplanung im dänischen Wohnungsministerium: »Freizeitgärten ausserhalb der Grosstadt«.
Aussprache.
12.00 Abschluss des ersten Teils des Kongresses.
13.00 Eröffnung der internationalen Planausstellung in der Rathaushalle der Stadt Kopenhagen durch den Oberbürgermeister Urban Hansen.
Danach offizieller Empfang mit stehendem Buffet.
Abschluss 15.15 Uhr.
Der Nachmittag und Abend sind zu freier Verfügung.

Sonnabend, 28. August

Der Vormittag ist zu freier Verfügung.
13.08 Fahrt mit der Bahn und dem Fährschiff nach Malmö/Schweden. Abfahrt Hauptbahnhof, Bahnsteig 2.
Besichtigung schwedischer Kleingartenanlagen und eines neuen Stadtteils in Malmö.
Die Stadt Malmö und der Kleingartenverband Malmö sind Wirt.
21.30 Ankunft Kopenhagen/Hauptbahnhof, vis à vis Tivoli, das bei dieser Gelegenheit besucht werden kann.

Sonntag, 29. August

10.00 Weiterführung der Kongressarbeit.
Vortrag in deutscher Sprache.
Paul Brando, Hamburg, »Gesunde Stadt – gesunde Landschaft«.
Wahl des neuen Präsidenten.
12.00 Schlusswort.
12.30 Busfahrt, Treffpunkt Christiansborg »Sct. Jørgens Gård«.
Wir besuchen Kleingärten in Gross-Kopenhagen.
In den Vereinen wird gefrühstückt und Nachmittagskaffe serviert.
Die Vereine sind Wirt.
18.00 Bustour durch Nordseeland nach Helsingör.
Bankett im Restaurant »Marienlyst«.
Übergabe des Vorsitzes und der internationalen Fahne.
24.00 Heimfahrt im Bus nach Kopenhagen.

Programme 1965

16e Congrès international de l'Office international des fédérations des jardins ouvriers, 1967

En 1967, le 16e congrès s'est tenu à Luxembourg sous le titre « Les jardins familiaux et le droit des travailleurs aux loisirs ».



Le présidium lors de l'ouverture du congrès



Joseph Olinger prononçant le discours d'ouverture

Logo



Timbre commémoratif

17e Congrès international de l'Office international des fédérations des jardins ouvriers, 1970

En 1970, le 17e Congrès s'est tenu à Stockholm sous le titre « Le jardin : un facteur d'équilibre pour l'homme moderne ».



Internationale Nachrichten

Der Kleingartenkongreß in Stockholm

Vom 12. bis 14. Juni fand in Stockholm der Kongreß der 17. „Grünen Internationale" statt. An dieser Veranstaltung nahmen eine Delegation des Verbandsvorstandes unter Führung von Präsident Macholda und eine Reisegruppe, bestehend aus Funktionären und Kleingärtnern unter Führung von Verbandssekretär Horak, teil.

Stockholm, diese wunderbare Stadt an den Schären, das Venedig des Nordens, war eine zauberhafte Kulisse. Es ist üblich, daß bei solchen Anlässen auch offizielle Empfänge stattfinden, es hat mich besonders gefreut, daß auch unsere Reisegruppe sowohl an diesen (Empfang im Goldenen Saal des Stadthauses, Ausflug zum Schloß Sturehov und als Höhepunkt und Abschluß auf den Opernterrassen der königlichen Oper sowie an einer Besichtigung von Kleingartenanlagen) als auch an den Beratungen des Kongresses selbst teilnehmen konnte.

Am ersten Tag fand eine Sitzung der Hauptdelegierten statt. Sie wurde vom Präsidenten des schwedischen Verbandes **Enkström** und dem internationalen Sekretär Notar **Dr. Weirich** geleitet. Sie befaßte sich zuerst mit der Aufnahme Norwegens, das bisher noch nicht Mitglied war. Es bestand eine lose Zusammenarbeit zwischen den nordischen Ländern Schweden, Dänemark, Norwegen und Finnland. Es wurde in diesem Zusammenhang auch über eine neue Beitragsgrundlage für den internationalen Verband geprüft, da die derzeitigen bereits überholt und antiquiert wären.

Ein weiterer Punkt war die von den Schweden ergangene Einladung an die tschechischen Kleingärtner, wobei diesen sogar zugesichert wurde, daß sie Gäste Schwedens gewesen wären. Es kam aber lediglich interessantes Bildmaterial als Beitrag zu einer Kleingartenausstellung. Die derzeitige tschechische Regierung ist anscheinend nicht interessiert, daß ihre Kleingartenfunktionäre — sie waren ja bekanntlich im Vorjahr in Wien unsere Gäste — Kontakte mit Organisationen des Westens aufnehmen.

Von den ständigen Mitgliedern war diesmal auch England nicht vertreten. Das wichtigste Thema war die Vorbereitung des Kongresses im Jahre 1972 in Wien. Österreich wurde offiziell mit der Durchführung dieses Kongresses betraut. Verbandspräsident **Macholda** ist also jetzt zwei Jahre lang Präsident der „Grünen Internationale". Er wies in einer programmatischen Erklärung auf die bisherigen Vorarbeiten hin und sagte eine Veranstaltung im neuen Rahmen und mit neuen Zielen zu; es soll erneut die Einheit der Kleingartenbewegung demonstriert und die Öffentlichkeit nicht nur auf unsere Bewegung hingewiesen werden. Die Kleingärten sind wohl die Avantgarde der Naturschutzbewegung und der modernen Freizeitgestaltung, die Gefahr der Versteppung und der Verödung unserer Städte betrifft aber über unsere Bewegung hinaus die ganze Menschheit. Wir beabsichtigen, von Soziologen, Medizinern und Städtebauern geleitete Arbeitskreise zu bilden, in denen unsere zukünftige Tätigkeit wissenschaftlich erarbeitet werden soll. Präsident Macholda wird sich ab nun laufend über die Arbeit des vorbereitenden Komitees Bericht geben lassen, in grundlegenden Fragen auch selbst eingreifen, und er behält es sich — wie er selbst erklärte — vor, wichtige Entscheidungen selbst zu treffen.

Praktischer Höhepunkt waren die drei großen Referate. Auch bei diesen war un-

18e Congrès international de l'Office international des fédérations des jardins ouvriers, 1972

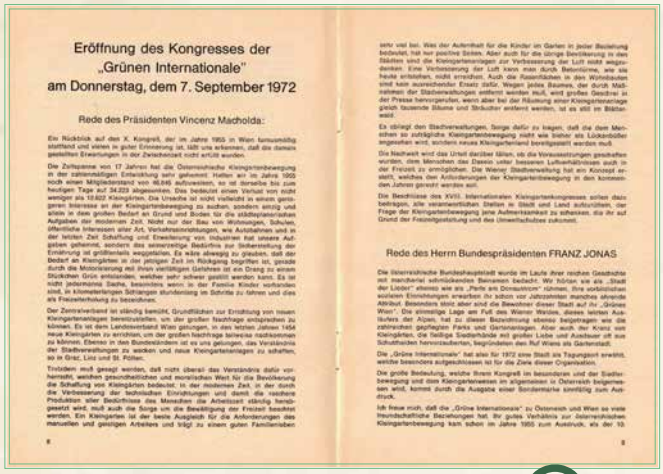
Le congrès s'est tenu à Vienne du 7 au 10 septembre sous le titre « L'aménagement moderne des jardins familiaux en tant qu'élément structurel du développement urbain ».



Timbre commémoratif 1972
26-K-II, II



Le Jardinier amateur autrichien. Journal officiel de la Fédération autrichienne des jardiniers amateurs, des colons et des éleveurs de petits animaux. N° 11, 1972, p. 1


Eröffnung des Kongresses der „Grünen Internationale" am Donnerstag, dem 7. September 1972

Rede des Präsidenten Vincenz Macholda:

Rede des Herrn Bundespräsidenten FRANZ JONAS

Brochure du congrès, Vienne 1972

19e Congrès international de l'Office international des fédérations des jardins ouvriers, 1974

Le 19e congrès s'est tenu à Amsterdam du 11 au 15 septembre 1974 sous le titre « Le jardin ouvrier dans l'aménagement du territoire ».



Der Luxemburger Präsident, Herr Jos. Leyder, während seiner Ansprache auf der Grünen Internationalen.

Le président luxembourgeois, Joseph Leyder, lors de son discours à l'Internationale verte.


Kongress der «Grünen Internationalen» in Amsterdam September 1974

Resolution.


Möglichkeit der Erholung und unerlässlicher Bestandteil der Raumordnung gilt.

Im Namen der rund eine Million zählenden Kleingärtnerfamilien sowie im Namen der Garten- und Naturfreunde aller Länder, die in den Anlagen eine Erholungsmöglichkeit sehen, fordert der Kongress die Regierungen der verschiedenen Staaten auf zu erreichen :

a) dass der Kleingarten bzw. die Kleingartenanlagen überall in die Raumordnung (Stadt- und Landesplanung) mit einbezogen wird;

b) dass die Gartenanlagen, die im Zuge der regionalen und überregionalen Raumordnung geschaffen wurden gesetzlich als Daueranlagen abgesichert werden ;

c) dass den Ländern, Provinzen, Städten und Gemeinden nahegelegt wird die Kleingartenanlagen als wesentlichen Bestandteil des öffentlichen Grüns auszuweisen und zu fördern, umso mehr, da solche Anlagen preiswertes und kostensparendes Stadtgrün sind ;

d) dass in Ergänzung des den Städten und Gemeinden als Pflichtteil auferlegten Stadtgrüns auch in der überregionalen Planung Ferngärten vorzusehen sind ;

e) dass bestehenden Kleingartenanlagen, bei notwendiger Sanierung und Modernisierung, in die Planung miteinbezogen werden.

Auf diese Weise wird vorsorglich durch Erholung im Freien, durch Verbesserung der Umwelt, durch Schutz und Förderung der Volksgesundheit, zum Wohlbefinden der Menschheit beigetragen.

Résolution

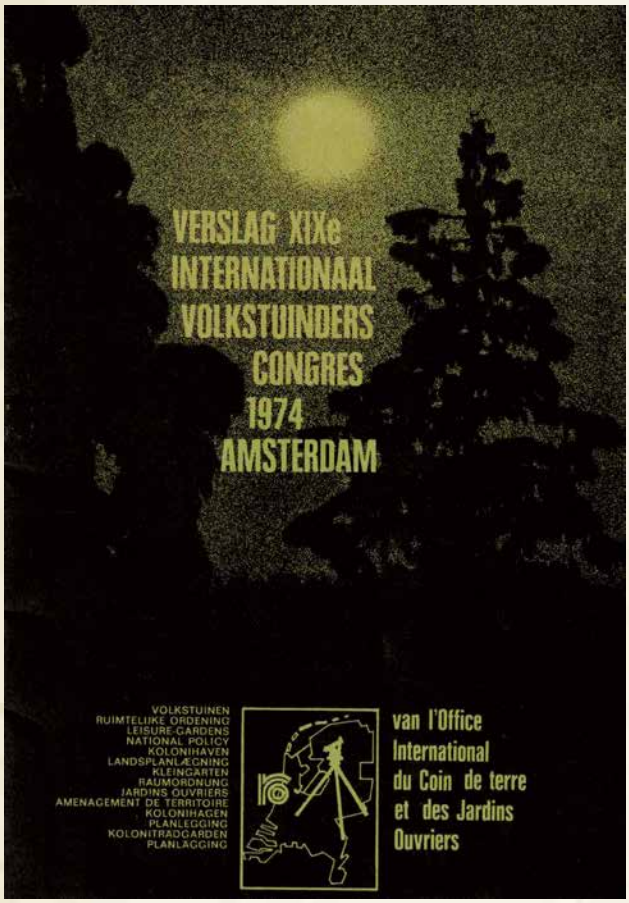


Malou Weirich, fille du secrétaire général de la Fédération internationale, a remis un bouquet de fleurs au prince Claus des Pays-Bas.



Membres du Comité exécutif (6e à partir de la gauche : le secrétaire général Aloyse Weirich)

25-K- I - I, 1



Programme

25-K- I - I, 1



Public

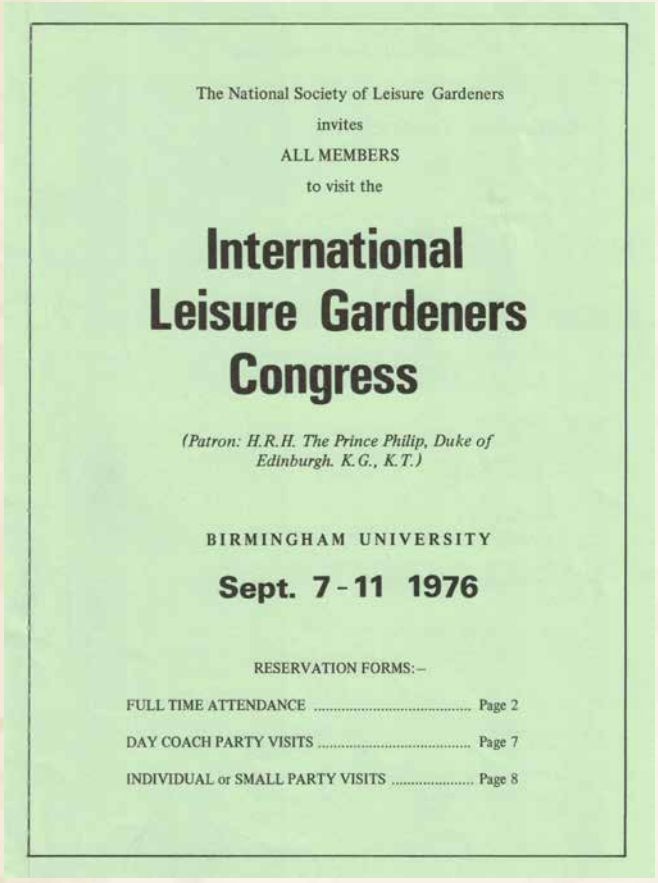
*26-K-II, IV -- Revue *De Amateurtuinder*, vol. 57, décembre 1974, titre*

20e Congrès international de l'Office international des fédérations des jardins ouvriers, 1976

Le 20e congrès s'est tenu à Birmingham du 7 au 11 septembre 1976 sous le titre « Jardins familiaux et loisirs ».



Logo du congrès de 1976
Source : 1-C-I OFFICE I – B 1960-1985,1


The National Society of Leisure Gardeners
invites
ALL MEMBERS
to visit the

International Leisure Gardeners Congress

(Patron: H.R.H. The Prince Philip, Duke of Edinburgh. K.G., K.T.)

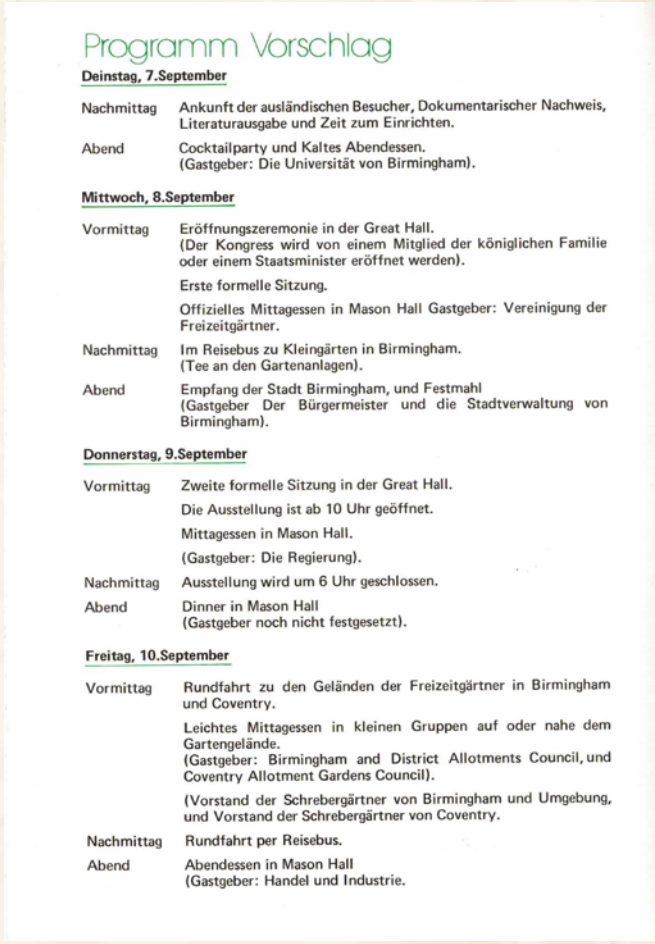
BIRMINGHAM UNIVERSITY

Sept. 7 - 11 1976

RESERVATION FORMS:–

FULL TIME ATTENDANCE ..... Page 2
DAY COACH PARTY VISITS ..... Page 7
INDIVIDUAL or SMALL PARTY VISITS ..... Page 8

Invitation au congrès de Birmingham de 1976, en anglais
26-K-II, II


Programm Vorschlag

Deinstag, 7.September

Nachmittag — Ankunft der ausländischen Besucher, Dokumentarischer Nachweis, Literaturausgabe und Zeit zum Einrichten.

Abend — Cocktailparty und Kaltes Abendessen. (Gastgeber: Die Universität von Birmingham).

Mittwoch, 8.September

Vormittag — Eröffnungszeremonie in der Great Hall. (Der Kongress wird von einem Mitglied der königlichen Familie oder einem Staatsminister eröffnet werden).

Erste formelle Sitzung.

Offizielles Mittagessen in Mason Hall Gastgeber: Vereinigung der Freizeitgärtner.

Nachmittag — Im Reisebus zu Kleingärten in Birmingham. (Tee an den Gartenanlagen).

Abend — Empfang der Stadt Birmingham, und Festmahl (Gastgeber Der Bürgermeister und die Stadtverwaltung von Birmingham).

Donnerstag, 9.September

Vormittag — Zweite formelle Sitzung in der Great Hall.

Die Ausstellung ist ab 10 Uhr geöffnet.

Mittagessen in Mason Hall.

(Gastgeber: Die Regierung).

Nachmittag — Ausstellung wird um 6 Uhr geschlossen.

Abend — Dinner in Mason Hall (Gastgeber noch nicht festgesetzt).

Freitag, 10.September

Vormittag — Rundfahrt zu den Geländen der Freizeitgärtner in Birmingham und Coventry.

Leichtes Mittagessen in kleinen Gruppen auf oder nahe dem Gartengelände. (Gastgeber: Birmingham and District Allotments Council, und Coventry Allotment Gardens Council).

(Vorstand der Schrebergärtner von Birmingham und Umgebung, und Vorstand der Schrebergärtner von Coventry.

Nachmittag — Rundfahrt per Reisebus.

Abend — Abendessen in Mason Hall (Gastgeber: Handel und Industrie.

Programme de 1976
26-K-II, II



Livret du programme de 1976
26-K-II

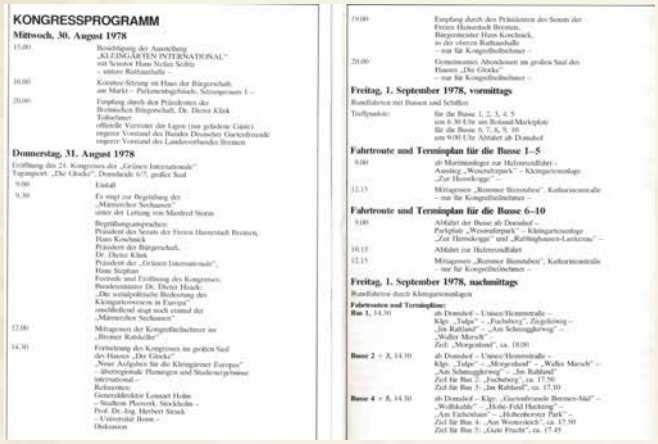
21e Congrès international de l'Office international des fédérations des jardins ouvriers, 1978

Le 21e congrès, intitulé « La valeur politique et sociale des jardins familiaux », s'est tenu à Brême du 30 août au 1er septembre.



Logo du congrès de 1978

8-C-VIII RÉPUBLIQUE TCHÈQUE I 1992–2015, 1



KONGRESSPROGRAMM

Mittwoch, 30. August 1978

15.00 Besichtigung der Ausstellung „KLEINGÄRTEN INTERNATIONAL" mit Senator Hans Stefan Stöhr – unsere Rathaushalle –

16.00 Kontakt-Sitzung im Haus der Bürgerschaft, am Markt – Parlamentsgebäude, Sitzungssaal 1 –

20.00 Empfang durch den Präsidenten der Bremischen Bürgerschaft, Dr. Dieter Klink Teilnehmer: offizielle Vertreter der Länder (nur geladene Gäste) engerer Vorstand des Bundes Deutscher Gartenfreunde engerer Vorstand des Landesverbandes Bremen

Donnerstag, 31. August 1978

Eröffnung des 21. Kongresses der „Grünen Internationale" Tagungsort: „Die Glocke", Domshalde 6/7, großer Saal

9.00 Einlaß

9.30 Es singt zur Begrüßung der „Männerchor Seehausen" unter der Leitung von Manfred Storm

Begrüßungsansprachen: Präsident des Senats der Freien Hansestadt Bremen, Hans Koschnick Präsident der Bürgerschaft, Dr. Dieter Klink Präsident der „Grünen Internationale", Hans Stephan Festrede und Eröffnung des Kongresses: Bundesminister Dr. Dieter Haack: „Die sozialpolitische Bedeutung des Kleingartenwesen in Europa" anschließend singt noch einmal der „Männerchor Seehausen"

12.00 Mittagessen der Kongreßteilnehmer im „Bremer Ratskeller"

14.30 Fortsetzung des Kongresses im großen Saal des Hauses „Die Glocke" „Neue Aufgaben für die Kleingärtner Europas" – überregionale Planungen und Studienergebnisse international – Referenten: Generaldirektor Lennart Holm – Stadion Planverk, Stockholm – Prof. Dr.-Ing. Herbert Straub – Universität Bonn – Diskussion

19.00 Empfang durch den Präsidenten des Senats der Freien Hansestadt Bremen, Bürgermeister Hans Koschnick, in der oberen Rathaushalle – nur für Kongreßteilnehmer –

20.00 Gemeinsames Abendessen im großen Saal des Hauses „Die Glocke" – nur für Kongreßteilnehmer –

Freitag, 1. September 1978, vormittags

Rundfahrten mit Bussen und Schiffen

Treffpunkte: für die Busse 1, 2, 3, 4, 5 um 8.30 Uhr am Roland-Marktplatz für die Busse 6, 7, 8, 9, 10 um 9.00 Uhr Abfahrt ab Domshof

Fahrtroute und Terminplan für die Busse 1–5

9.00 ab Martinsteiger zur Hofmeyerfahrt – Ausstieg „Wesersalppark" – Kleingartenanlage „Zur Henckeegge" –

12.15 Mittagessen „Rosmer Biermuhrer", Kulturzentralle – nur für Kongreßteilnehmer –

Fahrtroute und Terminplan für die Busse 6–10

9.00 Abfahrt der Busse ab Domshof – Parkplatz „Wesersalppark" – Kleingartenanlage „Zur Henckeegge" und „Rahlingshausen-Lankenau" –

10.15 Abfahrt zur Hofmeyerfahrt

12.15 Mittagessen „Rosmer Biermuhrer", Kulturzentralle – nur für Kongreßteilnehmer –

Freitag, 1. September 1978, nachmittags

Rundfahrten durch Kleingartenanlagen

Fahrtrouten und Terminplan:

Bus 1, 14.30 ab Domshof – Unsere Heimstralle – Klgv. „Tulpe" – „Fuchsberg", Ziegelweg – „Im Rahlland" – „Am Schmugglerweg" – „Wolter Mersch" – Ziel: „Morgenland", ca. 18.00

Busse 2 + 3, 14.30 ab Domshof – Unsere Heimstralle – Klgv. „Tulpe" – „Morgenland" – „Wolter Mersch" – „Am Schmugglerweg" – „Im Rahlland" Ziel für Bus 2: „Fuchsberg", ca. 17.30 Ziel für Bus 3: „Im Rahlland", ca. 17.10

Busse 4 + 5, 14.30 ab Domshof – Klgv. „Gartenfreunde Bremen-Süd" – „Wolfskuhle" – „Hohe-Feld Huchting" – „Am Fichtenhain" – „Hohenhorster Park" – Ziel für Bus 4: „Am Westerfeld", ca. 17.50 Ziel für Bus 5: „Auto Frucht", ca. 17.45

Programme du congrès de Brême de 1978, 1

26_K-II, IV



Logo du congrès de Brême

26-K-II, II

22e Congrès international de l'Office international des fédérations des jardins ouvriers, 1980

Le 22e congrès s'est tenu à Bâle du 30 août au 3 septembre. Le thème abordé était « Le jardin familial et les jeunes ».



Kongress '80 i Basel

"Koloniträdgårds-rörelsen och ungdomen"

Kongresdeltagare, längst t v syns Hjalmar Larsson, vice förbundsordförande

Congrès de 1980, Bâle

*Extrait de *Koloniträdgarden*, juin 1980, p. 3, 26-K-II, IV*

23e Congrès international de l'Office international des fédérations des jardins ouvriers, 1982

Sous la devise « Le jardin familial et les loisirs », le congrès s'est tenu à Bruxelles du 5 au 7 avril.

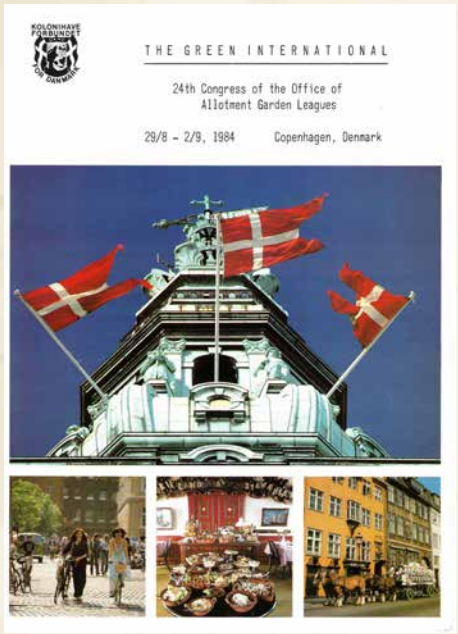


XXIII. Internationaler Kongreß der Kleingärtner (Grüne Internationale)

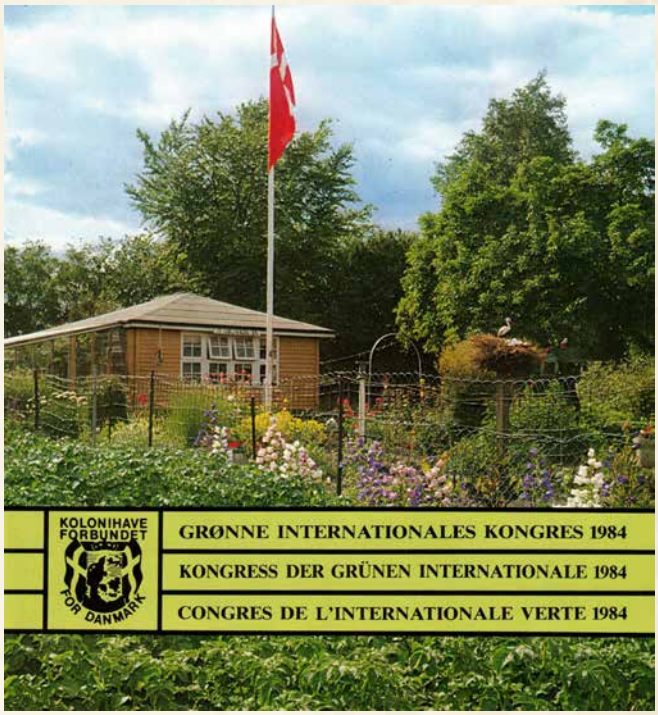
Fédération internationale, Bruxelles 1982
Der Fachberater, 2.1982, p. 44 -

24e congrès international de l'Office international des fédérations des jardins ouvriers, 1984

En 1984, le 24e congrès s'est tenu à Copenhague sous le titre « La protection juridique des jardins familiaux et leur intégration dans les plans d'urbanisme ».



Page de couverture du dossier du congrès de 1984
12-C-XII SCANDINAVES I - I1949-1987,1



Brochure du congrès de 1984, Copenhague
27-K-III, I

Office International du Coin de Terre et des Jardins Ouvriers

Resolution

Die auf dem XXIV. Kongress des «*Office International du Coin de Terre et des Jardins Ouvriers*» vom 30. August bis 2. September 1984 in Kopenhagen versammelten Vertreter der Kleingärtnerligen Belgien, Dänemark, Deutschland, England, Finnland, Frankreich, Holland, Luxemburg, Norwegen, Österreich, Schweden und Schweiz mit ihren 1,5 Millionen Mitgliederfamilien stellen fest, dass:

sich die allgemeine wirtschaftliche Situation in keinem Lande verbessert hat, die Freizeit, wie erwartet, gewollt oder ungewollt, zugenommen hat, die Bereitstellung neuer Kleingartenanlagen dagegen eher zurückgeblieben ist.

Die Kleingärten in den Städten und Gemeinden haben nicht nur eine wichtige Grün- und Freizeitfunktion zu erfüllen, sie sind darüberhinaus ein Bestandteil unserer Zivilisation, unserer Kultur.

Es ist die Überzeugung der in Kopenhagen vertretenen Kleingärtnerligen, dass eine dauernde rechtliche Absicherung dieser Kleingärtner in allen Ländern notwendig geworden ist.

In den ländergesetzlichen Regelungen muss auf jeden Fall Garantie dafür geschaffen werden, dass Kleingartenanlagen zu einem sozialen Preis aufgebaut und an den einzelnen Kleingärtner verpachtet werden können.

Es muss die Aufgabe des Staates (der Länder, Provinzen und Gemeinden) sein dafür Sorge zu tragen, entsprechende Bodenflächen preisgünstig für künftige und notwendige Kleingartenanlagen ausreichend zur Verfügung zu stellen.

Aloyse Weirich
Generalsekretär

Borge Andresen
Präsident

Résolution de 1984

25e congrès international de l'Office international des fédérations des jardins ouvriers, 1986

Le 25e Congrès s'est tenu à Paris en 1986 sous le thème « Jardins familiaux et écologie ».

XXVème CONGRES INTERNATIONAL DU COIN DE TERRE ET DES JARDINS OUVRIERS
28 - 29 - 30 AOUT 1986 PARIS PALAIS DES CONGRES

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

Monsieur Jacques CHIRAC, Premier Ministre, Maire de Paris
Monsieur Pierre MEHAIGNERIE, Ministre de l'Equipement, du Logement, de l'Aménagement du Territoire et des Transports
Monsieur François GUILLAUME, Ministre de l'Agriculture
Monsieur Michel GIRAUD, Président du Conseil régional de l'Ile-de-France, Président de l'Association des Maires de France

PROGRAMME

JEUDI 28 AOUT 1986

8h 30 Accueil des Congressistes
9h 30 Ouverture solennelle du Congrès
10h 15 Exposé : *"Législation comparée en matière de Jardins familiaux"*
Rapporteur : Maître Malou GERARD-WEIRICH (Luxembourg)
11h 15 Départ vers l'Hôtel de Ville
12h 00 Réception à l'Hôtel de Ville
13h 00 Retour de l'Hôtel de Ville
13h 30 Déjeuner à l'Hôtel Concorde-Lafayette
14h 30 Conférence de Presse
15h 30 Exposé : *"Contribution des Jardins familiaux à la promotion de l'environnement sur les plans technique, financier et administratif"*
Rapporteur : Monsieur Berndt ANDREAS, Directeur général des Espaces verts à Brême (R.F.A.) et débat
17h 00 Exposés sur les problèmes actuels propres à chacune des ligues représentées (1ère partie)
18h 00 Fin de séance

Soirée libre

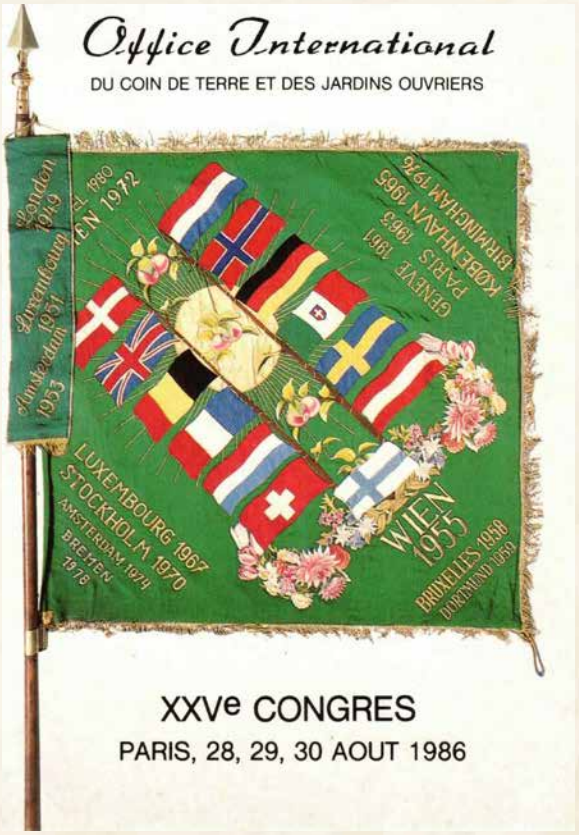
VENDREDI 29 AOUT 1986

9h 00 (Pour les seuls représentants français)
Assemblée générale statutaire de la Ligue française
10h 00 Exposé : *"Les groupes de Jardins familiaux, facteurs de développement de la vie associative et de la convivialité"*
Rapporteur : Monsieur Maurice SERGHERAERT, Maire d'Hazebrouck (France)
Débat et discussion
11h 30 Départ en autocar pour la visite des jardins en région parisienne
Déjeuner dans les groupes de jardins
18h 00 Arrivée au Palais des Congrès
de 20h à 24h Dîner de gala en bateau- mouche sur la Seine

SAMEDI 30 AOUT 1986

9h 00 Réunion du Comité de l'Office international
10h 30 Exposés sur les problèmes actuels propres à chacune des ligues représentées (2ème partie)
Présentation et vote de la motion du Congrès sur *"Les Jardins familiaux et l'environnement"*
Conclusions du Docteur WEIRICH
Election du Président et du Vice-Président pour la période à venir
Remise du drapeau
Discours de clôture du Président sortant
13h 00 Déjeuner et départ

Programme du congrès de Paris de 1986
27-K-II, I



Carte postale, Congrès de Paris 1986
16-C-XVI FRANCE I - II 1989-1993, 2 --



Dossier du congrès de 1986, Paris
16-C-XVI FRANCE I - II 1989-1993, 2



Präsident Jaques Bour, Paris, eröffnet den 25. Kongreß „Grüne Internationale" in Paris.

25e Congrès international, Paris

Der Fachberater. Vol. 36, n° 4, 1986, p. 4

Nouvelle secrétaire générale

À la suite du décès soudain du secrétaire général, le Dr Aloyse Weirich, sa fille Malou Weirich a pris la relève en avril 1987.



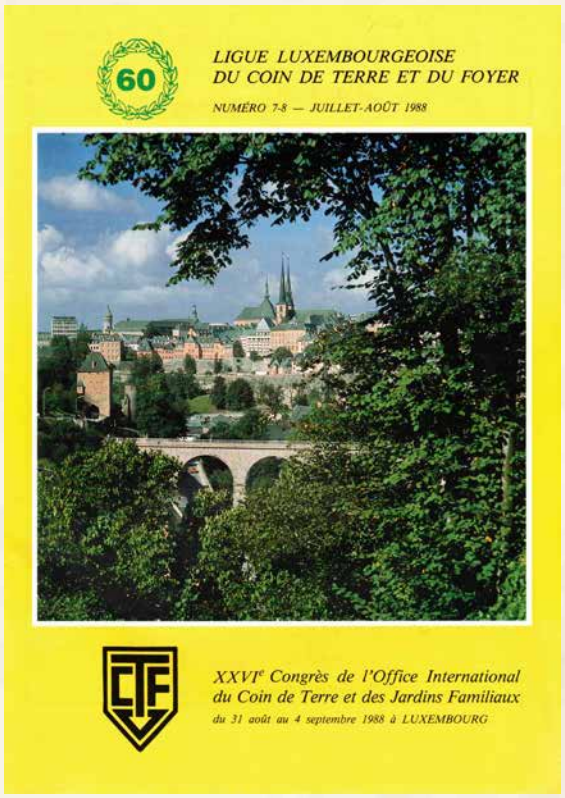
26e Congrès international de l'Office international des fédérations des jardins ouvriers, 1988

En 1988, le 26e congrès s'est tenu au Luxembourg sous le thème « La contribution du jardin familial à l'environnement humain et naturel dans le paysage urbain ».



Logo de 1988

Source : 1-C-I OFFICE I - I 1986–1988,1



Brochure : Congrès du Luxembourg 1988 (1)

27-K-III, II



Présidence du congrès, 26e Congrès international, Luxembourg 1988

Der Fachberater. Vol. 38, n° 4, 1988, p. 3



Der Fachberater. Vol. 38, n° 4, 1988, p. 4, Congrès international de 1984, Copenhague

The Hyphen

À partir d›avril 1988, l›Office international des fédérations des jardins ouvriers a publié la revue trimestrielle de la fédération, « The Hyphen ».



27e Congrès international de l'Office international du Coin de Terre et des Jardins familiaux, 1990

Du 23 au 26 août 1990, le 27e congrès s'est tenu à Stockholm sous le titre « L'importance des jardins familiaux pour l'évolution sociale future de notre société ».



Actes du congrès, Stockholm, 1990

27-K-III, III



Discours de Günter Gartz lors du congrès de Stockholm en 1990

Der Fachberater. Vol. 40, n° 4, 1990, p. 3

Conseil de l'Europe

En 1989, l'Office international du Coin de Terre et des Jardins Familiaux a demandé le statut d'observateur participant auprès du Conseil de l'Europe. Ce statut a été confirmé le 16 septembre 1990. Depuis lors, l'Office international est membre du Conseil de l'Europe. En 1992, les jardins familiaux ont été intégrés pour la première fois dans la Charte européenne des villes.

Cela revêt une importance particulière, car cette Charte a été envoyée à toutes les villes de plus de 30 000 habitants, dans le but que ces principes soient mis en pratique. Bien qu'ils ne soient pas juridiquement contraignants, ils constituent un moyen d'influencer l'urbanisme à long terme. Les jardiniers amateurs peuvent invoquer cette Charte et s'en servir comme d'un outil pour préserver les sites de jardins familiaux existants et en créer de nouveaux.



Source de l'image : 39-OI-I – I, 2

28e Congrès international de l'Office international du Coin de Terre et des Jardins familiaux, 1992

En 1992, le congrès s'est tenu à La Haye sous le titre « Vert sans frontières ».



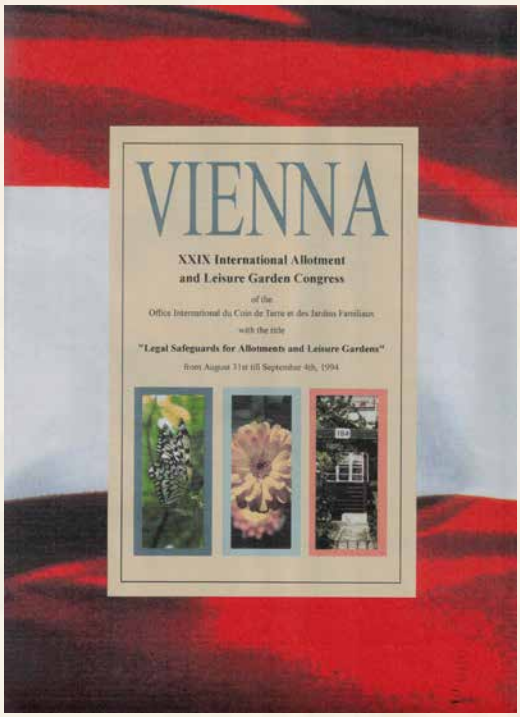
Congrès international du 27 au 29 août 1992, La Haye
Der Fachberater. Vol. 42, n° 4, 1992, p. 32 -



De gauche à droite : le président sortant A. L. Bouma, la secrétaire générale Malou Weirich, le nouveau président, l'ingénieur Wilhelm Wohatschek, et le nouveau vice-président G. Gartz à La Haye.

29e congrès international de l'Office International du Coin de Terre et des Jardins Familiaux, 1994

En 1994, le congrès s'est tenu à Vienne. Le thème était « L'égalité des droits pour tous. » La sécurité juridique pour les jardins familiaux et les jardiniers amateurs en Europe.



Dossier du congrès, Vienne, 1994
25-K- I - I, 1







Passation de la présidence lors du 29e congrès international à Vienne en 1994, de l'ingénieur Wilhelm Wohatschek à Günter Gartz.

Der Fachberater. Vol. 46, n° 3, 1996, p. 128 -- Foto-Walz, Dr J.B

30e congrès international de l'Office International du Coin de Terre et des Jardins Familiaux, 1996

En 1996, le congrès s'est tenu à Dresde sous le titre « Les jardins familiaux – indispensables pour les personnes, la société, la nature et l'environnement ».


XXX. Internationaler Kleingärtnerkongreß

Ein herzliches Willkommen in Dresden

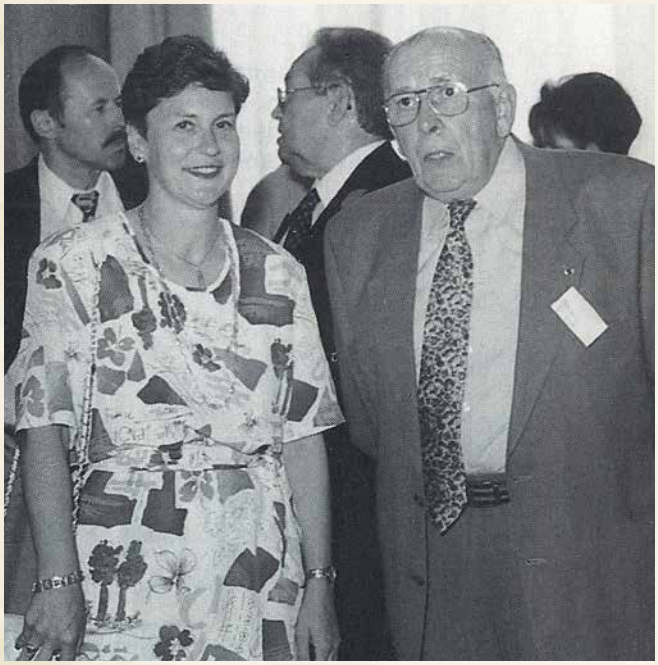
Kleingärten – unverzichtbar für Natur und Umwelt

Congrès de Dresde 1996

27-K-III, III





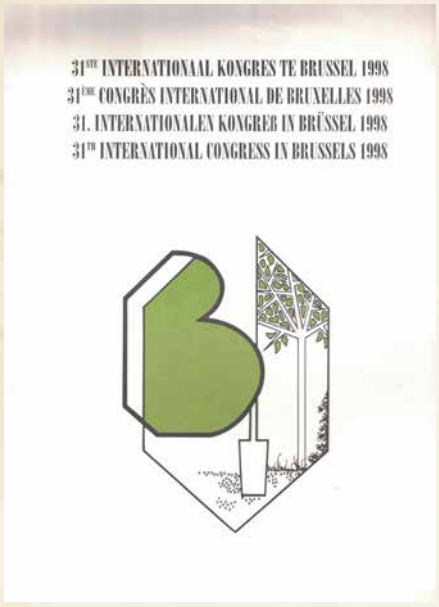


Le secrétaire général M. Weirich et le président de l'Office, élu en 1996, le professeur Henri Mahu

Der Fachberater. Vol. 47, n°1, 1997, p. 21 Foto-Walz, Dr J.B.

31e congrès international de l'Office International du Coin de Terre et des Jardins Familiaux, 1998

En 1998, le congrès s'est tenu à Bruxelles sous le titre « Promouvoir le jardinage en parcelles : aspects économiques, sociaux et environnementaux ».



Congrès de Bruxelles, 1998

27-K-III, IV-



Pour plus d'informations, consultez le chapitre « Résolutions et positions communes ».

32e Congrès international de l'Office international du Coin de Terre et des Jardins familiaux, 2000

Le 32e congrès s'est tenu à Lausanne du 24 au 26 août 2000 sous le titre « Les jardins familiaux au IIIe millénaire : aspects sociaux, environnementaux et d'aménagement du territoire ».



Congrès de Lausanne 2000

18-C-XVIII SUISSE I – IV 1999–2009, 1


RESOLUTION

des 32. Kongresses des Office international du Coin de Terre et des Jardins Familiaux a.s.b.l. vom 24. - 26. August 2000 in Lausanne


Resolution

Pour plus d'informations, consultez le chapitre « Résolutions et positions communes ».

33e Congrès international de l'Office International du Coin de Terre et des Jardins Familiaux, 2002

En 2002, le 33e congrès s'est tenu à York sous le titre « Agenda 21 et urbanisme ».





34e Congrès international de l'Office international du Coin de Terre et des Jardins familiaux, 2005

Le 34e congrès s'est tenu à Lyon en 2005 sous le thème « Les jardins familiaux au cœur des villes ».





OFFICE INTERNATIONAL
du Coin de Terre et des Jardins Familiaux a.s.b.l.

En-tête de l'Office, 2005
Source : 3-C-III OFFICE III-X 2004–2005, 1

35e Congrès international de l'Office international du Coin de Terre et des Jardins familiaux, 2008

En 2008, le 35e congrès s'est tenu à Cracovie sur le thème « L'avenir des jardins familiaux en Europe ».







36e Congrès international de l'Office International du Coin de Terre et des Jardins Familiaux, 2011

En 2011, le 36e congrès s'est tenu à Copenhague sous le titre « Les jardins familiaux de demain ».



37e Congrès international de l'Office international du Coin de Terre et des Jardins familiaux, 2014

Le 37e congrès, qui s'est tenu à Utrecht en 2014, avait pour titre « Tous les regards tournés vers les jardins familiaux ».



38e Congrès international de l'Office international du Coin de Terre et des Jardins Familiaux, 2016

Le 38e congrès s'est tenu à Vienne en 2016. Il avait pour thème « Les conseils des experts du jardinage en matière de durabilité et d'utilisation responsable des ressources ».





39e Congrès international de l'Office international du Coin de Terre et des Jardins Familiaux, 2024

Le thème du 39e congrès, qui s'est tenu à Berlin, était « Les jardins familiaux en Europe : des espaces verts pour tous ».





[1] Picot, Robert : Deuxième congrès international des jardins familiaux, tenu à Paris les 9, 10 et 11 novembre 1906. Rapport rédigé par M. l'abbé Lemire. Bureaux de la Ligue du coin de terre et du foyer, Paris. Paris, 1907. p. 62. [https://archive.org/details/deuximecongrsin00unkngoog/page/n71/mode/2up]

[2] Weirich, Aloyse : L'Organisation internationale des jardins familiaux et les fédérations nationales affiliées. Publication du Bureau de l'Organisation internationale des jardins familiaux. N° 4. Luxembourg, 1958, p. 5.

[3] La Fondation de l'Office international des jardins ouvriers en 1926 à Luxembourg. Luxembourg, 1927. Réimpression à l'occasion du 75e anniversaire de sa fondation. Éd. Fédération allemande des jardiniers amateurs (Bundesverband Deutscher Gartenfreunde e.V.). Bonn/Berlin, 2001, p. 24.

[4] Weirich, Aloyse : L'Organisation internationale des jardins familiaux et les fédérations nationales affiliées. Publication du Bureau de l'Organisation internationale des jardins familiaux. N° 4. Luxembourg, 1958, p. 5.

[5] La Fondation de l'Office international des jardins ouvriers en 1926 à Luxembourg. Luxembourg, 1927. Réimpression à l'occasion du 75e anniversaire de sa fondation. Publié par la Fédération allemande des jardiniers amateurs (Bundesverband Deutscher Gartenfreunde e.V.), Bonn/Berlin, 2001, p. 4 et suivantes.

[6] Förster, Heinrich : « Aus der Internationalen Kleingartenbaubewegung ». Dans : *Kleingartenwacht*, vol. 3, n° 11, 1926, p. 119.

[7] Poenicke, Kurt : « Conférence sur la création d'un groupe de travail international au Luxembourg », les 3 et 4 octobre 1926. Dans : *Kleingartenwacht*. Vol. 3, n° 11, 1926, p. 121.

[8] *Garten und Heim*. Revue illustrée pour la promotion des jardins familiaux ouvriers et de l'accession à la propriété. Vol. 3, n° 10, octobre 1927, p. 144 / Poenicke, Kurt : Conférence sur la création d'un groupe de travail international au Luxembourg, les 3 et 4 octobre 1926. Dans : *Kleingartenwacht*. Vol. 3, n° 11, 1926, p. 121.

[9] Poenicke, Kurt : Conférence sur la création d'un groupe de travail international au Luxembourg, les 3 et 4 octobre 1926. Dans : *Kleingartenwacht*. Vol. 3, n° 11, 1926, p. 121.

[10] Weirich, Aloyse : L'Organisation internationale des jardins familiaux et les fédérations nationales affiliées. Publication du Bureau de l'Organisation internationale des jardins familiaux. N° 4. Luxembourg, 1958, p. 7.

[11] Reinhold, W. : Deuxième congrès international des fédérations de jardins familiaux. Dans : *Kleingartenwacht*. Vol. 6, n° 10, p. 94.

[12] Beck, Paul : VIe Congrès international des jardiniers amateurs, du 8 au 11 juillet 1937 à Paris. Dans : *Kleingarten und Eigenheim*. N° inconnu, p. 152.

[13] XVe congrès de l'Office international du Coin de Terre et des jardins ouvriers. Dans : *Dohem an am Gard*. Numéro inconnu. p. 151.

[14] Weirich, Aloyse : L'Organisation internationale des jardins familiaux et les fédérations nationales affiliées. Publication de l'Office de l'Organisation internationale des jardins familiaux. N° 4. Luxembourg, 1958, p. 7.

[15] Office international du Coin de Terre et des Jardins ouvriers. Réunions tenues les 20 et 21 septembre 1947 à Luxembourg. Dans : *Le Coin de Terre et le Foyer*. N° inconnu, p. 122 et suivantes.

[16] Procès-verbal de la réunion du Comité de l'Office international, conformément aux statuts, tenue le 23 octobre 1948 à Luxembourg, p. 1 (Référence : Office 1-C-I OFFICE I – A 1947–1959, 3 – 23 octobre 1948 -- p. 1)

[17] Procès-verbal de la réunion du Comité de l'Office international, conformément aux statuts, tenue le 23 octobre 1948 à Luxembourg, p. 2 (Dossier Office 1-C-I OFFICE I – A 1947–1959, 3 – 23 octobre 1948 – p. 2)

[18] La création de l'Internationale des Verts. Dans : Der österreichische Kleingärtner. N° 12/1976, p. 2

[19] Procès-verbal de la réunion du Comité de l'Office International, tenue conformément aux statuts le 23 octobre 1948 à Luxembourg, p. 2 (Dossier Office 1-C-I OFFICE I – A 1947–1959, 3 – 23 octobre 1948 -- p. 2)

[20] Weirich, Aloyse : L'Organisation internationale des jardins familiaux et les fédérations nationales affiliées. Publication de l'Office de l'Organisation internationale des jardins familiaux. N° 4. Luxembourg 1958, p. 7.

[21] Le XIIe Congrès international du Coin de Terre et des Jardins ouvriers à Londres, Luxembourg 1949, p. 19. (Collection Bureau 25-K-1 – I, 1 – Brochure du congrès, Londres 1949)

[22] Compte rendu des travaux du 9e Congrès du Bureau international des jardins familiaux. Réunion tenue à Amsterdam du 4 au 6 septembre 1953. Dans : Coin de Terre et Foyer. N° inconnu, p. 134 et suivantes.

[23] Xe Congrès international des jardiniers amateurs à Vienne. Dans : Dohem an am Gard, numéro inconnu, p. 147

Fédérations membres



Ensemble, ces fédérations constituent le fondement du travail du Bureau et reflètent à la fois la diversité et les objectifs communs du mouvement européen des jardins familiaux.

« Fédération internationale des jardins familiaux » regroupe des organisations nationales de nombreux pays européens.

En Autriche, la Fédération autrichienne des jardiniers amateurs et des colons défend les intérêts de plus de 40 000 familles depuis 1916. En Belgique, des organisations bilingues regroupent les « volkstuinen » et les « jardins ouvriers ». Le Danemark dispose d'un mouvement de jardins familiaux de longue date, incarné par le Kolonihaveforbundet. La Finlande organise ses « Siirtolapuutarha » par l'intermédiaire du Suomen Siirtolapuutarhaliitto ry. Ces jardins familiaux comprennent souvent de petits chalets de week-end. En France, la Fédération nationale des jardins familiaux et collectifs représente de nombreux jardins à travers le pays.

L'Allemagne abrite le Bundesverband der Kleingartenvereine Deutschlands, la plus grande fédération d'Europe, qui regroupe environ 900 000 jardins familiaux. Au Royaume-Uni, la National Allotment Society défend la tradition de longue date des jardins familiaux. Au Luxembourg, la Ligue Gaart an Heem veille aux intérêts des jardiniers du Grand-Duché. Les Pays-Bas disposent d'une organisation solide dédiée aux jardins familiaux, l'Algemeen Verbond van Volkstuinders Verenigingen.

En Norvège, le Norsk Kolonihageforbund représente les jardins familiaux, tandis qu'en Suède, ce rôle est assumé par le Koloniträdgårdsförbundet. Enfin, en Suisse, la Fédération suisse des jardiniers familiaux coordonne les initiatives cantonales et locales en matière de jardinage.



Belgique

Fondée en 1896 (société royale),
fédération à but non lucratif depuis 1921
Membre fondateur en 1926

En Belgique, le mouvement a connu un démarrage relativement tardif. À partir de la fin du XIXe siècle, les premiers « jardins ouvriers » ont commencé à voir le jour, souvent à l'initiative d'organisations sociales et religieuses. Pendant la Première Guerre mondiale et au cours des années de crise qui ont suivi 1918, les jardins familiaux sont devenus un élément important de l'approvisionnement alimentaire. Aujourd'hui, ils sont solidement intégrés au réseau d'espaces verts urbains et servent de plus en plus de lieux de rencontres interculturelles.

La fédération gère des jardins familiaux dans la partie flamande de la Belgique.

Membres : environ 20 000
Associations : environ 200

Tuinhier vzw
Ieperseweg 87 B - 8800 Rumbeke-Beitem
E-mail : info@tuinhier.be
Site web : www.tuinhier.be

Danemark

Fondée en 1908
Membre fondateur en 1926

Les « Kolonihaver » danois sont considérés comme une forme particulièrement caractéristique de jardins familiaux. Les premiers jardins ont été créés dès les années 1820 afin de permettre aux enfants et aux familles d'accéder à la nature. À partir des années 1860, des programmes organisés de jardins familiaux ont commencé à se développer à Copenhague. Une caractéristique qui perdure aujourd'hui encore est la présence, sur de nombreuses parcelles, de petites maisons («Kolonihavehuse»), qui servent parfois également de résidences secondaires. Cela brouille les frontières entre les jardins familiaux et les résidences secondaires.

Membres : environ 40 000
Associations : environ 400

Kolonihaveforbundet
Smedeholm 13 C DK - 2730 HERLEV
E-mail : info@kolonihave.dk
Site web : www.kolonihave.dk

Allemagne

Fondée en 1921
Membre fondateur en 1926

L'Allemagne a joué un rôle déterminant dans le mouvement européen des jardins familiaux. À partir de 1864, le « mouvement Schreber » de Leipzig a joué un rôle essentiel – en tant que l'un des six courants fondateurs – dans l'attribution systématique de petites parcelles de jardin aux familles de la classe ouvrière. Dès le début, des objectifs éducatifs, sanitaires et sociaux ont été combinés. Au cours des deux guerres mondiales, les jardins familiaux ont revêtu une grande importance pour la sécurité alimentaire. Après 1945, ils ont fait l'objet d'une forte promotion dans les deux États allemands. La loi fédérale sur les jardins familiaux de 1983 a consacré leur statut juridique et continue aujourd'hui encore de les protéger contre une commercialisation et un aménagement excessifs. Avec plus de 900 000 jardins familiaux, l'Allemagne compte l'un des mouvements les plus importants d'Europe.

La loi fédérale sur les jardins familiaux joue un rôle protecteur en matière de plafonnement des loyers, de protection contre la résiliation, de conclusion de baux à durée indéterminée, de dispositions d'indemnisation et d'attribution de terrains de remplacement lorsque des parcelles de jardins familiaux sont réquisitionnées dans l'intérêt général.[1]

Adhérents : environ 900 000
Associations : environ 13 000

Bundesverband der Kleingartenvereine Deutschlands e.V.
Hermannstraße 186 12049 Berlin
E-mail : bkd@kleingarten-bund.de
Site web : www.kleingarten-bund.de

Finlande

Fondée en 1930
Adhésion en 1931

Les jardins familiaux ont fait leur apparition à Helsinki, en Finlande, en 1916. Ils avaient pour but de fournir à la population urbaine une alimentation saine et des possibilités de loisirs. Après la Seconde Guerre mondiale, ils se sont généralisés, en partie pour des raisons d'autosuffisance. Aujourd'hui, les jardins familiaux finlandais sont fortement axés sur les loisirs et l'éducation à l'environnement.

Membres : 3 850
Associations : 32

Suomen Siirtolapuutarhaliitto ry
Pengerkatu 9 B 39 FI - 00530 HELSINKI
E-mail : info@siirtolapuutarhaliitto.fi
Site web : www.siirtolapuutarhaliitto.fi

France

Fondée en 1896
Membre fondateur en 1926

En France, les « jardins ouvriers » se sont rapidement développés à partir de 1896. L'abbé Jules Lemire, prêtre catholique et député, a fondé la « Ligue française du Coin de Terre et du Foyer ». Les jardins familiaux y étaient considérés non seulement comme un moyen de lutter contre la pauvreté, mais aussi comme un outil de discipline sociale et de renforcement moral. Après les guerres mondiales, ces sites ont été réorganisés sous l'appellation de « jardins familiaux ». Aujourd'hui, ils jouent un rôle dans les stratégies de développement durable urbain.

Membres : environ 13 000
Associations : 86

Fédération nationale des jardins familiaux et collectifs
86 bis rue Amelot, bâtiment D. F - 75011 PARIS
E-mail : contact@jardins-familiaux.asso.fr
Site web : www.jardins-familiaux.asso.fr

Royaume-Uni

Fondée en 1930
Membre fondateur en 1926

Les jardins familiaux britanniques ont une tradition particulièrement ancienne qui remonte au XVIIIe siècle, lorsque des terres ont été expropriées en vertu des «Enclosure Acts» (lois sur le remembrement) et que de petites parcelles ont été attribuées aux sans-terre à titre de compensation. Au XXe siècle, les jardins familiaux ont pris une nouvelle importance, notamment pendant la Première et la Seconde Guerre mondiale, lorsqu'ils ont été intégrés aux campagnes «Dig for Victory» (Cultivez pour la victoire). Aujourd'hui, l'accent est mis sur les loisirs, l'autosuffisance et la biodiversité, et la demande de parcelles est forte.

Adhérents : environ 132 000
Clubs : plus de 2 200 clubs et organisations

La Société nationale des jardins familiaux
O'Dell House/Hunters Road GB - CORBY, Northamptonshire NN17 5JE
E-mail : contact@thenas.org.uk
Site web : https://thenas.org.uk/

Luxembourg

Fondée en 1928
Membre fondateur en 1926

Au Luxembourg, le mouvement des jardins familiaux s'est développé dès le début du XXe siècle, en lien étroit avec le développement industriel du sud du pays. À l'origine, de nombreux jardins servaient à l'autosuffisance alimentaire. Aujourd'hui, des fédérations telles que la « Liga Gaart an Heem » œuvrent activement à la promotion d'une approche écologique et à l'intégration de nouvelles catégories de la population.

Membres : environ 15 500
Associations : 90 sections

Liga Gaart an Heem
97, rue de Bonnevoie L - 1260 LUXEMBOURG
E-mail : liguectf@pt.lu
Site web : www.ctf.lu

Pays-Bas

Fondée en 1928
Adhérente depuis 1931

Les « volkstuinen » néerlandais sont apparus pour la première fois vers 1895 à Rotterdam et à Amsterdam. Pendant les deux guerres mondiales, ils ont joué un rôle essentiel dans l'approvisionnement alimentaire. En raison du niveau élevé d'urbanisation, ils continuent aujourd'hui encore à jouer un rôle important en tant qu'espaces de loisirs urbains. Leur solide structure organisationnelle se reflète dans les associations nationales.

Nombre de membres : environ 33 000
Clubs : environ 220

AVVN : jardiner ensemble, naturellement
Paulus Borstraat 41, NL-3812 TA Amersfoort
E-mail : info@avvn.nl
Site web : www.avvn.nl

Norvège

Fondée en 1927
Adhésion en 1970

La Norvège a adopté le modèle des jardins familiaux à partir de 1910, d'abord à Oslo. Là encore, les deux guerres mondiales ont été un facteur déterminant. Depuis les années 1970, les jardins familiaux norvégiens sont de plus en plus considérés comme des espaces de loisirs et de détente, mettant l'accent sur les aspects environnementaux et sanitaires.

Membres : environ 2 000
Associations : 15 sites

Norsk Kolonihageforbund
Postboks 1928 Vika 0110 OSLO
E-mail : forbundet@kolonihager.no
Site web : www.kolonihager.no

Autriche

Fondée en 1916
Membre fondateur en 1926

En Autriche, le mouvement a vu le jour au début du XXe siècle et a connu un essor particulier pendant la Première Guerre mondiale, lorsque les Viennois ont dû compter sur les jardins familiaux en raison des pénuries alimentaires. Le mouvement des « colons » après 1918 a conduit à la création de nombreuses associations de jardinage et de logement. Aujourd'hui, les sites de jardins familiaux de Vienne sont à la fois des jardins de loisirs et des zones résidentielles à part entière.

Membres : environ 40 200
Associations : environ 400

Fédération centrale des jardiniers amateurs et des colons d'Autriche
Simon-Wiesenthal-Gasse 2 A – 1020 VIENNE
E-mail : zvwien@kleingaertner.at
Site web : www.kleingaertner.at

Suède

Fondée en 1921
Adhésion en 1927

Les « koloniträdgårdar » suédois ont vu le jour à partir des années 1890, inspirés des modèles allemands et danois. Ils avaient pour but de promouvoir la santé, l'éducation des enfants et l'autosuffisance. Aujourd'hui, ils font partie intégrante du réseau d'espaces verts de nombreuses villes et jouent un rôle central dans la promotion de la biodiversité.

Membres : environ 24 800
Associations : environ 250

Koloniträdgårdsförbundet
Gustavslundsvägen 141 SE-167 51 Bromma
E-mail : kansli@koloni.org
Site web : www.kolonitradgardsforbundet.se

Suisse

Fondée en 1925
Membre fondateur en 1926

La Suisse a adopté le modèle des jardins familiaux vers 1900, d'abord à Bâle, Zurich et Genève. Pendant la guerre, les «jardins familiaux» ont joué un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire. Aujourd'hui, ils sont soumis à une réglementation stricte et certains font l'objet de loyers très élevés. Outre leur vocation récréative, leurs fonctions éducatives et environnementales sont de plus en plus mises en avant.

Nombre de membres : environ 20 000
Associations : environ 180 sections

Fédération suisse des jardiniers amateurs (SFGV/FSJF)
Heinrich-Federer-Strasse 32 CH - 8038 Zurich
E-mail : rahel.meier@familiengaertner.ch
Site web : www.familiengaertner.ch

Anciennes fédérations membres

Pologne

Adhérente depuis 1931[2]
Réintégrée en 1974[3]
Demande d'adhésion en 1990
Retrait en 2015[4]

Japon

La Fédération japonaise des jardins familiaux est liée à la Fédération internationale par un accord de coopération depuis le 16 mars 2006. Elle a été membre à part entière de 2015 à 2024.

Irlande

Membre jusqu'en 1931[5]
S'est retiré en 1940

Italie

Membre jusqu'en 1931[6]
S'est retirée en 1940

Tchécoslovaquie

Membre jusqu'en 1931[7]
S'est retirée en 1942

République tchèque

Réadhésion en 1998[8]
S'est retirée en 2008[9]

Slovaquie

Réintégration en 1998[10]
S'est retirée en 2015[11]

[1] Brochure d'information publiée par l'Office international du Coin de Terre et des Jardins Familiaux. 3e édition. Luxembourg 2016, p. 25

[2–8] Brochure d'information publiée par l'Office international du Coin de Terre et des Jardins Familiaux. 3e édition. Luxembourg, 2016, p. 6

[9] https://www.zahradkari.cz/czs/ [consulté le 15 septembre 2026]

[10, 11] Brochure d'information publiée par l'Office international du Coin de Terre et des Jardins Familiaux. 3e édition. Luxembourg, 2016, p. 6

Aperçus

Congrès internationaux

Congrès/Année	Lieu Devise/Thème
1. Du 20 au 22 septembre 1927	Luxembourg La question générale du mouvement des jardins familiaux
2. Du 6 au 7 septembre 1929	Essen À l›occasion de la 7e Journée nationale des jardiniers amateurs de la Fédération allemande
3. Du 7 au 9 novembre 1931	Bruxelles Jardins ouvriers et accession à la propriété
4. Du 8 au 10 septembre 1933	Vienne
5. Du 21 au 24 septembre 1935	Posen
6. Du 7 au 12 juillet 1937	Paris
7. Du 29 au 30 juillet 1949	Londres La reconstitution de l'Office international.
8. Du 3 au 6 août 1951	Luxembourg Le développement des jardins familiaux dans différents pays.
9. Du 4 au 6 septembre 1953	Amsterdam Les jardins familiaux et leur rôle dans les sphères sociale, physique et psychologique.
10. Du 26 au 28 août 1955	Vienne L'importance des jardins familiaux dans l'économie nationale et dans la civilisation moderne.
11. Du 22 au 24 août 1958	Bruxelles Urbanisme et jardins familiaux.
12. Du 4 au 6 septembre 1959	Dortmund L'importance des jardins familiaux aujourd'hui.
13. Du 9 au 10 septembre 1961	Genève Le temps libre est-il synonyme de liberté ?

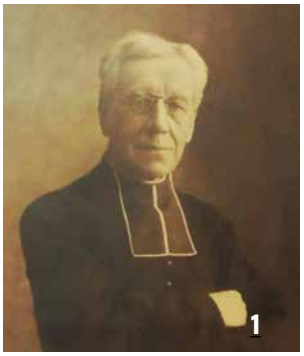
14.	Du 22 au 23 juin 1963	Paris Création de jardins familiaux.
15.	Du 27 au 29 août 1965	Copenhague Les jardins familiaux : un espace de loisirs au cœur et aux abords de la ville.
16.	Du 15 au 17 septembre 1967	Luxembourg Les jardins familiaux et le droit des travailleurs aux loisirs.
17.	Du 12 au 14 juin 1970	Stockholm Le jardin : une source d'équilibre pour l'homme moderne.
18.	Du 7 au 10 septembre 1972	Vienne L'aménagement moderne des jardins familiaux en tant qu'élément structurel du développement urbain.
19.	Du 12 au 15 septembre 1974	Amsterdam Jardins familiaux et aménagement du territoire.
20.	Du 7 au 11 septembre 1976	Birmingham Jardins familiaux et loisirs.
21.	Du 30 août au 3 septembre 1978	Brême L'intérêt politique et social des jardins familiaux.
22.	Du 3 au 7 septembre 1980	Bâle Les jardins familiaux et la famille.
23.	Du 5 au 7 avril 1982	Bruxelles Le jardin familial et les loisirs.
24.	Du 29 août au 2 septembre 1984	Copenhague La protection juridique des jardins familiaux et leur intégration dans les plans d'urbanisme de la ville.
25.	Du 27 au 31 août 1986	Paris Les jardins familiaux et l'écologie.
26.	Du 31 août au 4 septembre 1988	Luxembourg La contribution des jardins familiaux à l'environnement humain et naturel en milieu urbain
27.	Du 24 au 26 août 1990	Stockholm L'importance des jardins familiaux pour l'évolution future évolution sociale de notre société.
28.	Du 27 au 29 août 1992	La Haye Vert sans frontières.

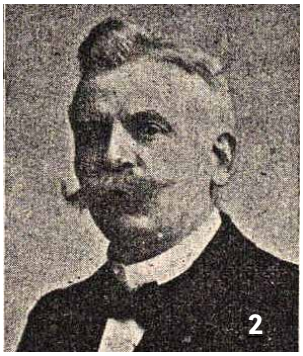
29.	Du 31 août au 3 septembre 1994	Vienne « L›égalité des droits pour tous » – sécurité juridique pour les jardins familiaux et les jardiniers amateurs en Europe
30.	Du 22 au 25 août 1996	Dresde Les jardins familiaux – indispensables pour les personnes, la société, la nature et l'environnement.
31.	Du 26 au 28 août 1998	Bruxelles Promotion des jardins familiaux, aspects économiques, sociaux et environnementaux, ainsi que le rôle des pouvoirs publics.
32.	Du 24 au 26 août 2000	Lausanne Aspects sociaux du jardinage associatif en Europe
33.	Du 21 au 25 août 2002	York L'Agenda 21 et l'urbanisme
34.	Du 24 au 28 août 2005	Lyon Les jardins familiaux au cœur des villes
35.	Du 28 au 30 août 2008	Cracovie L'avenir des jardins familiaux en Europe
36.	Du 18 au 20 août 2011	Copenhague Les jardins familiaux de demain
37.	Du 28 au 31 août 2014	Utrecht Tous les regards tournés vers les jardins familiaux
38.	Du 17 au 20 août 2016	Vienne Conseils d'experts sur le développement durable et l'utilisation responsable des ressources
39.	Du 27 au 28 août 2024	Berlin Les jardins familiaux en Europe : des espaces verts pour tous

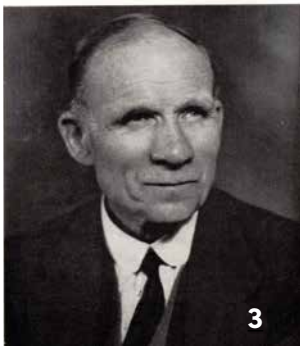
Composition du bureau

Présidents

1927 à 1928	Abbé Jules Auguste Lemire (1853 à 1928), président de la Fédération française – Image 1
1928 à 1939	Joseph Goemaere, secrétaire de la – Image 2
De 1947 à 1949	Henry Berry, trésorier de la Fédération anglaise – Image 3
De 1949 à 1951	Joseph Olinger, président de la Fédération luxembourgeoise – Image 4
De 1951 à 1953	P. Visser, président de la Fédération néerlandaise – Image 5
De 1953 à 1955	Karl Fürstenhofer, président de la Fédération autrichienne
de 1955 à 1958	le baron Romain Moyersoen, Président de la Fédération belge – Image 6
De 1958 à 1959	Paul Brando, président de la Fédération allemande jardiniers amateurs
De 1959 à 1961	Dr Ebi, Suisse – Image 7
De 1961 à 1963	Henri Boissard, France – Image 8
De 1963 à 1965	Dühring, Danemark
De 1965 à 1967	Joseph Olinger, Luxembourg
De 1967 à 1970	Enkström, Suède
De 1970 à 1972	Vinzenz Macholda, Autriche
De 1972 à 1974	Z. Vlieger, Pays-Bas


1


2


3


4


5


6


7


8

De 1974 à 1976	Prof. Harry Thorpe, Angleterre
De 1976 à 1978	Hans Stephan, Allemagne
De 1978 à 1980	Ernst Tschopp, Suisse – Image 9
De 1980 à 1982	Van Cle, Belgique
De 1982 à 1984	Börge Andresen, Danemark
De 1984 à 1986	Jaques Bour, France
De 1986 à 1988	Metty Loos, Luxembourg – Image 10
De 1988 à 1990	Sören Cronsiöe, Suède
De 1990 à 1992	Anne Bouma, Pays-Bas
De 1992 à 1994	Wilhelm Wohatschek, Autriche – Image 11
De 1994 à 1996	Günter Gartz, Allemagne
De 1996 à 1998	Henri Mahu, Belgique
De 1998 à 2000	Werner Schäublin, France
De 2000 à 2002	John Farmer, Grande-Bretagne
De 2002 à 2005	Bruno Rajaud, France
De 2005 à 2008	Eugenius Kondrazek, Pologne
De 2008 à 2011	Preben Jacobsen, Danemark
De 2011 à 2014	Chris Zijdeveld, Pays-Bas
De 2014 à 2016	Wilhelm Wohatschek, Autriche – Image 11
De 2016 à 2024	Dirk Sielmann, Allemagne


9


10


11

Depuis 2024, il n'y a plus de président. Ce poste a été supprimé à la suite d'un amendement aux statuts de la Fédération. Depuis lors, il y a un président du conseil d'administration.

Vice-présidents

De 1955 à 1958	Henri Boissard, président de la Fédération française
1955 à 1958	Karl Fürstenhofer, président de la Fédération autrichienne
de 1955 à 1958	P. Visser, président de la Fédération néerlandaise

Secrétaire général

De 1947 à avril 1987 Dr Aloyse Weirich – Image 12

De 1987 à 2023 Malou Weirich – Image 13

Depuis juillet 2023 Sylvia Wohatschek – Image 14


12


13


14

Conseil d'administration 2026

Wilhelm Wohatschek (A)
Président du conseil d'administration

Daniel Cazanove (F)
Membre

Peter Rønning-Baek (DK)
Membre

Dirk Sielmann (Allemagne)
Membre

David Hengen (L)
Trésorier

Sylvia Wohatschek (A)
Secrétaire générale

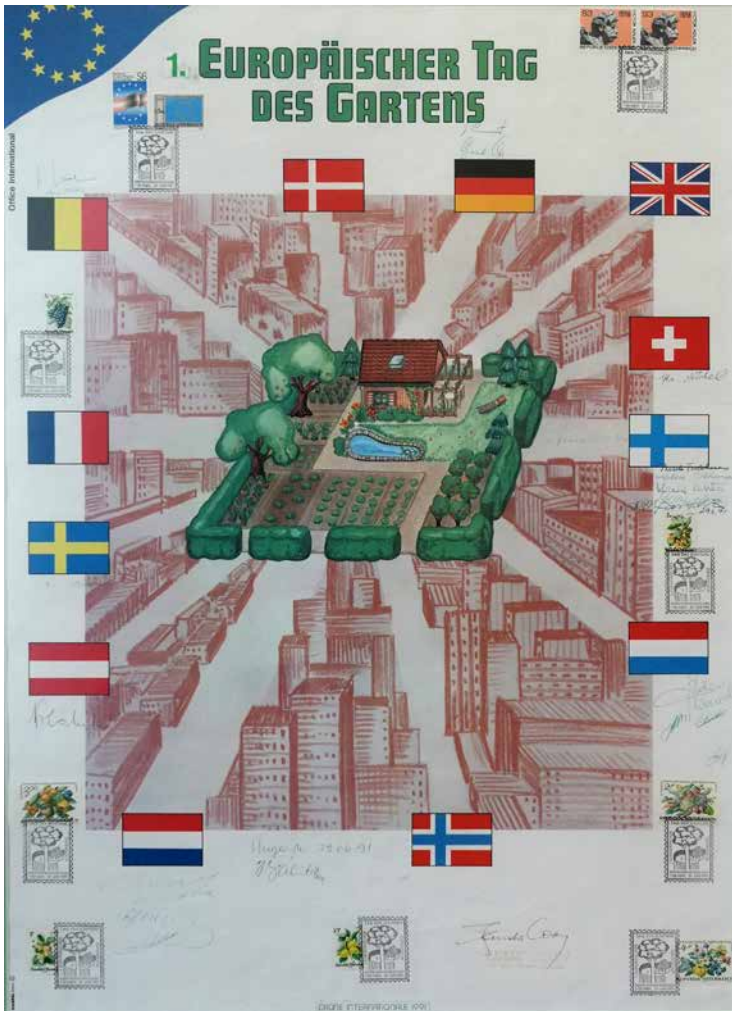
Commissaires aux comptes Mariann Baschnonga (CH), Pertti Laitila (FI), Erik Schauwvliege (B)

Journée européenne/internationale des jardins

1. 29 juin 1991 — Vienne, Autriche
« Les jardins familiaux : des espaces verts pour tous – Les jardins familiaux : des oasis pour des loisirs sains
et des loisirs enrichissants pour toutes les couches de la population »

2. 27 juin 1993 — Sandnes, Norvège
« Les jardiniers amateurs, protecteurs de l'environnement urbain et naturel.
Les jardins familiaux dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire »

3. 13 juin 2010 — Brême, Allemagne
« La passion du jardinage »



Séminaires internationaux

1981	Virklund, Danemark	
1983	Herrsching, Allemagne	
1985	Brême, Allemagne	
1987	Düsseldorf, Allemagne	
1989	Liège, Belgique	
1991	Vienne, Autriche	« Comportements respectueux de l'environnement dans les jardins familiaux »
1993	Sandnes, Norvège	
1995	Luxembourg, Luxembourg	
1997	Hradec Králové, République tchèque	
1999	Varsovie, Pologne	
2001	Munich, Allemagne	
2003	Bratislava, Slovaquie	« L›eau, la culture fruitière biologique et les jardins familiaux au cœur de la ville »
2006	Vienne, Autriche	« Les jardins familiaux : un bienfait pour les hommes et la nature »
2009	Gand, Belgique	« Utilisation écologique et durable des jardins familiaux »
2012	Zurich, Suisse	« Comment sommes-nous perçus par notre entourage, et quelle image le grand public, les médias et les responsables politiques ont-ils de notre mouvement des jardins familiaux ? »

Sessions d'étude

Du 17 au 20 juin 2004, Varsovie, Pologne
« Politiques des fédérations européennes et nationales de jardins familiaux à l'égard des enfants et des jeunes »

Du 31 août au 2 septembre 2007, Danemark, Norvège
« Les valeurs fondamentales des jardins familiaux »

Du 26 au 28 août 2010, Birmingham, Royaume-Uni
« Concevoir des sites de jardins familiaux durables »

Du 22 au 25 août 2013, Berlin, Allemagne
« Les réalisations du mouvement des jardins familiaux et leur prise en compte effective dans les médias et dans les décisions politiques »

Du 27 au 30 août 2015, Luxembourg
« Conseils d'experts sur la durabilité et l'utilisation responsable des ressources », en préparation du congrès de 2016 à Vienne

Du 24 au 27 août 2017, Copenhague, Danemark
« Le fonctionnement futur de l'Office International »

Du 22 au 25 août 2018, Courtrai, Belgique
« Jardins familiaux et urbanisme »

Du 21 au 24 août 2019, Graz, Autriche
« La biodiversité dans les jardins familiaux »

Du 17 au 20 août 2022, Stockholm, Suède
« Durabilité sociale, lobbying et collaboration avec d'autres organisations »

Du 14 au 17 août 2023, Cambridge, Royaume-Uni
« Santé des sols »

Du 21 au 24 août 2025, à Tulln, en Autriche
« Nous sommes prêts – Comment les jardiniers amateurs peuvent répondre aux crises actuelles »

Résolutions et positions communes

Résolutions du 3 septembre 1959 / Dortmund (Allemagne)

Résolution

Le mouvement international des jardiniers amateurs suit avec une grande inquiétude les efforts visant à préserver la paix. Compte tenu des tensions politiques actuelles, le mouvement international des jardiniers amateurs lance un appel urgent à tous les responsables politiques du monde entier :

« Accordez-nous la paix et préservez-la pour nous ! »

Fidèles à leur idéal de jardinage pacifique, les jardiniers amateurs du monde entier s'engagent à apporter leur contribution pour aider à concrétiser cet appel humanitaire.

Résolution

Le 12e Congrès international des jardiniers amateurs, qui s'est tenu à Dortmund, lance un appel urgent à tous les pays afin qu'ils prennent l'initiative de tout mettre en œuvre pour lutter efficacement contre l'épuisement mental et physique de la main-d'œuvre. À cette fin, il ne suffit pas de réduire simplement le temps de travail ; il faut également que le temps libre ainsi gagné soit utilisé de manière constructive. Le Congrès considère que le lien d'une personne avec une petite parcelle de jardin constitue l'un des moyens les plus efficaces d'occuper son temps libre de manière constructive. Les pays, les villes et les collectivités locales devraient donc s'efforcer de mettre à disposition davantage de terrains de jardins familiaux qu'auparavant. Cet appel s'adresse en particulier aux urbanistes. Ce sont eux qui portent la responsabilité de la ville de demain. Les espaces verts passifs et ornementaux doivent être complétés par les espaces verts actifs que constituent les petits jardins.

C'est pour le bien de l'humanité !

Retour →

Résolution du 29 août 1992 / La Haye (NL)

Les jardiniers amateurs pour l'environnement

Résolution de l'Office international des jardins ouvriers et familiaux et des représentants des organisations membres, réunis à La Haye (Pays-Bas) du 27 au 29 août 1992.

1. Les jardiniers amateurs en tant qu'utilisateurs de l'environnement

Les jardiniers amateurs utilisent l'environnement et, à ce titre, dépendent d'un environnement intact.

2. Impacts environnementaux affectant les jardins familiaux

Compte tenu de ce qui précède, les jardiniers amateurs sont particulièrement touchés par la pollution croissante des sols, de l'atmosphère et de l'eau.

3. Les jardiniers amateurs en tant que défenseurs de l'environnement ou pollueurs

Les jardiniers amateurs n'influencent pas seulement l'environnement par leur comportement en tant que citoyens lambda, mais aussi par la manière particulière dont ils traitent le sol, les plantes et les animaux dont ils ont la charge. En règle générale, cela se fait d'une manière favorable à l'environnement, voire compatible avec celui-ci. Il peut toutefois arriver de temps à autre que des jardiniers amateurs ne prennent pas suffisamment soin de leur parcelle et causent ainsi des dommages à l'environnement, ce qui peut être dû soit à un manque de connaissances, soit à d'autres raisons.

4. La responsabilité des jardiniers amateurs vis-à-vis de l'environnement

Les jardiniers amateurs assument une responsabilité particulière vis-à-vis du terrain qui leur est attribué, surtout lorsque ce terrain – comme c'est souvent le cas – leur est mis à disposition à des conditions particulièrement avantageuses, voire dans des quartiers urbains centraux, malgré les intérêts contradictoires d'autres usagers. Cette responsabilité exige que des mesures appropriées soient prises.

5. Mesures concrètes à prendre au regard de la responsabilité des locataires de jardins familiaux

Les locataires de jardins familiaux s'engagent :

- en faveur de la mise en place et de l'extension d'un système de « conseil d'experts » qualifié,
- en faveur d'une « attestation de compétence » officiellement reconnue pour les conseillers experts,
- en faveur de l'introduction d'une « bonne pratique d'expertise en matière de culture des jardins familiaux » ; celle-ci devrait être mise en œuvre progressivement et de manière coordonnée, d'abord au niveau national puis au niveau international, par exemple sous la forme d'un manuel ou d'un ensemble de règles »,*),
- en particulier en faveur du concept de « contrôle intégré »**) incluant la protection des sols,
- en faveur d'un compostage et d'une élimination des déchets issus des jardins familiaux respectueux de l'environnement et conformes aux règles d'hygiène,
- pour le développement et l'amélioration d'un concept de formation destiné aux responsables du secteur des jardins familiaux et à chaque jardinier individuel,
- en faveur de l'utilisation de « produits respectueux de l'environnement », notamment les produits portant un label de certification environnementale tel que le « Blauer Engel » ou le « label ECO »,
- pour l'élimination progressive des produits chimiques de traitement des plantes grâce à la mise en œuvre systématique du concept de « lutte intégrée » et des nouvelles connaissances issues de « l'agriculture biologique ».

6. Élargissement des fonctions du jardinage familial

Jusqu'à récemment, les jardins familiaux privés servaient principalement les intérêts du jardinier amateur et de sa famille, par exemple pour la production d'une récolte, à des fins récréatives, pour des loisirs enrichissants, pour améliorer la santé grâce à l'exercice en plein air, pour favoriser un esprit familial par le biais d'activités communes au jardin ainsi que pour entretenir des liens sociaux.

Aujourd'hui, cependant, les jardins familiaux commencent également à remplir un nombre croissant de fonctions publiques, telles que la réduction de la pression sur les espaces de loisirs situés à proximité immédiate des agglomérations, la contribution aux espaces verts publics (en particulier les espaces accessibles à tous), la promotion de concepts de biotopes interconnectés, la fonction pédagogique (par exemple, les jardins scolaires), l'amélioration du microclimat local, etc.

7. Conclusions à tirer de cet élargissement des fonctions

Par conséquent, l'Office international des jardins ouvriers et familiaux et les représentants des organisations membres affiliées soutiennent les initiatives suivantes :

7.1

Informer les autorités compétentes des problèmes spécifiques auxquels sont confrontés les jardiniers amateurs et leurs familles, le grand public et l'environnement en général, en raison de la pollution croissante des sols, de l'atmosphère et de l'eau, ainsi que du problème toujours non résolu de l'élimination rationnelle des déchets provenant des jardins familiaux. L'objectif est notamment d'éviter de nouvelles fermetures de jardins familiaux ou l'imposition de restrictions concernant la culture de fruits et légumes ;

7.2

Parvenir à un accord avec les autorités compétentes garantissant que toute future attribution de terrains destinés à des jardins familiaux soit subordonnée aux résultats d'une étude d'impact environnemental (EIE) spécifique réalisée à cette fin. L'objectif est d'empêcher que de tels jardins familiaux ne soient implantés sur des sols fortement pollués ou sur des sites dont l'emplacement périphérique entraînerait une augmentation considérable du trafic ;

7.3

Obtenir le soutien des autorités compétentes en faveur de l'élaboration d'un « manuel de bonnes pratiques d'expertise en matière d'entretien des jardins familiaux », fondé sur le concept de « lutte intégrée », ainsi que de mesures appropriées d'enseignement et de formation continue ;

7.4

Appeler le commerce et l'industrie à proposer des produits, en particulier des produits phytosanitaires, respectueux de l'environnement (par exemple, le label ECO) et adaptés aux besoins des jardiniers amateurs, c'est-à-dire dans des conditionnements de taille appropriée et avec des emballages respectueux de l'environnement ;

7.5

S'efforcer d'établir une base permanente de coopération avec les associations de défense de l'environnement et les associations horticoles afin d'assurer un échange mutuel d'expériences, incitant ainsi les jardiniers amateurs à adapter de plus en plus leurs pratiques de gestion aux objectifs de protection de l'environnement et aux exigences de l'expertise professionnelle.

*) Comparable, par exemple, au concept de «bonnes pratiques de laboratoire» au sein des Communautés européennes pour le secteur des produits chimiques

**) «Lutte intégrée contre les ravageurs» (voir CE/COM (98) 34 final du 24 février 1989) : «L'application ciblée d'une combinaison de mesures biologiques, chimiques, culturales et de sélection végétale, dans le cadre de laquelle l'utilisation de produits phytosanitaires chimiques est limitée au minimum nécessaire afin de maintenir l'infestation par des organismes nuisibles à un niveau ne causant pas de dommages ou de pertes économiquement inacceptables». (Protection intégrée des végétaux ; lutte intégrée contre les ravageurs : application rationnelle d'une combinaison de mesures biologiques, chimiques, culturales ou de sélection végétale, dans le cadre de laquelle l'utilisation de produits phytopharmaceutiques chimiques est limitée au strict minimum.)

***) Évaluation de l'impact sur l'environnement

Résolution du 29 juin 1993 / Sandnes (NO)

Jardins familiaux et aménagement du territoire Lignes directrices adoptées à Sandnes le 29 juin 1993

Lignes directrices

Grâce à un aménagement urbain approprié et, en particulier, à une planification adéquate des espaces verts, il convient de préserver et de développer le caractère urbain et paysager, d'améliorer la qualité de vie et de créer les meilleures conditions de vie possibles pour les habitants. Dans les pays membres de la Fédération européenne, les jardins familiaux constituent une forme caractéristique et traditionnelle d'espaces verts et de loisirs. Ils s'inscrivent souvent dans un réseau vert cohérent. Ils offrent un contrepoids important aux segments de la population qui vivent dans des zones urbaines densément construites et dépourvues d'espaces verts suffisants.

Cependant, les jardins familiaux continuent également de remplir une fonction sociale importante. La grande majorité des jardiniers amateurs sont des locataires vivant dans des appartements sans jardin. Les jardins familiaux leur offrent un contrepoids aux lacunes de leurs espaces de vie et de leurs quartiers, ainsi qu'à une vie professionnelle souvent unilatérale. Ils peuvent ainsi se créer un espace de loisirs privé dans un environnement naturel. Cela revêt une importance particulière pour les familles avec de jeunes enfants, qui constatent souvent un manque d'aires de jeux dans leur quartier.

De plus, les avantages économiques des jardins familiaux pour les personnes à faibles revenus et les familles nombreuses revêtent une importance considérable. Par ailleurs, ils enrichissent l'offre d'espaces de loisirs accessibles à l'ensemble de la population. Avec leurs parcelles spécialement réservées aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap – qui sont souvent intégrées au dispositif – ainsi que leurs jardins scolaires, ils revêtent une grande importance pour ces groupes de résidents. De par leur conception, ils contribuent à la fois à la préservation de la nature et à la protection de l'environnement, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de vie, et remplissent ainsi une fonction d'intérêt public – le tout dans des conditions financièrement avantageuses pour les collectivités, puisque les jardins familiaux sont entretenus par les utilisateurs eux-mêmes.

Cependant, ils continuent également à remplir une fonction privée pour les utilisateurs individuels, en permettant notamment aux citadins de cultiver des fruits et légumes sains, de pratiquer une activité physique modérée et bénéfique pour la santé, de se détendre dans un environnement sain, ainsi que de maintenir ou de retrouver leur équilibre physique et mental. C'est pourquoi les jardins familiaux doivent être intégrés dans l'aménagement urbain et la gestion des espaces verts. C'est pourquoi les jardins familiaux et les sites de jardins familiaux existants doivent être préservés et protégés dans toute la mesure du possible. C'est pourquoi des jardins familiaux adaptés à la demande (en termes de nombre et d'aménagement) doivent être planifiés, créés et garantis juridiquement. Seule la combinaison de mesures relevant du droit public et du droit privé, ainsi que des règlements associatifs, permet de répondre de manière adéquate aux exigences d'urbanisme, aux objectifs organisationnels, aux normes d'aménagement des sites, ainsi qu'aux modes de conception et d'utilisation des jardins familiaux.

1) Exigences d'urbanisme

- Les jardins familiaux constituent des espaces de loisirs individuels au sein d'espaces verts. Ils doivent donc préserver le caractère des espaces verts, tant sur le plan de leur aspect que de leur mode d'utilisation.
- En tant que partie intégrante du réseau vert urbain, les jardins familiaux doivent s'intégrer dans les corridors verts.
- Les sites de jardins familiaux doivent être accessibles au public en tant qu'espaces de loisirs, permettre une libre circulation à l'intérieur de ceux-ci et favoriser les relations interpersonnelles.
- Les jardins familiaux doivent être situés à proximité des zones résidentielles, si possible à proximité de centres sportifs et de loisirs.
- Ils doivent être accessibles à pied ou en transports en commun afin de pouvoir

être utilisés pour des activités de loisirs en journée ainsi que le week-end.
- Dans la mesure du possible, les nouveaux sites de jardins familiaux ne devraient pas être implantés loin des zones urbanisées.
- Les jardins familiaux, comme tous les espaces verts, devraient avoir un impact environnemental aussi faible que possible (bruit, pollution de l'air et des sols).
- Lors de la planification de nouveaux sites ou de la rénovation de sites existants, il convient d'accorder une attention suffisante aux aspects liés à la conception.
- Les jardins familiaux existants devraient être préservés dans la mesure du possible – ils ne doivent pas servir simplement de « réserves » pour des utilisations foncières à plus forte valeur ajoutée.

2) Objectifs organisationnels

- Critère d'attribution : les résidents d'appartements sans jardin et les personnes qui, en raison de leur situation personnelle, ont un besoin particulier, devraient avoir la possibilité de se voir attribuer une parcelle de jardin à cultiver à des fins personnelles, non commerciales et de loisirs.
- L'attribution doit être régie par des critères objectifs et sociaux.
- Les coûts d'attribution doivent être maintenus aussi bas que possible. (Cela s'applique aussi bien à l'attribution d'une nouvelle parcelle de jardin familial qu'aux transferts.)
- Une participation accrue aux activités communautaires (événements sociaux et actions caritatives liées aux jardins familiaux).
- Mise en place, dans les villes et les collectivités locales, de centres d'information sur les jardins familiaux qui, en collaboration avec les services spécialisés concernés et les associations de jardins familiaux, fournissent des informations et des conseils aux jardiniers amateurs.

3) Normes de conception pour l' des sites de jardins familiaux

- Les jardins familiaux devraient présenter une diversité d'aménagements et éviter toute uniformité.
- Une attention particulière doit être accordée à l'aménagement de chaque parcelle.
- La superficie des parcelles devrait généralement varier entre 250 et 450 mètres carrés. Il convient de proposer des parcelles de différentes tailles. • Élaboration de concepts d'aménagement.
- Les sites de jardins familiaux doivent être clairement structurés et présenter une répartition équilibrée entre espaces publics, semi-publics et privés.
- Tant pour l'aménagement de nouveaux sites que pour la réhabilitation de sites existants, des paramètres d'urbanisme détaillés doivent être précisés dans le plan d'aménagement.
- Le principe de simplicité et d'économie doit être respecté dans la conception des sites de jardins familiaux.
- Les allées au sein du jardin familial doivent être conçues de manière variée et contribuer à améliorer l'organisation visuelle et fonctionnelle du site.
- La préférence doit être donnée à l'utilisation de matériaux naturels.
- Les parkings doivent être aménagés et conçus de manière à éviter toute nuisance.
- Les sites doivent être entourés d'une clôture assurant à la fois protection et intégration visuelle, tout en évitant de donner une impression d'isolement.
- Les sites de jardins familiaux doivent disposer d'équipements collectifs accessibles aux membres de l'association et, dans une certaine mesure, au public.
- En matière d'approvisionnement en eau des jardins familiaux, l'accent doit être mis sur l'assurance qualité et la consommation économique.
- Le niveau d'équipement des installations de traitement des déchets doit rester modeste afin de préserver le caractère verdoyant du site et de réduire les coûts, tandis que les besoins en matière d'élimination des déchets doivent être minimisés.
- Les déchets compostables doivent être recyclés au sein même du site de jardins familiaux.
- La consommation d'électricité à des fins professionnelles dans les sites de jardins familiaux doit être réduite au minimum dans la mesure du possible.

4) Conception et modes d'utilisation de la parcelle de jardin familial

- La majeure partie de la surface au sol du jardin familial doit être consacrée au jardinage destiné à la consommation personnelle.
- En ce qui concerne les plantations et l'aménagement détaillé, la diversité et le caractère local doivent être préservés.
- Des jardins de démonstration et pédagogiques devraient être aménagés.
- Le règlement du jardin doit mettre particulièrement l'accent sur la durabilité environnementale des méthodes et des produits utilisés dans le jardin.
- La maisonnette ou la tonnelle du jardin familial doit s'intégrer à son environnement et s'harmoniser avec l'aspect général du site.
- Les abris de jardin ne doivent pas être utilisés comme résidences secondaires, sauf si la législation l'autorise ou l'encourage.
- La taille, les matériaux et la conception des abris ou des tonnelles doivent répondre aux exigences d'urbanisme et de caractère local, et les coûts doivent être réduits au minimum.
- Mise en place de différents types de projets de jardins familiaux : jardins locatifs, potagers, ainsi que jardins récréatifs et de loisirs.

5) Conclusion

Motif :

- la demande constante de jardins familiaux dans tous les pays européens ;
- la nécessité de prendre en compte tous les éléments, y compris les jardins familiaux, dans le cadre d'une approche équilibrée de l'aménagement du territoire ;
- la nécessité de définir l'affectation des sols pour tous les types d'utilisation à long terme ;
- la nécessité de préserver les espaces verts, y compris les jardins familiaux, en les intégrant dans les plans d'aménagement du territoire et, le cas échéant, dans les constitutions nationales ;
- la nécessité de créer des villes centrées sur l'humain pour l'avenir tout en évitant les erreurs du passé ; les fédérations de jardins familiaux réunies au sein de l'Office International, en tant que représentantes des intérêts des jardiniers amateurs européens, appellent les gouvernements compétents respectifs en Europe, et en particulier la Communauté européenne et le Conseil de l'Europe :
- de prendre en compte les jardins familiaux, sous leurs différentes formes, dans leurs travaux, en tant que partie intégrante du développement urbain et de l'aménagement du paysage ;
- de prévoir les besoins en jardins familiaux dans leur planification ;
- de leur garantir une sécurité juridique en les intégrant, au même titre que les autres espaces verts, dans les plans d'aménagement, c'est-à-dire de garantir leur utilisation à long terme et
- leur fournir ainsi les bases et la possibilité d'être conçus et aménagés conformément à des critères d'urbanisme et de respect de l'environnement ;
- à atténuer la demande de jardins familiaux, à promouvoir la création d'alternatives aux jardins familiaux, par exemple sous la forme d'appartements en terrasse, de cours intérieures avec jardins, etc., étant donné que les surfaces disponibles en milieu urbain ne peuvent être augmentées ;
- à veiller à ce que tous les types d'espaces verts soient placés sous la protection constitutionnelle ;
- lors de l'élaboration d'un plan d'urbanisme, de développer un concept de jardins familiaux, si possible en collaboration avec des représentants des jardiniers amateurs et sur la base des principes énoncés ci-dessus ;
- lorsqu'elle n'existe pas encore, d'engager une législation relative aux jardins familiaux ;
- d'intégrer des représentants des associations de jardins familiaux en tant que membres consultatifs au sein des commissions d'urbanisme ;
- de proposer la création d'une section dédiée aux jardins familiaux au sein des commissions municipales, régionales ou nationales chargées de l'aménagement des espaces verts, là où celle-ci n'existe pas encore.

Résolution du 25 août 1996 / Dresde (DE)

Les jardins familiaux – indispensables pour les personnes, la société, la nature et l'environnement

Résolution du XXXe Congrès de l'Office International du Coin de Terre et des Jardins Familiaux, tenu à Dresde du 22 au 25 août 1996

Les représentants des 3 150 000 familles de jardiniers amateurs d'Autriche, de Belgique, de République tchèque, d'Angleterre, de Finlande, de France, d'Allemagne, du Luxembourg, des Pays-Bas, de Norvège, de Pologne, de Slovaquie, de Suède et de Suisse reconnaissent que :

1. Les personnes et la société

Le rôle que jouent les jardins familiaux, tant pour les individus que pour la société, a souvent évolué et s'est adapté aux changements sociaux au cours de leurs plus de 100 ans d'histoire. Outre leur utilisation à des fins de jardinage, ces jardins de loisirs constituent aujourd'hui un lieu de détente, d'activités de loisirs et d'épanouissement personnel pour tous, ce qui influence l'aménagement des sites de jardins familiaux.

Afin de pouvoir remplir ces fonctions importantes, les participants au Congrès international demandent que :

- que les autorités municipales, régionales et nationales mettent à la disposition des associations et/ou fédérations des surfaces suffisantes pour les jardins familiaux ;
- ces terrains soient aménagés à la fois à proximité des zones résidentielles, avec un accès à pied ou par les transports en commun, et aux abords des villes, afin de garantir une transition adéquate entre les zones urbaines et rurales ;
- les jardins familiaux soient intégrés dans les plans d'urbanisme et les plans d'aménagement ;
- les autorités n'exigent que des loyers modérés ou ne perçoivent pas le loyer maximal légal pour les terrains de jardins familiaux, si un tel plafond existe, compte tenu de la fonction sociale de ces jardins.

2. Nature et environnement

De plus, les jardins familiaux remplissent aujourd'hui une fonction vitale en matière d'urbanisme et d'écologie. Afin de souligner ce point, le mouvement des jardins familiaux soutient toutes les mesures écologiques, les mesures de préservation de la biodiversité et le jardinage écologique, qui doivent être élaborées sous la forme d'une législation européenne. Le facteur le plus important de cette législation devrait être un jardinage respectueux des règles de la protection intégrée des végétaux, respectivement une horticulture contribuant à l'amélioration des eaux souterraines. Les jardiniers amateurs contribuent consciemment à sensibiliser la société en renforçant l'engagement des citoyens en faveur de la protection de la nature et de l'environnement. Ce processus pourrait être stimulé par la transmission à la prochaine génération de jardiniers amateurs d'une méthode de culture adaptée aux jardins familiaux et par l'organisation de concours. En outre, les jardiniers amateurs sont favorables à la création de sentiers pédestres communs traversant les sites de jardins familiaux, qui devraient faire partie des espaces verts publics.

Afin de pouvoir continuer à remplir ces fonctions importantes à l'avenir avec le soutien actif des responsables politiques, les participants à ce congrès international demandent que la législation européenne tienne compte :

- une intégration cohérente des jardins familiaux dans le réseau des espaces verts et le paysage, afin d'accroître leur attractivité et leur qualité ;
- des mesures visant à ce qu'une part maximale de la superficie totale soit réservée à l'usage public, afin d'offrir au grand public des installations de loisirs et de détente sous la forme de « parcs de jardins familiaux » lors de l'aménagement de nouvelles zones de jardins familiaux.
- des mesures de protection appropriées pour minimiser les nuisances sonores et autres effets de pollution sur les jardins lors de la planification de jardins familiaux

à proximité de zones de circulation.
- des mesures visant à promouvoir un jardinage conforme aux exigences de la nature et de l'écologie lors de la restructuration d'anciennes zones de jardins familiaux.
- des conseils et un soutien aux fédérations et associations de jardins de loisirs dans leurs efforts pour promouvoir un jardinage respectueux de la nature, appliqué à l'échelle générale.

3. Engagement social et bénévolat

Outre leur contribution à la qualité de vie, les jardins familiaux constituent un lieu propice au développement de la vie en communauté. Ils offrent la possibilité de s'engager socialement, notamment en exerçant des fonctions bénévoles au sein de ces associations et fédérations. Cet engagement social est une condition préalable importante au bon fonctionnement d'une société démocratique et à la solidarité si souvent nécessaire.

Afin de pouvoir continuer à susciter l'intérêt d'un nombre suffisant de citoyens – en particulier de jeunes – pour un engagement bénévole à l'avenir, les participants à ce congrès international appellent à :

- une prise de conscience accrue des changements sociaux au sein de notre société, avec toutes leurs répercussions sur les fonctions bénévoles, afin de répondre aux nouvelles exigences qui leur sont imposées ; cela nécessite une redéfinition de la reconnaissance accordée à ceux qui exercent une fonction bénévole au sein du mouvement des jardins de loisirs ;
- le soutien nécessaire à l'exercice des fonctions bénévoles, en mettant en place des horaires de travail plus flexibles dans les entreprises et l'administration chaque fois que cela s'avère nécessaire, en particulier pour les cadres ;
- l'adoption de mesures appropriées pour répondre aux besoins de sécurité des personnes occupant des fonctions bénévoles, par le biais d'une législation régissant l'étendue de leur responsabilité ; nos organisations sont invitées à accorder aux personnes exerçant une fonction bénévole la protection juridique nécessaire ;
- une réduction au minimum des réglementations administratives et des dispositions légales relatives au travail à titre bénévole ;
- la création de possibilités de qualification et de formation continue afin de répondre aux exigences accrues imposées au travail à titre honorifique et de l'encourager en fournissant les moyens financiers nécessaires ;
- l'amélioration de la considération dont jouissent ces fonctions au sein de notre société et la stipulation que les montants pouvant être accordés pour couvrir les frais doivent être exonérés d'impôt afin d'encourager l'exercice de fonctions honorifiques dans le cadre d'activités d'intérêt public.

Résolution du 28 août 1998 / Bruxelles (BE)

Au cœur des discussions menées lors du 31e congrès de l'Office International, qui s'est tenu du 26 au 28 août, figurait le thème « La promotion des jardins familiaux et d'agrément au regard de leur importance économique, sociale et écologique, ainsi que le rôle des autorités compétentes dans sa mise en œuvre ».

Après avoir examiné les communications sur les principes et à l'issue de discussions approfondies sur les thèmes susmentionnés, la séance plénière adopte la résolution suivante :

Le congrès, qui réunit 280 délégués venus d'Autriche, de Belgique, de République tchèque, du Danemark, de Finlande, de France, d'Allemagne, de Grande-Bretagne, du Luxembourg, des Pays-Bas, de Norvège, de Pologne, de Slovaquie, de Suède et de Suisse, représente au total plus de trois millions de familles de jardiniers amateurs qui exploitent et cultivent plus de 125 000 hectares de jardins familiaux.

Le congrès constate :

- que la production obtenue par chaque locataire de parcelle contribue à son autosuffisance – même si c'est à des degrés divers – et sert souvent à assurer les moyens de sa subsistance,
- que, grâce à leur culture écologiquement responsable de ces parcelles, les jardiniers amateurs contribuent efficacement à réduire les dommages causés à l'environnement,
- que le jardin familial permet – entre autres – aux chômeurs, aux personnes ayant pris une retraite anticipée, aux seniors, aux parents isolés, aux familles nombreuses et aux concitoyens étrangers d'accéder, outre à une occupation utile et à un équilibre psychique, avant tout à l'intégration sociale.

Le congrès est unanime pour considérer que l'objectif des jardins familiaux, dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948, est de contribuer à la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels de l'homme, qui sont indispensables à sa dignité et au libre épanouissement de sa personnalité. Ainsi, les jardins familiaux et les jardins de loisirs concrétisent les principes énoncés par les chefs d'État et de gouvernement qui les ont formulés au sujet de la discrimination sociale à l'encontre de certains groupes à l'occasion de leur deuxième sommet à Strasbourg, les 10 et 11 octobre 1997.

Les participants au congrès s'engagent à continuer de consacrer toute leur énergie à la réalisation des objectifs des jardiniers amateurs dans les domaines économique, écologique et social.

Le congrès attend des autorités compétentes aux niveaux européen, national, régional et local qu'elles soutiennent l'essence même des jardins familiaux dans cette démarche.

Par conséquent, le congrès demande :

- que les représentants des organisations de jardins familiaux et de loisirs soient nommés en tant que membres à part entière au sein des commissions compétentes, notamment celles chargées de l'urbanisme et de l'environnement,
- que les zones de jardins familiaux soient intégrées dans les plans d'aménagement des communes en tant que zones de jardins familiaux permanentes ou soient couvertes par d'autres dispositions légales dans tous les pays,
- que, par ailleurs, des terrains situés à proximité des zones résidentielles soient prévus dans les plans d'occupation des sols pour la création de nouveaux jardins familiaux,
- que les loyers des parcelles de jardins familiaux soient maintenus à un niveau bas, conformément à la fonction sociale de ces jardins,

que, dans toutes les régions, la réalisation d'analyses régulières des sols devienne une mesure allant de soi pour tous les jardiniers amateurs, afin de garantir à l'avenir une culture écologique des parcelles de jardin.

Pour mettre en œuvre les missions et les exigences mentionnées dans la présente résolution, il est indispensable de soutenir les organisations de jardins familiaux et de loisirs à tous les niveaux, non seulement de manière immatérielle, mais aussi de manière raisonnablement matérielle.

Bruxelles, le 28 août 1998

Retour →

Résolution du 26 août 2000 / Lausanne (CH)

Aspects sociaux du jardinage familial en Europe

Le thème des aspects sociaux du mouvement des jardins familiaux en Europe a été au cœur des discussions du 32e congrès du Bureau international qui s'est tenu à Lausanne du 24 au 26 août 2000.

Après une enquête préalable menée auprès des organisations nationales et des discussions approfondies sur ce sujet, l'assemblée plénière décide d'adopter la résolution suivante :

Dans la plupart des pays européens, les jardins familiaux ont pris une importance considérable sur le plan social et sociopolitique.

- L'évolution du monde du travail exige davantage d'efforts physiques et psychologiques de la part des personnes, qui ont donc davantage besoin de loisirs et de contact avec la nature, ce que leur apporte le jardinage en parcelles.
- Pour les familles avec enfants, le jardin familial offre un complément idéal au logement familial. Les familles nombreuses, en particulier, qui ne peuvent que rarement se permettre de partir en vacances, trouvent dans le jardin familial un loisir abordable. La découverte de la nature permet à la famille de profiter des bienfaits découlant de la vie en communauté et de la solidarité.
- La capacité du mouvement des jardins familiaux à favoriser l'intégration offre aux familles monoparentales, aux immigrés, aux ressortissants étrangers et aux personnes handicapées une occasion particulière de nouer et d'entretenir des liens sociaux.
- Le nombre de personnes qui ne participent pas à la vie active ne cesse d'augmenter. La population vieillit. L'espérance de vie s'élève actuellement à 75 ans en moyenne et continue de progresser. De ce fait, le jardin familial devient pour un nombre croissant de personnes âgées une occupation enrichissante pendant leur retraite.
- Le temps libre involontaire dû au chômage et à la retraite anticipée est compensé par la possibilité offerte aux personnes concernées de mettre en valeur leurs connaissances et leurs compétences professionnelles au sein des associations. La reconnaissance de leurs propres réalisations par la communauté contribue à préserver l'estime de soi de ces personnes.

À une époque où l'État se désengage de nombreuses fonctions sociales, les associations de jardins familiaux pourraient assumer d'importantes missions sociales. Il en découle pour les États l'obligation d'améliorer les conditions de base du mouvement des jardins familiaux. Cette obligation sociale s'inscrit dans le patrimoine européen commun, dont les chefs d'État et de gouvernement des États membres du Conseil de l'Europe ont souligné l'importance en octobre 1997.

C'est pourquoi les délégués du 32e Congrès du Bureau international, en tant que représentants de plus de 3 millions de familles de jardiniers amateurs, demandent à tous les décideurs, à tous les niveaux de la politique et de l'administration, de prendre en considération dans leurs décisions les principes fondamentaux obligatoires suivants du mouvement des jardins familiaux.

Le Congrès attend de toutes les autorités compétentes aux niveaux européen, national, régional et local qu'elles soutiennent le mouvement des jardins familiaux, en tant qu'élément de notre patrimoine européen commun, dans ces efforts.

Ils demandent donc :

1. Les sites de jardins familiaux existants doivent être préservés dans toute l'Europe. À cette fin, ils doivent – si ce n'est pas encore le cas – être rapidement protégés, soit par leur intégration dans les plans d'urbanisme, soit par d'autres dispositions légales, quelle que soit leur taille. Afin de répondre aux besoins futurs, des terrains devraient être alloués à la création de nouveaux sites de jardins familiaux.

2. Afin de permettre, à l'avenir, à de larges couches de la population de louer un jardin familial,

il convient de garantir un loyer socialement acceptable.

3. Les coûts, tels que les impôts, les redevances et les cotisations, etc., qui doivent être pris en charge par les jardiniers amateurs, ne peuvent pas être augmentés, car sinon, la viabilité financière des jardins familiaux serait remise en cause et des sites entiers risqueraient d'être fermés dans toute l'Europe.

4. Compte tenu du rôle sociopolitique exceptionnel que joue le mouvement des jardins familiaux en Europe, le soutien financier reste indispensable et doit être garanti à l'avenir.

5. Lorsque ce soutien n'est pas accordé, ou ne l'est plus, les forces politiques responsables sont appelées à créer le cadre juridique nécessaire à cet effet.

Ce n'est qu'ainsi que l'importante fonction sociopolitique du mouvement des jardins familiaux en Europe pourra être préservée pour l'avenir.

Lausanne, le 26 août 2000.

Décision du 26 août 2000 / Lausanne (CH)

Décision relative aux aspects écologiques du mouvement des jardins familiaux.

Les jardiniers amateurs de divers pays européens sont convaincus de l'importance écologique des jardins familiaux. Les organisations nationales de jardins familiaux, ainsi que la fédération internationale, l'Office International, l'ont démontré à maintes reprises dans de nombreuses déclarations, mais surtout par leurs actions concrètes.

Cette question, cruciale pour l'avenir de notre société, a également fait l'objet de discussions lors du XXXIIe Congrès de l'Office International à Lausanne.

Les aspects suivants de ces discussions ont été particulièrement mis en avant :

- Les sites de jardins familiaux sont généralement situés dans des zones densément peuplées. Ils offrent ainsi un espace de loisirs local indispensable à de nombreuses personnes – jardiniers amateurs comme grand public –, ce qui réduit les déplacements en s et contribue ainsi à la protection de l'environnement. En tant qu'espaces verts précieux, ils constituent des habitats pour la faune et la flore et contribuent à la conservation des espèces et à la biodiversité.

Ceci est assuré avant tout en privilégiant les plantes et les variétés adaptées aux conditions locales.

Le sol est la base de la survie des plantes, des animaux et des êtres humains. Pour préserver et améliorer la fertilité des sols, une gestion durable et respectueuse de la nature est essentielle. Cela favorise également les organismes bénéfiques et une vie active du sol. L'agriculture biologique doit donc être spécifiquement encouragée, et l'utilisation d'engrais chimiques de synthèse et de produits phytosanitaires doit être évitée dans la mesure du possible. Les pratiques de compostage favorisant les cycles naturels, la culture d'assortiments de plantes, des plantes robustes et saines adaptées au site, ainsi qu'une rotation équilibrée des cultures et une protection phytosanitaire respectueuse de l'environnement, préservent la fertilité du sol et préviennent l'infestation des plantes par les ravageurs et les maladies.

L'épandage de compost de bonne qualité, selon les besoins, préserve la fertilité du sol. Des analyses de sol permettent d'évaluer les besoins en nutriments. Lors de l'épandage de cendres de bois et de l'utilisation d'eau de pluie, il convient de veiller tout particulièrement à éviter une éventuelle surconcentration en polluants. L'utilisation responsable de l'eau dans le jardin contribue à la protection des ressources naturelles. Les déchets végétaux sains ne sont pas brûlés, mais compostés. Des points de collecte et des programmes de reprise des anciens produits chimiques facilitent l'élimination des déchets conformément à la réglementation environnementale.

Les aspects écologiques mentionnés revêtent également une importance sociopolitique considérable et sont promus auprès du grand public par le mouvement des jardins familiaux. Au-delà du bien-être physique et mental des individus, ils constituent le fondement d'une utilisation durable des jardins et, en même temps, une base pour la subsistance des générations futures.

Lausanne, le 26 août 2000.

Décision du 26 août 2000 / Lausanne (CH)

Décision relative aux aspects d'urbanisme du mouvement des jardins familiaux et de loisirs.

Partout en Europe, les jardiniers amateurs reconnaissent l'importance du jardinage amateur. Celle-ci réside avant tout dans la préservation des sols, condition indispensable à une alimentation saine, dans sa contribution à l'entretien et à la préservation des espaces verts urbains, ainsi que dans l'amélioration du climat urbain.

Malheureusement, cette contribution des jardiniers amateurs au bien-être public est bien trop peu reconnue dans notre société. C'est notamment pour cette raison que des sites de jardins familiaux continuent d'être supprimés ou déplacés vers la périphérie des villes dans le cadre de projets de réaménagement urbain.

Face à cette tendance, des stratégies s'imposent pour garantir que nos objectifs aient un impact durable. Il s'agit notamment :

- L'amélioration des échanges d'expériences et la coordination des initiatives et des projets dans le secteur du jardinage en parcelles.
- Collaborer à la planification et à la mise en œuvre de projets avec des représentants du monde politique et du secteur public, ainsi qu'avec des organisations et des groupes d'intérêt partageant les mêmes valeurs.
- Intensifier le travail de relations publiques afin de mieux informer et mobiliser le public en faveur de nos objectifs.
- Renforcer la responsabilité personnelle des jardiniers amateurs dans l'autogestion des sites de jardins familiaux.

Ces stratégies visent avant tout à préserver les sites de jardins familiaux existants. Elles doivent être mises en œuvre au niveau de l'Union européenne, ainsi que par les différents pays et les collectivités locales, qui créent les conditions d'aménagement du territoire par le biais de lois et de réglementations.

Le développement et la préservation de ces sites relèvent en premier lieu de la responsabilité des collectivités locales. Les jardiniers amateurs doivent être associés à tous les niveaux de la planification et de la préservation des sites de jardins familiaux.

Les élus locaux doivent être sensibilisés à leurs obligations spécifiques vis-à-vis des objectifs environnementaux et sociaux du mouvement des jardins familiaux et recevoir les informations pertinentes.

Cela vaut également pour la population au niveau local. En particulier, la presse et les autres médias doivent être mobilisés pour soutenir les intérêts du jardinage associatif afin d'influencer les décisions politiques nécessaires.

Lausanne, le 26 août 2000.

Retour →

Résolution du 30 août 2008 / Cracovie (PL)

L'avenir des jardins familiaux en Europe

Les représentants des fédérations européennes d'Autriche, de Belgique, du Danemark, de la Finlande, de la France, de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne, du Luxembourg, des Pays-Bas, de la Norvège, de la Pologne, de la Slovaquie, de la Suède et de la Suisse, regroupant près de 3 millions de jardiniers amateurs, réunis à Cracovie à l'occasion du XXXVe Congrès international des jardins familiaux, reconnaissent la nécessité de poursuivre le développement des jardins familiaux en Europe, qui revêtent depuis plus d'un siècle une importance considérable pour les familles, la société et l'environnement.

Les participants au congrès reconnaissent :

- Que le concept du jardinage associatif reste d'actualité et que les jardins familiaux continuent d'être indispensables pour les générations futures. Il est donc nécessaire de les préserver en Europe. Cela exigera de notre mouvement et de chaque fédération nationale des politiques réfléchies et des actions concrètes.
- Qu'il est essentiel de protéger légalement les jardins familiaux pour l'avenir. C'est la base d'un développement futur des jardins familiaux et une garantie de leur préservation pour les générations à venir.
- Qu'une politique d'État et gouvernementale visant à soutenir le jardinage associatif est nécessaire. Les jardins familiaux assument des missions sociales : ils constituent un lieu de rencontre et de convivialité pour les jeunes et les personnes âgées, les familles, les personnes de différentes générations, les chômeurs et les actifs de différentes origines sociales et nationales. C'est pourquoi les gouvernements devraient mettre en place des politiques adaptées et apporter leur soutien aux fédérations nationales de jardins familiaux.
- Qu'il est nécessaire de promouvoir l'idée du jardinage familial, notamment via Internet, la presse et la télévision. Les citadins devraient avoir la possibilité de s'informer sur les différentes valeurs et les avantages des jardins familiaux, et par conséquent d'apprécier leur impact positif sur les communautés urbaines et l'environnement. Des mesures doivent être prises pour obtenir un soutien social et créer une image positive du mouvement des jardins familiaux.
- Les jardins familiaux constituent un élément essentiel pour la santé physique et mentale des personnes et améliorent la qualité de vie de tous les citoyens. Les fruits et légumes sains, cultivés dans son propre jardin, enrichissent l'alimentation. Le contact avec la croissance et le développement de la nature, ainsi que la créativité liée au jardinage, stimulent les sens. Les relations et la convivialité au sein de l'association contribuent à lutter contre la solitude.

Les participants au congrès recommandent :

- Que les fédérations européennes de jardins familiaux développent une collaboration plus étroite avec l'Union européenne. Un nombre aussi important d'Européens devrait être représenté au niveau européen et reconnu par les institutions européennes.
- Que le fonctionnement et la gestion des jardins familiaux soient améliorés. Cela implique de créer de nouveaux jardins et de moderniser ceux qui existent déjà, dans le but de répondre aux besoins changeants des générations futures.
- Que les fédérations établissent ou renforcent leur coopération avec les autorités municipales. Cela concerne en particulier la mission de préserver la pérennité des jardins familiaux dans le cadre des politiques d'urbanisme. Cela nécessite l'inscription des jardins familiaux dans les plans d'urbanisme.
- Que les fédérations adoptent une politique rationnelle concernant le processus de liquidation des jardins familiaux, car l'avenir des jardins familiaux européens en dépend également. Les fédérations doivent prendre leurs décisions en la matière de manière réfléchie, en examinant attentivement chaque situation, et doivent garantir la restauration des jardins liquidés.

Le Congrès, préoccupé par l'avenir des jardins familiaux en Europe, s'appuyant sur la tradition et les acquis du passé, et fermement convaincu de leur valeur positive pour la société et les villes :

1) Appelle tous les gouvernements et parlements à apporter leur soutien et leur aide pour pérenniser et développer le mouvement des jardins familiaux dans tous les pays européens.

2) **Appelle les institutions européennes à protéger les jardins familiaux dans tous les États membres, ainsi qu'à créer les conditions politiques et juridiques nécessaires à leur préservation et à leur développement.**

3) **Demande que le mouvement des jardins familiaux à travers l'Europe soit reconnu par les États et les gouvernements européens.**

Le Congrès est convaincu que cette résolution recevra un accueil favorable de la part des gouvernements nationaux ainsi que de l'Union européenne.

Cracovie, le 30 août 2008

Déclaration de mission du 30 août 2014 / Utrecht (NL)

Notre raison d'être

Résumé

Les représentants de l'Office International du Coin de Terre et des Jardins Familiaux (Fédération internationale des jardins familiaux), qui regroupe 3 millions de familles possédant un jardin familial en Europe, ont adopté à l'unanimité la déclaration de mission suivante lors de leur 37e Congrès international qui s'est tenu à Utrecht du 28 au 30 août 2014. Les premiers jardins familiaux en Europe ont vu le jour au milieu du XIXe siècle, et notre mouvement international a été fondé le 3 octobre 1926 au Luxembourg. Notre mouvement met des jardins familiaux à la disposition de plus de 3 millions de familles dans 14 pays membres européens. À l'aube du XXIe siècle, les jardins familiaux remplissent diverses fonctions essentielles au sein de nos sociétés, qui sont en proie à la crise.

- Les jardins familiaux constituent une source indispensable de nourriture pour les plus démunis
- Ils constituent des espaces de loisirs sains pour les familles à faibles revenus
- Le jardinage est une activité physique bénéfique pour la santé. De plus, il aide les gens à évacuer le stress de la vie urbaine et aide les personnes âgées à surmonter la dépression causée par le deuil et la solitude
- Ils offrent aux personnes de tous âges, et en particulier aux plus jeunes, un lieu où découvrir la nature et apprendre à cultiver des fruits et légumes sains et biologiques
- Ils facilitent l'intégration des immigrés.
- Des parcelles adaptées aux personnes âgées à mobilité réduite et aux personnes en situation de handicap sont mises à disposition
- Les jardins familiaux ouverts au public constituent les poumons verts de nos villes
- Les jardins familiaux contribuent à la protection et au développement de la biodiversité. Dans ces jardins, la diversité de la flore et de la faune est plus grande que partout ailleurs dans les environnements urbains et périurbains
- Nos adhérents respectent et protègent l'environnement
- Les jardiniers amateurs consomment les produits de leurs parcelles et contribuent ainsi à réduire leur empreinte carbone
- Les structures de l'association permettent à de nombreux bénévoles de s'engager citoyennement et de participer à la vie de la ville
- Les réseaux de jardins familiaux font partie intégrante des politiques d'aménagement du territoire urbain et régional. Nos jardins, ouverts à tous, s'inscrivent dans une perspective nationale et européenne. Nous appelons donc les autorités nationales et l'Union européenne à reconnaître les efforts de notre mouvement et à soutenir et promouvoir la protection et le développement des jardins familiaux dans nos pays, afin de répondre à la demande croissante. Les listes d'attente s'allongent chaque année : cela est lié au nombre de personnes vivant en milieu urbain, où la nature se fait rare.

Déclaration de mission

Préambule

La présente déclaration de mission définit l'identité, les missions et les objectifs de l'Office International du Coin de Terre et des Jardins Familiaux a.s.b.l. (Office International) en tant que fédération européenne des jardiniers amateurs et des jardins familiaux. Elle s'appuie sur les expériences de ses fédérations nationales membres et est tournée vers l'avenir. Façonner un mouvement des jardins familiaux durable est notre aspiration et le fil conducteur de nos actions. Nous considérons que notre mission première consiste à favoriser le développement du mouvement des jardins familiaux dans les pays européens et à préserver son ancrage social au XXIe siècle. Parallèlement, nous avons pour objectif d'apporter un soutien conceptuel au développement d'organisations équivalentes ou similaires dans d'autres pays. La défense des intérêts des jardiniers familiaux européens est au cœur de notre action.

Notre organisation

En Europe, le développement d'un mouvement organisé de jardins familiaux a débuté au milieu du XIXe siècle. L'appel à la création d'une organisation visant à fédérer les différentes fédérations nationales s'est concrétisé le 3 octobre 1926 avec la fondation de l'«Office International des Jardins Ouvriers», dont le siège est situé à Luxembourg. Le Secrétariat général y est toujours implanté aujourd'hui. En 1931, 13 fédérations nationales étaient déjà membres de l'Office International. La Seconde Guerre mondiale a interrompu ses activités. Il a été rétabli en 1947. Actuellement, 14 ligues nationales en font partie. Le mouvement européen des jardins familiaux compte plus de 3 millions de parcelles. Cela permet à plus de 10 millions de personnes de pratiquer le jardinage. Ce vaste réseau de jardins familiaux est accessible au public.

Nos valeurs

Depuis plus de 100 ans, le jardinage en parcelles occupe une place solide dans la vie sociale européenne. Il a résisté aux bouleversements du XXe siècle et prouvé sa pérennité. Les valeurs sociales et idéologiques communes aux jardiniers amateurs constituent le fondement de la pérennité du mouvement. Les liens sociaux et la situation financière des personnes impliquées ont, à maintes reprises, résisté aux diverses tentatives des propriétaires fonciers visant à exploiter les parcelles de jardins familiaux à des fins lucratives, et ont contribué à la reconnaissance sociale dont jouit aujourd'hui le mouvement. Les jardins familiaux sont indispensables dans la ville moderne pour de nombreuses raisons.

Le système des jardins familiaux offre un espace pour les personnes et la nature. Il crée des espaces ouverts adaptés aux conditions de vie changeantes, aux modes de vie diversifiés et aux préférences individuelles, induits par l'évolution démographique. Chacun peut s'y impliquer, s'épanouir et s'épanouir. Les aspects inclusifs du jardin en général, et ceux du jardin familial en particulier, constituent un atout précieux. Les jardins familiaux font partie intégrante de la culture européenne, notamment de la culture du jardinage et des loisirs. Grâce à l'activité physique en plein air, à la production de produits horticoles sains, aux possibilités de loisirs actifs et à leur potentiel éducatif ancré dans la nature, ils apportent une contribution précieuse à un mode de vie sain, tant sur le plan physique que mental. Le jardinage en tant que loisir ouvre des possibilités illimitées d'activités de loisirs créatives, offre des opportunités éducatives aux jeunes comme aux moins jeunes et favorise le bien-être physique, mental et émotionnel. L'esprit communautaire et les interactions sociales nous rassemblent. « Les jardins familiaux apportent une contribution importante à l'amélioration de la qualité de vie en milieu urbain » ! Nous nous considérons comme un élément à part entière de la culture européenne du jardinage et disposons d'une expertis e en matière d'espaces verts municipaux. Par notre travail, nous apportons une contribution significative aux principes durables et holistiques de l'Agenda 21. Face au changement climatique, les oasis de verdure que sont les jardins familiaux contribuent également à préserver un climat urbain agréable pour tous.

Nos missions et nos objectifs

Nos missions et nos objectifs s'inscrivent dans le modèle de la ville européenne durable. Il s'agit notamment de rapprocher davantage le logement,

le travail et les loisirs, de préserver le patrimoine culturel et de rendre les conditions de vie plus conviviales. Par nos activités, nous souhaitons contribuer au développement urbain durable.

Nous considérons les aspects sociaux, environnementaux et d'urbanisme du jardinage associatif comme un atout précieux. Nous nous engageons à veiller à ce qu'ils soient pris en compte dans la politique locale. Au cœur de notre action figure la garantie que, dans tous les États membres, le cadre juridique soit en place pour préserver tous les jardins familiaux existants et en créer de nouveaux en fonction de la demande. Les sites de jardins familiaux ne doivent pas être classés comme terrains destinés à un développement futur. Ils doivent au contraire être inscrits dans les plans d'urbanisme existants en tant que composantes des espaces verts publics. Nous souhaitons élargir, approfondir et promouvoir la contribution que nous avons déjà apportée au dialogue intergénérationnel, tant au sein de la famille qu'en dehors de celle-ci, ainsi qu'à l'intégration de personnes issues de différents groupes sociaux et ethniques et de différentes confessions religieuses. Nous tenons compte des conséquences des processus de développement social en cours et des changements qui en découlent en matière d'exigences d'occupation des sols. Nous répondons à l'évolution démographique en proposant de nouvelles options de jardinage et d'utilisation des sols. Nous rendrons le paysage des jardins familiaux plus coloré, au sens propre comme au figuré. Notre travail sert les causes de la protection de l'environnement, de la conservation de la nature et de la gestion du paysage. Nous préserverons et développerons la biodiversité des espèces végétales qui caractérise depuis toujours les jardins familiaux. Cela créera simultanément des conditions favorables à une faune urbaine riche. Grâce à leur diversité unique d'espèces végétales, les jardins familiaux apportent une contribution de plus en plus précieuse à la préservation des variétés patrimoniales et, par conséquent, des ressources génétiques. Notre objectif est de gérer les jardins familiaux selon des principes écologiques et biologiques. À cette fin, nous allons développer le service de conseil spécialisé destiné à nos clubs et associations et le mettre également à la disposition d'autres passionnés de jardins familiaux.

Pour les enfants et les jeunes, les jardins familiaux deviennent de plus en plus des lieux d'éducation à la nature et d'apprentissage de l'environnement. Grâce à une coopération plus étroite avec le secteur de l'éducation, cet aspect prendra encore plus d'importance. Pour les personnes âgées et celles en situation de handicap, les jardins familiaux offrent des possibilités d'intégration sociale et d'activités de loisirs enrichissantes, tant pour elles-mêmes que par le biais du bénévolat au service de la communauté. Nos contacts, qui s'étendent au-delà des frontières nationales, favorisent l'échange d'expériences et constituent une mine d'informations pour le développement du mouvement des jardins familiaux, non seulement en Europe mais aussi sur d'autres continents. Cela s'inscrit pleinement dans la tendance internationale en faveur de l'agriculture urbaine. Les documents de travail archivés, qui couvrent désormais près de 90 ans, contribuent à la préservation des traditions dans les pays membres et auprès d'autres parties intéressées. Ils démontrent l'importance du jardinage associatif en tant qu'institution culturelle et, en même temps, constituent une source d'inspiration pour les travaux connexes à tous les niveaux organisationnels, jusqu'aux associations de jardins familiaux.

Notre travail de relations publiques

Ce n'est qu'en tant qu'amateurs de jardinage bien informés (jardiniers amateurs) que nous pouvons développer et entretenir un sentiment de « solidarité » en tant qu'élément fédérateur de nos intérêts communs par-delà les frontières nationales. Les articles publiés dans notre magazine « Hyphen », également disponibles en ligne, servent cet objectif. Ils sont ainsi accessibles à toutes les fédérations et associations.

Outre les actualités de la fédération, on y trouve des informations sur des questions liées aux politiques agricoles et environnementales de l'Union européenne. Nous recourons de plus en plus à Internet, tant pour présenter l'Office International de manière moderne que pour fournir des informations actualisées aux ligues nationales. La mise en place d'une plateforme interne servant de forum de discussion pour parvenir à une position commune permet un échange d'idées rapide et direct. Nous publions des brochures sur des projets innovants et sur le mouvement européen des jardins famil-

iaux afin d'inspirer d'autres fédérations et associations, mais aussi pour renforcer notre visibilité auprès du public, en particulier auprès des responsables politiques et des administrateurs à tous les niveaux organisationnels concernés. Nos séminaires, conférences d'étude et congrès servent à débattre des enjeux actuels découlant du travail des fédérations nationales et des défis de développement au sein du mouvement européen des jardins familiaux. Des publications ciblées sur ces thèmes ont un impact tant en interne qu'en externe. Les résolutions de congrès publiées et adressées aux gouvernements se sont révélées à maintes reprises un moyen efficace de soutenir les fédérations confrontées à des menaces existentielles pour des raisons juridiques. L'attribution de certificats d'honneur pour des projets particulièrement remarquables dans les domaines des « activités sociales » et du « jardinage respectueux de la nature », ainsi que la « Rose d'or » de l' , suscite un intérêt considérable parmi les ligues nationales. La « Journée européenne du jardin » constitue également une initiative de relations publiques de grande envergure.

Nos perspectives

L'importance sociale, urbanistique et environnementale du jardinage en parcelles continue de bénéficier d'une reconnaissance sociale croissante. Cela a conduit à l'adoption d'une législation de protection appropriée dans tous les pays.

Cela permet de préserver le parc actuel de jardins familiaux et d'en garantir l'accès même aux catégories de population socialement défavorisées. Fort de l'importance sociale et de la reconnaissance dont jouit désormais le jardinage familial, celui-ci connaît une expansion tant en Europe qu'au-delà. Il s'inscrit dans la tendance du jardinage urbain. Cela implique également une adaptation qualitative aux conditions de développement social des pays membres de l'organisation. La croissance quantitative des sites de jardins familiaux dans de nouveaux pays conduit à une diversité accrue et visible de l'extérieur au sein du mouvement des jardins familiaux. Son importance sur les plans social, urbanistique et environnemental s'accroît de manière égale dans tous les pays. Cette reconnaissance nationale se reflète également au sein des organisations internationales. Les fédérations de jardins familiaux coopèrent de plus en plus avec d'autres secteurs de l'horticulture de loisirs ainsi qu'avec ceux de la conservation de la nature et de la protection de l'environnement. Cela renforce leur potentiel politique. L'intégration des jardins familiaux dans les espaces verts publics – et donc en tant qu'élément de l'urbanisme – renforce l'influence politique des clubs et associations au sein des collectivités locales. Notre expertise technique en matière d'horticulture de loisirs fait de nous des partenaires de dialogue très recherchés. Les fédérations nationales s'adaptent avec souplesse aux évolutions sociales dans leurs pays respectifs et développent des offres adaptées en termes de types de jardins et d'aménagement. Cela contribue à attirer les générations futures et garantit la pérennité du mouvement des jardins familiaux. Les fédérations jouissent d'une image résolument positive. Elles sont perçues, tant en externe qu'en interne, comme ouvertes, innovantes, tolérantes, engagées sur le plan social et environnemental, soucieuses de la santé et conviviales.

L'éducation à la nature et l'éducation à l'environnement pour tous les participants, en particulier les enfants et les jeunes, occupent une place de plus en plus importante au sein des associations de jardins familiaux et sont reconnues par le système éducatif national. Une matière scolaire intitulée « jardin scolaire » existe dans la plupart des pays membres. La mise en œuvre d'idées de projets communs dans les domaines social et environnemental redynamise le mouvement des jardins familiaux dans tous les pays et bénéficie d'un soutien financier du secteur public et d'autres sponsors.

Mentions légales

Fédération Internationale des Jardins Familiaux, association sans but lucratif
97, rue de Bonnevoie, L - 1260 LUXEMBOURG

Tél. : +352 45 32 31

Mobile : +352 621 279 978

E-mail : federation-internationale@jardins-familiaux.org

Site web : www.jardins-familiaux.org

Auteur : Caterina Paetzelt (muséologue diplômée / directrice du Musée allemand des jardins familiaux à Leipzig e.V., Allemagne)

Rédactrice : Sylvia Wohatschek, Fédération Internationale des Jardins Familiaux

Diffusion : par e-mail par la Fédération internationale des jardins familiaux

Conception et réalisation : Fédération centrale des jardiniers amateurs et des colons d'Autriche

Mise en page/PAO : Werbegrafik-Design Karin Mayerhofer, BeSch, Ing. Beate Scherer

Collection d'images

La création d'une communauté de travail internationale des organisations de jardins familiaux.

Par le recteur Förster, Francfort-sur-le-Main.

Le terme « communauté de travail internationale » est devenu un mot à la mode. L'époque dans laquelle nous vivons le rend compréhensible. Après autant d'années de guerre et de période de crise, il s'agit d'une nécessité vitale que les liens de compréhension et de coopération internationales soient renoués et renforcés. Il est tout aussi important que cette tâche ne soit pas laissée uniquement aux hommes politiques, mais que les milieux économiques et, en particulier, les organisations et associations qui disposent de forces préexistantes et d'une expérience précieuse, contribuent à sa réalisation dans toutes les relations utiles.

On sait qu'en plus des cercles de travail déjà établis dans le domaine des organisations de jardins familiaux à l'échelle internationale, d'autres organisations ont entrepris des efforts plus étroits. En octobre 1924, à Brugg (Suisse), s'est tenue la réunion d'un comité d'experts internationaux qui s'est penché sur la question de la création d'une Union internationale d'associations de jardiniers. À cette réunion ont participé des représentants d'Allemagne, de France, d'Angleterre, de Suède, d'Italie, d'Espagne, de Pologne, de Hongrie, des États-Unis, etc. Depuis 1905, il existe déjà à Rome un Institut international d'agriculture, fondé sur la base d'un accord entre 40 États et entre-temps étendu à 45 autres États. Pour une conception intéressante de l'aménagement des villes, des cercles compétents se sont réunis depuis longtemps dans une union internationale et publient une revue spécialisée : « International Federation for Town and Country Planning and Garden Cities » (Fédération internationale pour l'aménagement des villes et des cités-jardins). On connaît également le Bureau international du travail, qui, depuis 1924, s'occupe de la question de l'intégration des colonies de durée dans les plans d'urbanisme, et le professeur Schuyler de Hambourg y a donné une conférence sur la politique des espaces verts dans le développement des grandes villes, au cours de laquelle il a souligné la nécessité de construire des jardins familiaux à proximité des immeubles locatifs. Dans un écrit du 15 mai 1926, l'Union des locataires allemands annonce que les demandes des jardiniers locataires français seront également examinées lors de leur congrès. Le 20 mai, le Frankfurter Zeitung rapporte que l'association hambourgeoise des propriétaires et copropriétaires d'immeubles a également déposé une demande auprès du congrès des locataires allemands à Dantzig, visant à ce que les sociétés de propriétaires allemands entretiennent des relations internationales plus étroites sous la direction des enseignants.

La liste des communautés de travail internationales n'est de loin pas exhaustive. Entre-temps, il s'est aussi formé une communauté de groupes internationaux qui présentent un caractére international. Il ne s'agit pas moins, ici, que de tenter, par la création d'une manière de direction générale, d'améliorer leur situation et, en même temps, de mettre leur œuvre au service de la compréhension internationale.

Traduction générée par l'IA et reconstitution du document original en allemand.

Retour au texte →

Congrès international des organisations de jardins familiaux à Luxembourg.

Par L. Houben, Cologne.

Le 3 octobre 1926, après de longues négociations préalables, les représentants des pays suivants : la Belgique, l'Allemagne, l'Angleterre, la France, le Luxembourg, l'Autriche et la Suisse, se sont réunis à Luxembourg et ont fondé l'Association internationale des organisations de jardins familiaux. Le très révérend abbé Lemire, de France, a été élu président de l'Association internationale des organisations de jardins familiaux. La direction a été confiée à M. F. Flick, de l'association provinciale luxembourgeoise. Il fut décidé de tenir le premier congrès international à Luxembourg, et celui-ci eut lieu du 20 au 22 août 1927 dans la capitale du Grand-Duché de Luxembourg.

Traduction générée par l'IA et reconstitution du document original en allemand.

Retour au texte →

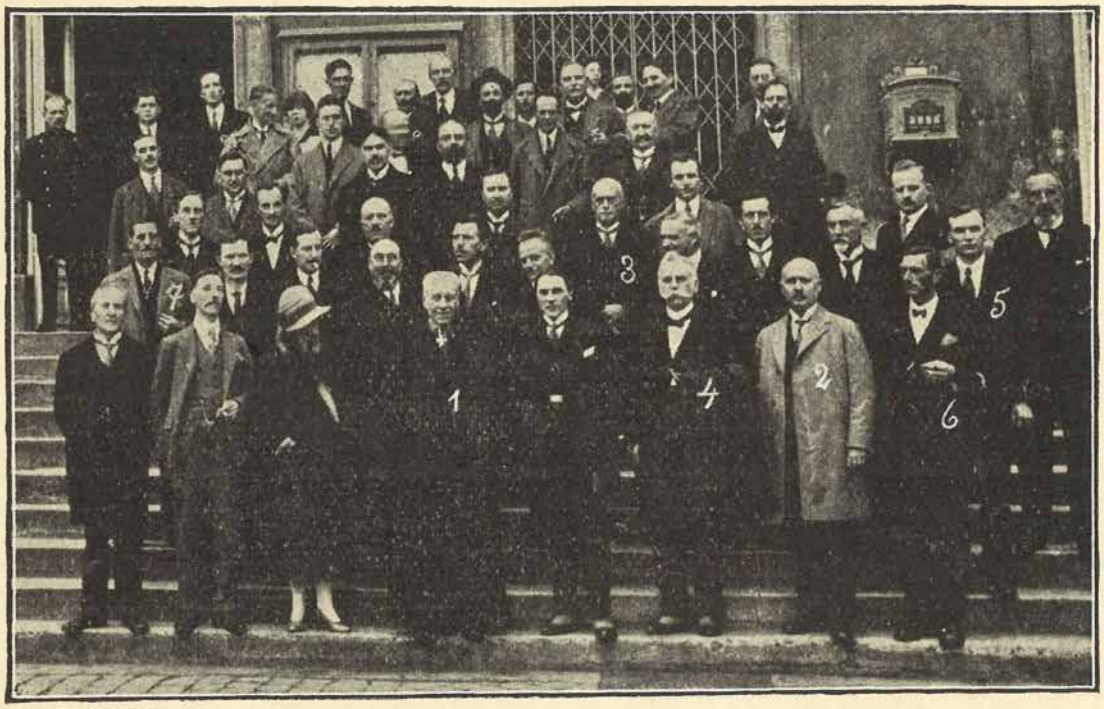
Les Participants

à

la Conférence préparatoire

de l'office International des Jardins ouvriers

à Luxembourg, le 3 octobre 1926.



L'abbé Lemire, France (1), Færster, Allemagne (2), Robson, Angleterre (3), Gœmære, Belgique (4), Flick, Luxembourg (5), Reissberger, Autriche (6), Meier, Suisse (7).

Retour au texte →

Salutations à l'Internationale!

Le 3 octobre, l'organisation internationale des jardiniers familiaux a été fondée à Luxembourg.

Les jardiniers familiaux autrichiens souhaitent la bienvenue à tous ceux qui adhèrent à cette nouvelle organisation des jardiniers familiaux. Il est d'une grande importance pour notre mouvement que cette organisation nouvellement créée prenne de l'essor et que la volonté des jardiniers familiaux, qui s'unissent ici dans une communauté internationale, soit pleinement réalisée.

L'organisation des jardiniers familiaux d'Autriche et de Vienne regarde donc avec confiance vers l'avenir et nourrit l'espoir que, comme l'ont déjà acquis les jardiniers viennois au cours des dernières années, de grands succès seront également obtenus pour d'autres pays et villes.

Si, conformément à présent à notre organe fédéral, une demande de notre collègue Reißberger, toutes les organisations de l'étranger se réunissent, cela signifie que nos succès viennois seront désormais connus des collègues des autres nations, tandis que nous pourrons à notre tour apprendre des réalisations d'autres pays. La législation en faveur du mouvement des jardins familiaux sera élaborée par l'Internationale des jardiniers familiaux, les jardins familiaux seront transformés en installations permanentes lorsqu'ils seront intégrés dans le plan des villes, et l'Internationale des jardiniers familiaux permettra encore d'obtenir d'autres succès pour le mouvement.

Il s'agit maintenant, dans une collaboration étroite, de mettre tous les jardiniers familiaux autrichiens au service de cette organisation, afin d'assurer la protection puissante du jardinage familial dont jouissent désormais les jardiniers familiaux de tous les pays et de toutes les nations. Travaillons donc ensemble, pour une tâche commune, une action commune! Les jardiniers familiaux de toutes les nations adressent leurs salutations les plus cordiales aux collègues autrichiens! Nous les prions de nous soutenir avec tout leur dévouement et de contribuer fidèlement à assurer et à développer le mouvement des jardiniers familiaux, pour le bien de tous!

Traduction générée par l'IA et reconstitution du document original en allemand.

Retour au texte →

Association internationale des organisations de jardins familiaux à Luxembourg

Siège : 100, rue Victor-Hugo, Esch-sur-Alzette.

Congrès de l'Association internationale des jardins familiaux,

organisé par l'Association internationale des organisations de jardins familiaux, sous le haut patronage de S. A. R. la Grande-Duchesse de Luxembourg et sous le patronage du Grand-Duc, du Gouvernement et de l'Administration de la Ville de Luxembourg, les 20, 21 et 22 août 1927.

Objet du Congrès : Les questions générales du mouvement des jardins familiaux et les questions particulières figurant à l'ordre du jour.

Dates du Congrès : Samedi 20, dimanche 21 et lundi 22 août 1927 à Luxembourg-Ville.

Lieu des séances : La grande salle des fêtes du Cercle municipal, place d'Armes à Luxembourg-Ville.

Répartition des séances : Le Congrès comprendra six séances. Toutes les séances seront publiques. Elles auront lieu le matin de 9 heures à 11 heures, de 14 heures à 16 heures et de 17 heures à 19 heures. Il n'y aura pas de séances le soir.

Ouverture : La séance d'ouverture aura lieu le samedi 20 août à 9 heures du matin.

Clôture : Le dimanche 22 août à 17 heures.

Présidence et orateurs : Les séances se tiendront sous la présidence de personnalités étrangères et luxembourgeoises. La séance de clôture sera placée sous la présidence de M. l'abbé Lemire, premier président de l'Association internationale des jardins familiaux.

Programme des travaux.

SAMEDI, le 20 août.

Séance d'ouverture de 9 heures à 11 heures du matin.

Présidence : France.

ORDRE DU JOUR :

1. Discours de bienvenue du président du comité d'organisation, Monsieur Arthur KIPGEN, Luxembourg.
2. Rapport du secrétaire général de l'Association internationale des organisations de jardins familiaux.

Rapporteur : François FLICK, secrétaire général de l'Association internationale des organisations de jardins familiaux.

Traduction générée par l'IA et reconstitution du document original en allemand.

Retour au texte →

3. La situation du mouvement des jardins familiaux dans les pays affiliés à l'Association internationale.

Rapporteur : Heinrich FÖRSTER, 1er vice-président de la « Fédération nationale allemande des associations de jardins familiaux ».

2e séance de 14 heures à 16 heures.

Présidence : Belgique.

ORDRE DU JOUR :

La situation des organisations de jardins familiaux dans les différents pays. Discussion et adoption de résolutions.

3e séance de 17 heures à 19 heures.

Présidence : Allemagne.

ORDRE DU JOUR :

Propositions du Congrès concernant le développement et la promotion du mouvement des jardins familiaux.

Étude des moyens les plus efficaces pour la création d'installations permanentes.

Rapporteur : Joseph GOEMAERE, secrétaire perpétuel du Comité national des jardins et des habitations familiales, Bruxelles.

DIMANCHE, le 21 août.

4e séance de 9 heures à 11 heures.

Présidence : Angleterre.

ORDRE DU JOUR :

La législation dans le domaine des jardins familiaux et les tâches des autorités étatiques et communales dans ce domaine, dans les différents pays.

Rapporteur : Joseph REISSBERGER, 1er vice-président de l'Association autrichienne pour les jardins familiaux, les colonies et l'élevage des petits animaux, Vienne.

5e séance de 14 heures à 16 heures.

Présidence : Autriche.

ORDRE DU JOUR :

1. Prise de position sur les motions soumises au Congrès.
   Rapporteur : John Robson, 1er vice-président de l'Union nationale des jardiniers familiaux d'Angleterre.
2. Motions et résolutions concernant la prochaine Conférence internationale de l'Association internationale des organisations de jardins familiaux.
   Rapporteur : Wilh. MEIER, 1er vice-président de l'Association suisse des jardiniers familiaux, Bâle.

Séance de clôture, à 17 heures.

Présidence : Un membre du Gouvernement grand-ducal luxembourgeois.

ORDRE DU JOUR :

Résolution des travaux du Congrès. Discours de clôture de M. l'abbé LEMIRE, 1er président de l'Association internationale des organisations de jardins familiaux.

Traduction générée par l'IA et reconstitution du document original en allemand.

Retour au texte →

LUNDI, le 22 août.

Des excursions en voiture sont prévues pour cette journée.

Travaux du Congrès.

Circulaire : Une circulaire, qui désigne les sujets du Congrès, sera rédigée et envoyée aux participants concernés qui la demandent.

Rapports et documents : Les participants sont priés de soumettre leurs rapports et documents et de les adresser aux questions posées. Les réponses aux questionnaires et les communications qui n'auront pas de valeur scientifique, mais qui pourront néanmoins être utiles, devront parvenir, au plus tard le 1er juillet, au siège de l'Association internationale des jardins familiaux, 100, rue Victor-Hugo, Esch s. Alz. (Luxbg.).

Rapport général : Les rapports des différents rapporteurs seront réunis en un rapport général.

Discussions et résolutions : Les demandes concernant le rapport général feront l'objet des discussions et les résolutions du Congrès seront adoptées conformément à l'ordre du jour du questionnaire.

Exposition internationale de documents : Elle se tiendra parallèlement aux travaux du Congrès. Tous les tableaux, graphiques, illustrations, plans, vues et photographies des jardins familiaux, ainsi que livres, périodiques, publicités, brochures, etc. concernant le jardinage familial, seront exposés dans la salle d'exposition. Cette exposition pourra être visitée entre les séances par les participants. Les personnes intéressées sont invitées à se rendre le samedi 20 août à 11 heures, pour remettre les objets à exposer. Les objets d'exposition devront parvenir au plus tard le 10 août au responsable de l'exposition, Monsieur Mathias Stranen, assistant de l'inspection du travail, ville de Luxembourg.

Aide : L'aide des organisations suivantes est demandée :

1. *Pour l'élaboration des rapports.* Afin d'offrir aux rapporteurs une base sûre et précieuse pour la rédaction de leurs rapports, un questionnaire, comprenant les sujets à traiter par le Congrès, sera envoyé aux responsables des associations nationales de jardins familiaux. Il est instamment demandé d'y répondre le plus complètement possible avant le 1er juillet.

2. *Pour l'envoi du matériel d'exposition.* Vues, photographies, plans, illustrations, etc., qui seront exposés dans la salle d'exposition et qui doivent donner une image aussi complète que possible du jardinage familial.

3. *Pour l'invitation des participants.* Les noms et adresses de tous les amis du jardinage familial, susceptibles de s'intéresser au Congrès et à ses travaux, seront communiqués au siège de l'Association internationale des jardins familiaux.

Renseignements : Pour tout ce qui concerne le Congrès et l'exposition, on s'adressera au siège de l'Association internationale des organisations de jardins familiaux : 100, rue Victor-Hugo à Esch s. Alz. (Luxbg.).

Mesures d'organisation.

Hébergement : Le comité préparatoire se chargera d'assurer le logement des participants.

Contribution : Elle s'élève à 25 francs belges (5 belgas) pour tous les participants au Congrès et donne droit à recevoir les rapports sur les travaux du Congrès.

Une contribution réduite de 10 francs belges est accordée aux membres d'une même famille (époux, épouse, fils, fille). Cette contribution réduite n'ouvre pas droit aux rapports du Congrès.

Traduction générée par l'IA et reconstitution du document original en allemand.

Retour au texte →

Les non-membres recevront, contre paiement de 10 francs belges (2 belgas), une carte d'entrée valable pour toutes les séances, y compris la séance de clôture.

Inscriptions : Les inscriptions doivent être adressées au : 100, rue Victor-Hugo, Esch s. Alz. (Grand-Duché de Luxembourg). Il est recommandé d'utiliser le formulaire d'inscription ci-joint et de l'envoyer à l'adresse indiquée. Les participants sont priés de joindre le montant de l'inscription. La carte de membre sert de reçu.

Soutiens et dons : Les administrations publiques et privées, ainsi que les personnes qui souhaitent témoigner de leur sympathie pour le Congrès, peuvent être inscrites comme membres bienfaiteurs. La liste de ces donateurs sera publiée au début des actes du Congrès.

Réceptions officielles : Pendant le Congrès, les représentants des participants au Congrès seront reçus officiellement par le Grand-Duc, le gouvernement et par l'administration de la ville.

Banquet : Le soir du deuxième jour du Congrès, un banquet commun sera organisé par souscription entre les participants au Congrès et les amis du mouvement des jardins familiaux.

Excursions : Après les travaux du Congrès, le lundi 22 août, des excursions intéressantes et reposantes auront lieu. La visite d'entreprises sociales importantes et des plus beaux sites du pays constituera le but.

Communications : Le comité d'organisation veillera à ce que tous les participants au Congrès reçoivent en temps utile des informations plus détaillées et utiles concernant les réceptions, l'hébergement, les festivités, les excursions, etc.

Luxembourg, le 30 avril 1927.

— **Le comité préparatoire de l'Association internationale des jardins familiaux :**

1. Président : Abbé Lemire, France ;
   Vice-présidents : J. Goemaere, Belgique ; Heinrich Förster, Allemagne et John Robson, Angleterre ;
   Secrétaire général : Fr. Flick, Luxembourg ;
   Membres : Jos. Reissberger, Autriche ; W. Meier, Suisse ; G. Dalskow, Danemark ; E. J. Reinilä, Finlande ; Thomas Shaw, Irlande et A. C. Kubiést, Tchécoslovaquie.

Le comité d'organisation :

Président : Arth. Kipgen, Directeur général « Arbed », Luxembourg ;
Vice-présidents : René Wagner, notaire, Esch-Alz. ; Ch. Roger, ingénieur-professeur, Esch-Alz. ; Gustav Hentgen, directeur de bureau, Luxembourg ;
Secrétaire général : Fr. Flick, Esch-Alzette ;
Secrétaire pour l'étranger : J. Bouquet, Esch-Alzette ;
Secrétaire pour l'intérieur : J.-P. Muller, Pétange ;
Trésorier du Congrès : Franz Nitschké, Luxembourg-Neudorf.
Assesseurs : Jos. Hess, Esch-Alz. ; Ed. Leick, Bonnevoie ; M. Stranen, Hollerich ; Cam. Libar, Differdange ; Em. Ludwig, Dudelange ; H. Hoffmann, Oberkorn ; N. Kerschen, Niederkorn ; J.-P. Weiler, Rodange ; Paul Pemmers, Diekirch ; Em. Gaasch, Schifflange et Léon Laux, Bettembourg.

G. WILLEMS, ESCH-ALZ.

Traduction générée par l'IA et reconstitution du document original en allemand.

Retour au texte →

N° 1. JUILLET 1930

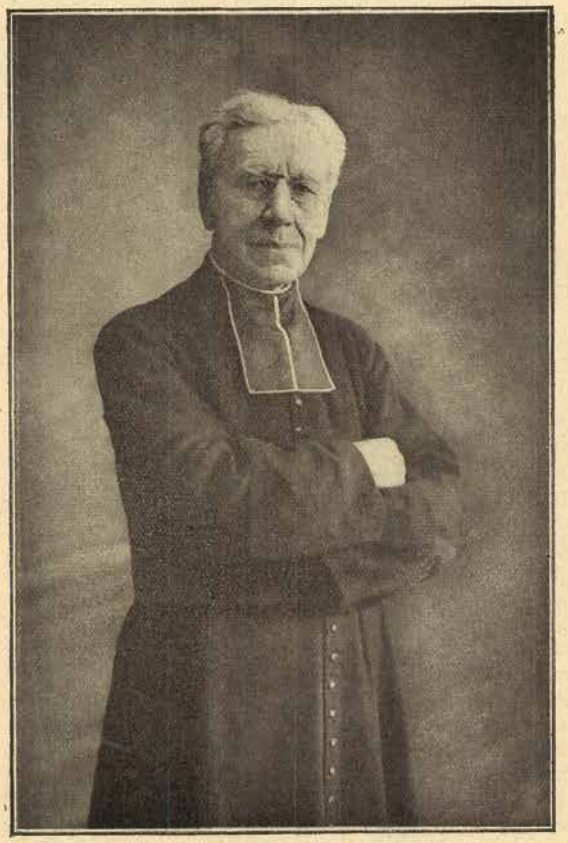
BULLETIN
DE
L'Office International du Coin de Terre et des Jardins Ouvriers
Verbandszeitschrift der Internationalen Kleingärtnerorganisationen
International Office of Allotments Gardens Leagues
Ufficio Internazionale del Cantuccio di Terra e dei Giardini Operai

Siège social : LUXEMBOURG
Revue trimestrielle. Avenue de la Liberté, 32 Abonnement : 20 francs belges.

GRANDE MANIFESTATION LEMIRE

D'accord avec le Gouvernement du Grand-Duché, la Municipalité de Luxembourg a résolu de donner le nom de l'Abbé Lemire à une grande rue de la ville, et de faire apposer une plaque commémorative au Palais Municipal, dans la salle même où il présida à la création de l'Office International du Coin de Terre et des Jardins Ouvriers, en octobre 1926.

Le Comité d'organisation, qui s'est formé sous la présidence du Maire de Luxembourg et où nos amis de la Ligue Luxembourgeoise sont au premier rang, s'est acquis le concours de toutes les autorités du Grand-Duché, de tous les groupements, de toutes les sociétés de Jardins Ouvriers de Luxembourg, en vue de réaliser une grande manifestation publique, en souvenir et en honneur de celui qui fut le grand apôtre du Coin de Terre et du Foyer, et qui vint à Luxembourg pour y poser les bases de l'organisme international qui fait désormais de la capitale du Grand-Duché le centre mondial du Coin de Terre et des Jardins Ouvriers.



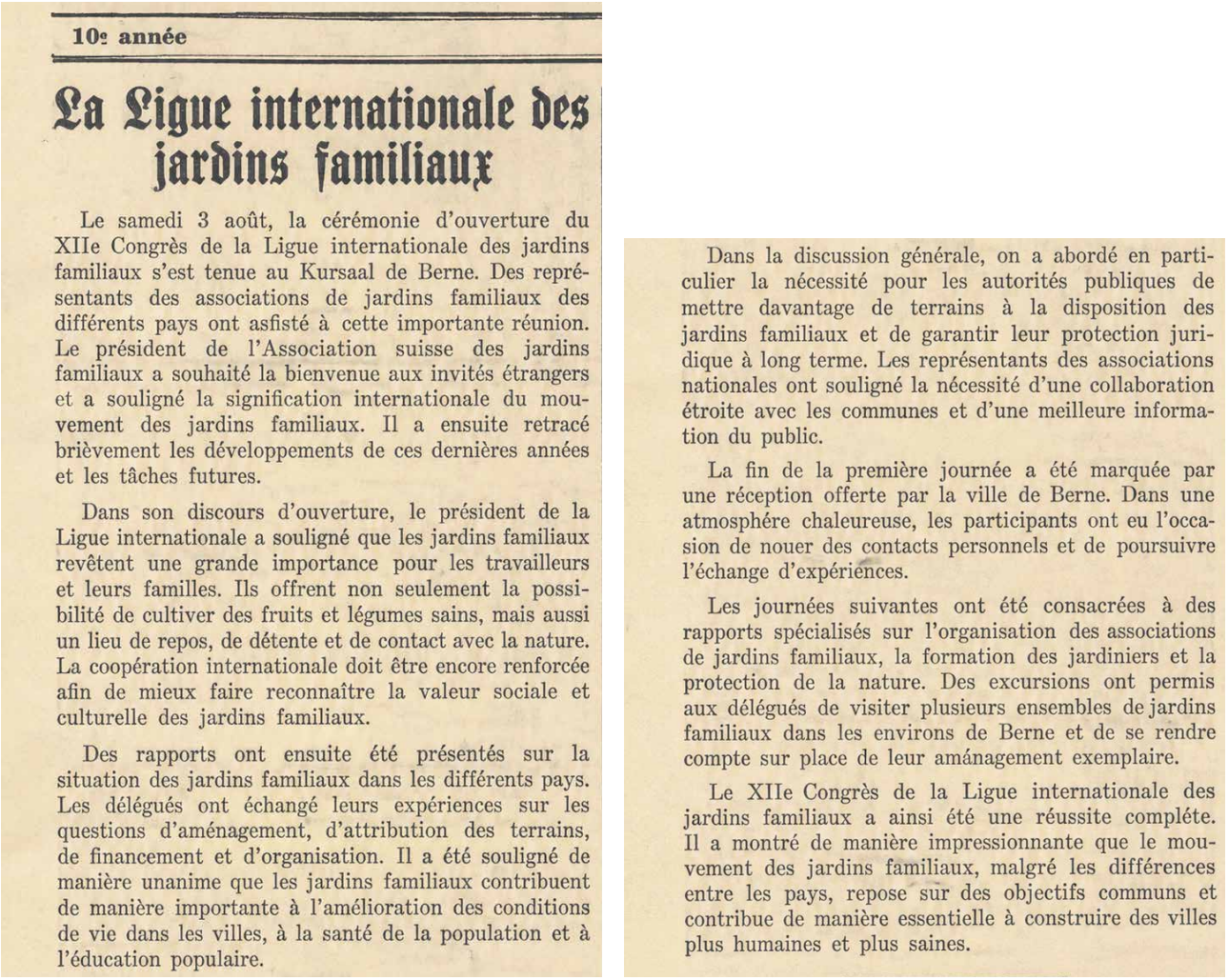
L'Abbé LEMIRE
Maire d'Hazebrouck,
Député du Nord,
Président de la Ligue française du Coin de Terre et du Foyer,
Président-Fondateur de l'Office International du Coin de Terre et des Jardins Ouvriers.

Aussi le Luxembourg s'apprête-t-il à donner à cette manifestation, à laquelle dès à présent leurs Altesses Royales la Grande-Duchesse et le Prince Félix ont accordé leur haut patronage, une très grande solennité.

Un cortège allégorique et symbolique célébrant les bienfaits des Jardins Ouvriers doit se déployer à travers les rues de Luxembourg, et le programme prévoit une grande représentation où doit figurer le beau film « Land im Sonne », si justement admiré en septembre par les Congressistes d'Essen.

Le même jour s'ouvre la 3e session de l'Office International à laquelle sont conviés les délégués des fédérations de Jardins Ouvriers de toutes nations et que rehausseront de leur présence — grâce à l'activité du Président de l'International, qui s'est dépensé sans compter — bon nombre de Représentants du Corps diplomatique accrédité auprès de S. A. R. Mme la Grande-Duchesse de

Retour au texte →



10e année

La Ligue internationale des jardins familiaux

Le samedi 3 août, la cérémonie d'ouverture du XIIe Congrès de la Ligue internationale des jardins familiaux s'est tenue au Kursaal de Berne. Des représentants des associations de jardins familiaux des différents pays ont asfisté à cette importante réunion. Le président de l'Association suisse des jardins familiaux a souhaité la bienvenue aux invités étrangers et a souligné la signification internationale du mouvement des jardins familiaux. Il a ensuite retracé brièvement les développements de ces dernières années et les tâches futures.

Dans son discours d'ouverture, le président de la Ligue internationale a souligné que les jardins familiaux revêtent une grande importance pour les travailleurs et leurs familles. Ils offrent non seulement la possibilité de cultiver des fruits et légumes sains, mais aussi un lieu de repos, de détente et de contact avec la nature. La coopération internationale doit être encore renforcée afin de mieux faire reconnaître la valeur sociale et culturelle des jardins familiaux.

Des rapports ont ensuite été présentés sur la situation des jardins familiaux dans les différents pays. Les délégués ont échangé leurs expériences sur les questions d'aménagement, d'attribution des terrains, de financement et d'organisation. Il a été souligné de manière unanime que les jardins familiaux contribuent de manière importante à l'amélioration des conditions de vie dans les villes, à la santé de la population et à l'éducation populaire.

Dans la discussion générale, on a abordé en particulier la nécessité pour les autorités publiques de mettre davantage de terrains à la disposition des jardins familiaux et de garantir leur protection juridique à long terme. Les représentants des associations nationales ont souligné la nécessité d'une collaboration étroite avec les communes et d'une meilleure information du public.

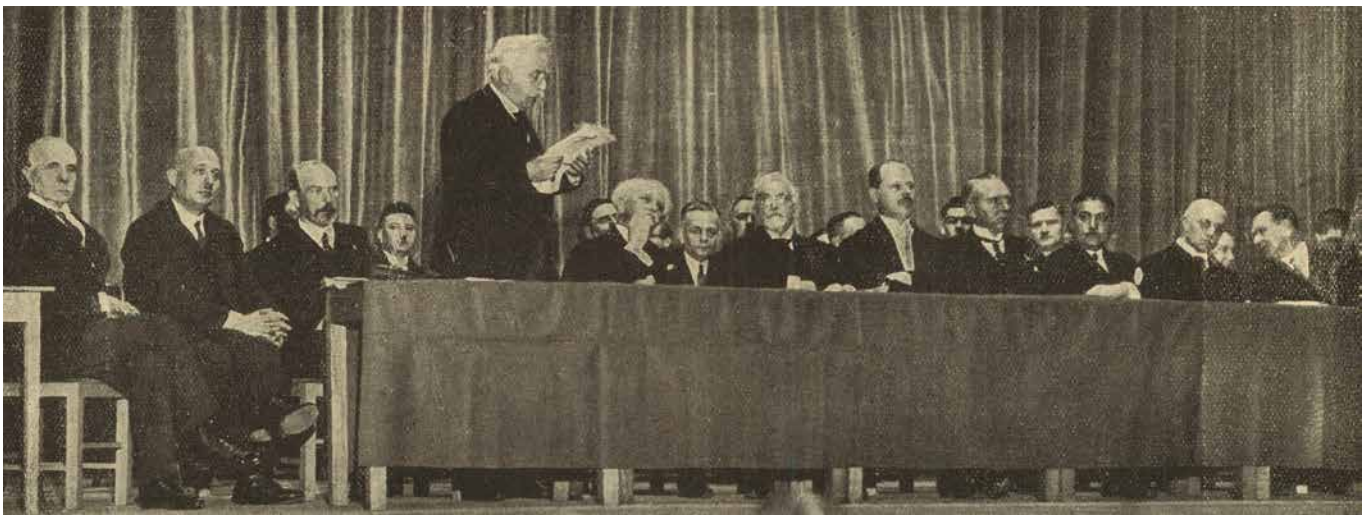
La fin de la première journée a été marquée par une réception offerte par la ville de Berne. Dans une atmosphère chaleureuse, les participants ont eu l'occasion de nouer des contacts personnels et de poursuivre l'échange d'expériences.

Les journées suivantes ont été consacrées à des rapports spécialisés sur l'organisation des associations de jardins familiaux, la formation des jardiniers et la protection de la nature. Des excursions ont permis aux délégués de visiter plusieurs ensembles de jardins familiaux dans les environs de Berne et de se rendre compte sur place de leur amánagement exemplaire.

Le XIIe Congrès de la Ligue internationale des jardins familiaux a ainsi été une réussite complète. Il a montré de manière impressionnante que le mouvement des jardins familiaux, malgré les différences entre les pays, repose sur des objectifs communs et contribue de manière essentielle à construire des villes plus humaines et plus saines.

Traduction générée par l'IA et reconstitution du document original en allemand.

Retour au texte →



Retour au texte →

Programm des Kongresses.

Freitag, den 20. September.

Empfang der internationalen Delegierten im Generalsekretariat in Posen, ul. Matajki, 40—41 (Telephon 70—17).

Samstag, den 21. September.

Der Kongreß tagt im großen Universitätssaal.

Um 9 Uhr 30: Eröffnung des Kongresses und Begrüßung durch den Präsidenten der Polnischen Nationalen Liga.

Ansprache des Kongreßpräsidenten, Herrn Josef Goemaere, Präsident des Internationalen Verbandes der Kleingärtner und Siedler. Ansprachen der Führer der fremden Delegationen.

Um 12 Uhr: Empfang im Stadthaus.

Um 13 Uhr: Gemeinsames Mittagessen.

Nachmittags-Sitzung.

Um 15 Uhr: Ueber die finanzielle Einrichtung von Garten und Heim. Der Kleingarten zur Verhütung der Arbeitslosigkeit. Der Kleingarten als Vorbeugungsmittel gegen die Tuberkulose.

Die Delegierten teilen die in ihrem Lande schon getroffenen und noch zu treffenden Maßnahmen mit.

Allgemeine Aussprache.

Verfilmter Bericht über Garten und Heim sowie die Arbeitergärten in Polen.

Sonntag, den 22. September.

Vormittags-Sitzung.

Um 9 Uhr 30: Gesetzgebung zum ständigen Schutze der Kleingärten.

Bericht über die Gesetzgebung durch Herrn Ferdinand Lösch, Generalsekretär des Internationalen Verbandes.

Die Delegierten teilen die in ihrem Lande getroffenen Maßnahmen mit.

Allgemeine Aussprache.

Um 12 Uhr: Umzug durch die Stadt.

Um 13 Uhr: Gemeinsames Mittagessen.

Nachmittag.

Um 16 Uhr: Allgemeine Versammlung der Kleingärtner und Siedler. Ansprache des Präsidenten der Nationalen Liga.

Um 17 Uhr: Besichtigung der Siedlungen und Arbeitergärten von Posen.

Montag, den 23. September.

Vormittag.

Um 9 Uhr 30: Ueber die finanzielle Einrichtung von Siedlungen und Arbeitergärten;

a) Bericht der Finanzkommission;

b) die Delegierten teilen die in ihrem Lande getroffenen und projektierten Maßnahmen mit;

c) allgemeine Aussprache.

Festlegung des Ortes für den VI. Internationalen Kongreß im Jahre 1937.

Sitzung des Vorstandes des Internationalen Verbandes zur Bestellung eines Kassiers.

Um 13 Uhr: Gemeinsames Mittagessen.

Nachmittag.

Um 15 Uhr: Besichtigung der Stadt Posen unter Führung der Mitglieder der Polnischen Liga.

Abends: Festessen.

*

Am Dienstag, den 24. September, wird der IV. Nationale Kongreß der Polnischen Liga für Garten und Heim abgehalten.

Retour au texte →

3) L'Association allemande des jardins familiaux a demandé l'admission au Bureau international. Après des discussions avec les membres de celui-ci, qui ont porté sur les mesures à prendre en rapport avec les prix différenciés et le statut de membre général du Bureau, le Comité de direction a présenté ses chaleureuses félicitations pour cette activité utile. Cette admission sera ensuite ratifiée. Le Secrétariat général est prié d'en informer l'Association allemande.

Traduction générée par l'IA et reconstitution du document original en allemand.

Retour au texte →

RAPPORT

Rédigé par le Secrétaire général et présenté à la réunion statutaire du Conseil d'administration de l'Association Internationale des Jardins ouvriers, le 22 septembre 1962, à Luxembourg.

Lors d'un regard rétrospectif sur le Xe Congrès, qui s'est tenu en 1955 à Vienne et dont nous gardons un bon souvenir, il est permis de constater que les attentes formulées à l'époque, dans l'entre-deux-guerres, ont été en grande partie réalisées.

I.

Le XIIIe Congrès international des jardins ouvriers, qui s'est tenu du 9 au 10 septembre 1961 à Genève, a été un événement important dans la vie de notre mouvement.

Il a montré que le caractère social et humain des jardins familiaux a donné une nouvelle orientation à notre œuvre et que les jardins familiaux sont devenus un élément indispensable des villes modernes.

Il a également apporté une synthèse des travaux qui avaient commencé au congrès de Dortmund et conduit à la décision que le travail au jardin, en contact avec la nature, constitue une occupation de loisirs précieuse.

Cette décision a été prise à un moment très favorable, car l'Association Internationale des Jardins ouvriers avait pour objectif, lors du IIIe Congrès européen sur l'aménagement des loisirs, tenu du 14 au 16 avril 1962 à Strasbourg, de présenter le résultat de ses travaux et une solution globale (au moins en partie) pour l'aménagement des loisirs dans les villes modernes.

L'Association Internationale des Jardins ouvriers a pu, lors de cette conférence, qui visait à étudier les différents aspects des loisirs familiaux, rester fidèle à ses objectifs. Dans le cadre de la IIIe Commission du Congrès, qui examinait comment les familles peuvent pratiquer ensemble des loisirs, une sous-commission a été constituée pour étudier ce sujet en lien avec les jardins familiaux.

En l'absence de M. BOISSARD, M. WEIRICH, Secrétaire général de l'Association Internationale des Jardins ouvriers, a présidé cette sous-commission. Le rapport a été présenté par M. PULBY, délégué général de l'Association francaise. Ont également participé à cette sous-commission: MM. BRANDO (Allemagne), CHARLIER (Belgique), VISSER (Pays-Bas), OLINGER et MARC (Luxembourg), SCHMUTZ et THIEL (Alsace), HELFER (Bâle).

Ce congrès a permis aux membres du Bureau international d'acquérir une grande expérience, car le jardin familial a été reconnu comme une solution au problème des loisirs par tous.

Déjà, M. Robert PRIGENT - ancien ministre - écrivait dans ses conclusions les lignes suivantes sur le jardin familial :

> « Certains affirment que le jardin familial n'offre pas un véritable remplissage des loisirs ; d'autres considèrent cette activité comme démodée. Ce sont de grands malentendus. »

Traduction générée par l'IA et reconstitution du document original en allemand.

Retour au texte →

Ouverture du Congrès de la « Internationale Verte » le jeudi 7 septembre 1972

Discours du Président Vincenz Macholda :

Un regard rétrospectif sur le Xe Congrès, qui s'est tenu en 1955 à Vienne, et qui doit rester dans un bon souvenir, permet de constater que les attentes formulées à l'époque dans l'entre-deux-guerres ont en grande partie été réalisées.

La période de 17 années qui s'est écoulée a vu l'essor impressionnant du mouvement des jardins familiaux en Autriche, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Alors que notre pays ne comptait encore qu'un nombre limité de membres, avec 46 845 adhérents à la fin de 1955, ce chiffre est aujourd'hui de 34 223. Cela signifie une quasi-absence de pertes, à savoir moins de 12 622 jardins familiaux. La cause en est peut-être moins un intérêt moindre pour le mouvement des jardins que la recherche d'une orientation unique vers les grands besoins de notre époque. Il ne s'agit plus seulement de construire des logements, des écoles, des infrastructures publiques, des voies de communication, des autoroutes et, plus récemment, de la création et de l'extension d'industries, qui ont constitué nos principales tâches. Aujourd'hui, nous devons reconnaître que l'alimentation est en grande partie assurée, mais il serait illusoire de penser que le besoin de jardins familiaux ait diminué. Au contraire, dans la période actuelle du recul des espaces verts, provoqué par la motorisation et ses multiples dangers, on ressent un besoin croissant d'un petit coin de verdure, auquel on peut échapper un moment du stress de la vie quotidienne. Il n'y a presque personne, surtout lorsqu'il y a des enfants dans la famille, qui n'aimeraient pas parcourir, ne serait-ce qu'un instant, un kilomètre de longue allée ombragée pour se rendre à leur parcelle, signe d'une détente salutaire.

La Fédération centrale s'efforce en permanence de mettre à disposition des terrains pour la création de nouveaux jardins familiaux, conformes aux besoins actuels. Il est parvenu, en collaboration avec l'association régionale de Vienne, à aménager, au cours des dernières années, 1 454 nouveaux jardins familiaux. Dans les autres Länder, nous avons réussi, grâce à la compréhension des administrations municipales, à éveiller l'intérêt, de sorte que de nouvelles installations de jardins familiaux ont vu le jour à Graz, Linz et St. Pölten.

Il faut néanmoins reconnaître que la compréhension n'est pas toujours acquise chez toutes les personnes responsables, pour mesurer la signification sociale et morale que représente la création de jardins familiaux pour la population. À l'époque moderne, où l'amélioration des équipements techniques et de la production vise avant tout à satisfaire plus rapidement les besoins des hommes, dont le temps de travail est constamment réduit, il faut également tenir compte du besoin d'occuper utilement le temps libre.

Un jardin familial est un excellent moyen de répondre à cette exigence et contribue à une bonne vie familiale.

Les enfants apprennent beaucoup au jardin. L'importance du séjour au jardin dans chaque relation ne présente que des aspects positifs. Mais pour le reste de la population urbaine, les jardins familiaux sont également indispensables pour améliorer l'air. Cette amélioration ne peut être obtenue par des surfaces de béton, comme on en crée aujourd'hui, mais pas suffisantes. Les pelouses des bâtiments résidentiels ne constituent pas un remplacement adéquat.
Si, dans le cadre des mesures d'urbanisme, tous les arbres doivent être abattus pour faire place aux constructions, si l'on se contente, à la place, de planter une rangée d'arbres sur le toit d'un parking ou d'enlever des milliers d'arbres et d'arbustes pour en compenser par une seule installation de jardins familiaux, cela reste une goutte d'eau dans la forêt.

Il appartient aux administrations municipales de veiller à ce que le mouvement des jardins familiaux ne soit pas traité comme un simple bouche-trou sans considération suffisante pour les besoins en espaces verts.

Les enseignements de la XVIIIe Conférence internationale des jardins familiaux doivent donc contribuer à attirer l'attention des responsables, aux échelons de la ville et des Länder, sur la question des jardins familiaux, qui mérite d'être considérée pour ce qu'elle est : une question d'aménagement du temps libre et de protection de l'environnement.

Discours de Monsieur le Président fédéral FRANZ JONAS

La ville fédérale de Vienne, au cours de sa riche histoire, a porté de nombreux surnoms flatteurs. On l'a entendue désigner comme « la ville de la vie », « la perle du Danube ». Ses nombreuses installations publiques et sociales méritent déjà depuis des décennies l'attribut honorable de « ville la plus vivable du monde ». La situation unique au pied de la forêt viennoise, au dernier contrefort des Alpes, a valu à cette ville des qualificatifs tels que ceux de « ville verte », en raison notamment de ses nombreux parcs et jardins. Mais le mérite du fait que Vienne soit aussi une ville de jardins est dû en grande partie aux personnes qui, par leur travail constant et leur dévouement, ont créé des jardins familiaux, qui ornent souvent les quartiers résidentiels périphériques et contribuent grandement à la réputation de Vienne comme ville-jardin.

La « Internationale Verte » a donc désigné pour 1972 une ville comme lieu de réunion, qui correspond particulièrement bien aux objectifs de cette organisation.

L'importance que revêt votre congrès pour le mouvement des jardins et des colons, et plus généralement pour le jardinage familial en Autriche, se reflète dans l'émission d'un timbre spécial, qui lui est consacré.

Je me réjouis que la « Internationale Verte » entretienne des relations d'amitié aussi nombreuses avec l'Autriche et Vienne. Vos bonnes relations avec le mouvement autrichien des jardins familiaux remontent déjà à 1955, lors du Xe congrès.

Traduction générée par l'IA et reconstitution du document original en allemand.

Retour au texte →